



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Rapport du Conseil du commerce et du développement

**Vingt-huitième réunion directive,
dix-neuvième session extraordinaire
et quarante-neuvième session**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 15 (A/57/15)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-septième session
Supplément N° 15 (A/57/15)

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

**Rapport du commerce
et du développement**

**Vingt-huitième réunion directive,
dix-neuvième session extraordinaire
et quarante-neuvième session**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie	
Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-huitième réunion directive	
I. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent (point 2 de l'ordre du jour)	2
A. Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002)	2
B. Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002)	2
C. Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002)	3
D. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002)	9
II. Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (point 3 de l'ordre du jour) . . .	10
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (point 4 de l'ordre du jour)	12
A. Ouverture de la réunion	12
B. Bureau de la vingt-huitième réunion directive	12
C. Adoption de l'ordre du jour	12
D. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.	13
E. Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au Registre, conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement. . . .	13
F. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive	14
Annexe	
Participation	15

Deuxième partie**Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième session extraordinaire**

Introduction	18
I. Résultats de l'examen à mi-parcours	20
A. Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental	20
1. Résumé établi par le Président	20
2. Lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED	22
Annexe	24
B. Bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok	24
1. Évaluation des activités réalisées depuis la dixième session de la Conférence : les enseignements	27
2. Orientation et domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence	32
3. Enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs de résultats	34
C. Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères	35
D. Conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par le Secrétaire général de la CNUCED	40
E. Motion de remerciement	44
II. Compte rendu des travaux du Conseil en séance plénière	46
A. Examen à mi-parcours	46
B. Questions diverses : invitation pour la onzième session de la Conférence	57
C. Questions d'organisation et questions institutionnelles	58

Annexes

I. Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adressé à la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED	61
II. Message du Président du Groupe des 77 à New York adressé à la réunion d'examen à mi-parcours	62
III. Participation	64
IV. Liste des documents	67

Troisième partie**Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-neuvième session**

Introduction	69
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	70
A. Progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 4 de l'ordre du jour)	70
Conclusions concertées 470 (XLIX)	70
B. Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique (point 5 de l'ordre du jour)	72
Conclusions concertées 471 (XLIX)	72
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (point 7 a) de l'ordre du jour)	74
Décision 472 (XLIX)	74
D. Autres décisions adoptées sur des points de fond de l'ordre du jour	75
1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (point 7 a) de l'ordre du jour)	75
2. Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 7 b) de l'ordre du jour)	75
3. Développement progressif du droit commercial international : trente-cinquième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (point 8 de l'ordre du jour)	75
4. Sessions ordinaires du Conseil (point 10 a) de l'ordre du jour)	76
II. Résumé des débats sur les points de fond de l'ordre du jour du Conseil	77
A. Débat de haut niveau : comment le processus de l'après-Doha peut-il le mieux contribuer au développement? (point 2 de l'ordre du jour)	77
B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les pays en développement et le commerce mondial (point 3 de l'ordre du jour)	80
C. Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement (point 6 de l'ordre du jour)	82
D. Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 7 b) de l'ordre du jour)	82

III. Questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes	94
A. Ouverture de la session	94
B. Élection du Bureau (point 1 a) de l'ordre du jour)	94
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 1 b) de l'ordre du jour)	94
D. Membres de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement	95
E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (point 1 c) de l'ordre du jour).	95
F. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Conseil (point 1 d) de l'ordre du jour).	96
G. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil (point 10 b) de l'ordre du jour)	96
H. Adoption du rapport (point 12 de l'ordre du jour)	96
Annexe	
Ordre du jour de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement	97

Première partie
Rapport du Conseil du commerce
et du développement
sur sa vingt-huitième réunion directive
(Genève, 12 mars 2002)*

* Initialement publié sous la cote A/57/15 (Part I).

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002)

1. Le représentant de la **Suisse**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.1/49) et a recommandé au Conseil de l'approuver.

Décision du Conseil

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

B. Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002)

3. Le représentant du **Brunéi Darussalam**, s'exprimant en sa qualité de **Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.2/40). Les résultats de la session de la Commission avaient dépassé les attentes. Certaines recommandations de la Commission se rapportant aux incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement pourraient être mises en oeuvre dans le cadre du programme ordinaire tandis que des fonds additionnels seraient nécessaires pour financer les autres. Les recommandations de la Commission concernant les arrangements internationaux pour le transfert de technologie représentaient une contribution crédible au consensus international qui se dégagait dans un domaine complexe et sensible. Une réunion consacrée à l'examen de la politique d'investissement du Botswana a été fixée au 11 juin 2002, dans le cadre de la première réunion d'experts, et il a été proposé d'examiner celle du Ghana le 5 novembre 2002, dans le cadre de la deuxième réunion d'experts. Ces dispositions seraient revues lors de l'examen à mi-parcours. Enfin, les relations entre l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement et la Commission ont été innovantes et fructueuses.

Décision du Conseil

4. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

C. Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002)

5. Le représentant du **Zimbabwe**, prenant la parole en sa qualité de **Vice-Président de la Commission**, a présenté le rapport de cette dernière (TD/B/COM.3/46).

Décision du Conseil

6. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, a fait siennes les recommandations et les conclusions concertées y figurant, et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission ainsi que les thèmes du prochain cycle de réunions d'experts.

Déclarations

7. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a estimé que la sixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes avait été particulièrement intéressante, et que l'examen de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie avait constitué un bon modèle pour ce type d'exercice. Lors de la session de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, le secrétariat avait démontré l'importance qu'il attachait au renforcement des capacités et à la coopération technique après Doha. Enfin, lors de la session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, la CNUCED avait renforcé son approche en matière de parité entre les sexes suite à la recommandation de charger une personne dans chaque division de l'intégration de cet aspect.

8. Concernant les méthodes de travail des commissions, trop de temps avait encore été consacré à la négociation de conclusions concertées, au détriment des débats de fond. Des mesures devaient être prises pendant l'examen à mi-parcours à ce sujet. Les commissions ayant formulé une soixantaine de recommandations à l'intention du secrétariat, il importerait que celui-ci fasse savoir s'il pouvait les mettre en oeuvre. L'Union européenne avait mis en garde à plusieurs reprises contre le risque de surcharger de travail le secrétariat.

9. Enfin, les sessions des commissions avaient été influencées par l'examen à mi-parcours et par la Conférence de Doha. Les conclusions des commissions pouvaient être revues pendant l'examen à mi-parcours, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux priorités que le Conseil établirait à sa dix-neuvième session extraordinaire en mai 2002. Dans le cadre de l'après-Doha, la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devaient coopérer étroitement pour mettre en oeuvre les projets de renforcement des capacités et de coopération technique.

10. Le représentant du **Paraguay**, prenant la parole au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours devait viser à évaluer l'application du Plan d'action de Bangkok et l'efficacité du travail de la CNUCED, mais cette efficacité ne pourrait être accrue en cas de réductions budgétaires. Le Plan d'action de Bangkok devait être intégralement mis en oeuvre, ce qui exigeait de préserver la capacité de la CNUCED de prendre des initiatives. Les commissions ne faisaient que réagir, au lieu de débattre des incidences des travaux de la

CNUCED sur les politiques; davantage de temps devait donc être consacré à l'examen des orientations. Les pays en développement s'engageaient dans une série de nouvelles négociations dans diverses instances et éprouvaient des difficultés à mettre en oeuvre leurs engagements. Ils comptaient donc sur l'appui de la CNUCED, qui ne pourrait leur venir en aide que si elle n'était pas affaiblie.

11. Le représentant de l'**Ouganda**, prenant la parole au nom du **Groupe africain**, a réitéré l'appui de son groupe aux activités de renforcement des capacités dans le cadre de l'après-Doha et a noté que les tâches de chacune des divisions de la CNUCED avaient été définies. Les activités de l'après-Doha constituaient de nouvelles activités pour lesquelles des ressources humaines et financières supplémentaires devraient être mises à la disposition de la CNUCED. La capacité des pays africains de participer aux négociations commerciales était importante, mais il était tout aussi important, sinon plus, de développer leur capacité de participer au commerce lui-même. Cela avait été l'objectif fondamental des activités de renforcement des capacités de la CNUCED, conformément au Plan d'action de Bangkok. La mise en oeuvre intégrale de ce plan demeurerait le principal défi que la CNUCED devait relever et de nombreuses recommandations des commissions étaient conformes à cet objectif.

12. Concernant la suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (TD/386), le secrétariat de la CNUCED a prouvé qu'il pouvait s'acquitter de sa tâche pleinement. Toutefois, les ressources manquaient et il fallait espérer que les partenaires de développement envisageraient de financer le programme élaboré.

13. La représentante du **Venezuela** a dit que sa délégation accordait une grande importance aux activités de la CNUCED dans tous les domaines de compétence des commissions. Les travaux des commissions étaient riches d'enseignements dans l'optique du développement et des activités futures de la CNUCED. Toutes les recommandations des commissions devraient être appliquées et le secrétariat devrait notamment assurer le suivi des travaux des réunions d'experts, par exemple dans le domaine des services énergétiques. Par ailleurs, il fallait noter que les résultats des travaux des commissions n'avaient pas été pleinement satisfaisants quant au fond et que la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts avait été rendue difficile par des problèmes de financement. La délégation vénézuélienne appuierait les efforts déployés pour optimiser les résultats des réunions de la CNUCED et leur contribution au développement, et, de manière plus large, soutiendrait toute initiative qui renforcerait la CNUCED au lieu de l'affaiblir. Enfin, il importait que la documentation de la CNUCED en espagnol soit publiée en temps voulu.

14. Le représentant de l'**Égypte**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les sessions des commissions avaient été très enrichissantes et espérait que tous les pays auraient la volonté politique nécessaire pour mettre en oeuvre les recommandations des commissions. Il fallait aussi espérer que les donateurs accorderaient l'aide financière nécessaire et qu'une solution durable serait trouvée au problème du financement de la participation d'experts. Les méthodes de travail des commissions seraient étudiées dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

15. Le représentant de la **Suisse** s'est félicité, dans le cadre de l'après-Doha, du plan ambitieux de la CNUCED visant à renforcer sa coopération technique avec les pays en développement et les pays en transition. La CNUCED possédait sans aucun doute un avantage comparatif dans le domaine de la coopération technique. Elle

devait collaborer étroitement avec d'autres organisations et cette collaboration, en particulier concernant le cadre intégré, devrait servir de base à la mise en oeuvre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP). Il faudrait éviter tout chevauchement avec les activités d'assistance technique de l'OMC.

16. Concernant l'examen à mi-parcours et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, l'objectif devrait être de recenser les points faibles afin de s'entendre sur la manière d'y remédier avant la onzième session de la Conférence au plus tard. La CNUCED devait être efficace et bien dotée pour faire face aux nouveaux défis du développement. Deux réunions d'experts devraient pouvoir être organisées sur le même thème, afin d'améliorer le suivi, de consolider leurs travaux et d'inciter davantage d'experts à y participer. Les commissions devraient renforcer le dialogue entre le secrétariat et les États membres et entre les donateurs et les bénéficiaires de la coopération technique de la CNUCED. Elles devraient éviter de confier au secrétariat de trop nombreuses tâches et se consacrer essentiellement à l'examen des recommandations des réunions d'experts, afin de permettre leur suivi au niveau national. S'agissant du Conseil, les propositions visant à convoquer deux sessions ordinaires par an, d'une durée plus courte, et à débattre des sujets d'actualité importants à l'occasion des réunions directives méritaient d'être examinées.

17. Enfin, la Suisse accordait une grande importance au suivi de la dixième session de la Conférence et à la participation active des pays les moins avancés (PMA) et des autres pays en développement à ce processus. Elle verserait donc une contribution de 25 000 dollars pour financer la participation des PMA à l'examen à mi-parcours à Bangkok.

18. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** souscrivait à de nombreuses observations formulées concernant le mécanisme intergouvernemental, par exemple à l'idée selon laquelle trop peu de temps était consacré aux débats de fond. Il importerait d'examiner de manière approfondie la structure de ce mécanisme, même si l'objectif n'était pas de tout changer, mais d'y apporter des retouches.

19. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit que l'examen des questions soulevées par les activités des différents organes subsidiaires de la CNUCED avait suscité plusieurs réflexions concernant les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le respect des engagements contractés à la dixième session de la Conférence, la prise en compte des faits nouveaux importants de l'économie mondiale et leur évaluation en fonction des ressources disponibles. La CNUCED devait être concentrée sur sa tâche, tout en faisant preuve de souplesse, afin de rester dynamique et utile.

20. Les résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha posaient des défis importants aux pays en développement. La délégation sud-africaine se félicitait donc du plan de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED. Par ailleurs, les travaux de la CNUCED découlant de Doha ne devraient pas accaparer des ressources affectées au programme de travail ordinaire, d'où la nécessité urgente de trouver des ressources additionnelles.

21. Pour bien tirer parti de l'ouverture des marchés, de nombreux pays en développement devaient encore accroître leur productivité, leur diversification et leur compétitivité, objectifs qui devraient être pris en compte dans les

recommandations de la CNUCED. Le principal défi demeurait l'élimination de la pauvreté et, à cette fin, les pays en développement devaient pouvoir concevoir des politiques attirant les investissements. La CNUCED avait démontré ses capacités dans ce domaine. En élaborant ses recommandations, le Conseil devrait reconnaître la nécessité de coopérer avec la communauté internationale et d'accorder une attention particulière aux besoins des PMA.

22. Quant à la suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, le fait que les futurs cours accueilleraient davantage de participants devait être salué. Ces cours devraient être financés de manière durable et les donateurs étaient invités à y contribuer. Enfin, les recommandations devaient être classées selon un ordre de priorité tenant compte des engagements pris à Bangkok et des nouveaux enjeux apparaissant dans un environnement économique en évolution rapide.

23. Le représentant de la **Norvège** a dit que moins de temps devrait être consacré à l'élaboration des conclusions des commissions au profit de l'examen des orientations. Il s'est félicité que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base ait débattu de la suite donnée à la Conférence ministérielle de Doha. Au sein de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, l'examen des politiques d'investissement devrait être consacré aux moyens d'attirer les investissements étrangers directs (IED). Le débat sur la parité entre les sexes, question transversale, avait été utile. Lors de l'adoption des rapports des commissions, le Conseil devrait tenir compte de l'examen à mi-parcours. Une des priorités devrait être la suite donnée à la Conférence de Doha; il importerait à cet égard de constituer des partenariats avec d'autres organismes. De manière générale, il fallait arrêter des priorités, ce qui faciliterait la mobilisation des ressources. Concernant l'examen à mi-parcours lui-même, l'ensemble du mécanisme intergouvernemental devrait être étudié, y compris le Conseil, lequel pourrait peut-être tenir davantage de réunions directives et consacrer suffisamment de temps au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Afin d'aider ces pays à participer à l'examen à mi-parcours à Bangkok, la Norvège verserait une contribution de 30 000 dollars environ.

24. Le représentant de **Cuba** s'inquiétait de la participation limitée d'experts de pays en développement aux réunions d'experts, qui était due à des problèmes de financement. Si les opinions des pays en développement n'étaient pas prises en compte au départ, les résultats du processus intergouvernemental ne refléteraient pas l'optique de développement de la CNUCED. Le Conseil devait donc trouver une solution aux problèmes du financement de la participation des experts et des ressources prévisibles et durables pour accroître la participation d'experts de pays en développement. Concernant la préoccupation de l'Union européenne selon laquelle les commissions élaboraient un trop grand nombre de recommandations, il s'agissait plutôt d'une bonne chose et cela illustrait la nécessité de formuler des stratégies et des politiques au sein de la CNUCED.

25. Le représentant du **Bangladesh**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, espérait que les études sur les PMA mentionnées dans les recommandations des commissions seraient bientôt menées à bien. Les activités de l'après-Doha étaient très importantes, mais ne devraient pas être exécutées au détriment des travaux en cours. Le plan de renforcement des capacités de coopération technique de la CNUCED était utile, mais ne pourrait être appliqué que

si les donateurs l'appuyaient. La délégation bangladaise appelait les donateurs à le financer et à consolider le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. S'il importait que les PMA participent aux négociations de l'OMC, il était tout aussi important pour ces pays d'accroître leurs capacités d'offre dans le domaine commercial.

26. Concernant l'examen à mi-parcours, il fallait espérer que la question de la création d'un comité permanent sur les PMA serait réglée. Le représentant a remercié la Suisse et la Norvège des contributions annoncées à la participation des PMA à l'examen à mi-parcours, et espérait que d'autres pays suivraient leur exemple.

27. Le **Directeur de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises** a répondu qu'un projet spécial de coopération technique et de renforcement des capacités découlant des décisions de la Conférence ministérielle de Doha était en cours d'élaboration. Des activités étaient aussi en cours pour appuyer les travaux des groupes de travail de l'OMC sur les relations entre le commerce et l'investissement et entre le commerce et le transfert de technologie. En matière de science et de technique au service du développement, le secrétariat élaborait un programme complet de diplomatie visant à aider les diplomates de pays en développement à se familiariser avec les questions scientifiques et techniques, notamment dans le cadre des travaux de l'OMC. La CNUCED poursuivait ses activités concernant l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et était disposée à apporter une aide dans ce domaine aux pays en développement qui le demandaient. Elle coopérait avec le Conseil des ADPIC de l'OMC. Des questions relatives aux transferts de technologie avaient aussi été abordées dans le cadre de l'examen – récent ou en cours de préparation – de la politique d'investissement d'un certain nombre de pays. En 2002 et 2003, les trois groupes d'experts de la Commission de la science et de la technique au service du développement examinaient de manière approfondie la question du développement technologique et du renforcement des capacités au service de la compétitivité dans une société numérique. Dans le domaine de l'investissement international, le secrétariat continuait d'aider les pays en développement et les pays en transition intéressés à attirer les IED et à en tirer parti, ainsi qu'à améliorer leur politique d'investissement. De nombreuses publications de la CNUCED abordaient les questions relatives à l'investissement et le *World Investment Report 2002* examinerait le thème du ciblage des investissements. Le Conseil consultatif pour l'investissement créé en application de décisions prises à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait commencé ses travaux dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement.

28. Concernant la suite donnée aux décisions prises à la sixième session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, des travaux étaient en cours sur la comptabilité des petites et moyennes entreprises (PME). Une réunion du groupe consultatif d'experts chargé de cette question devait avoir lieu en avril 2002 et l'examen de ce point devait s'achever à la dix-neuvième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication en septembre 2002. Un inventaire des meilleures pratiques en matière d'accès au financement des pays en développement était en cours de réalisation. La question des liens entre les sociétés transnationales (STN) et les PME restait à l'ordre du jour de la CNUCED, de même que la parité entre les sexes dans le cadre du développement des entreprises.

29. Le **responsable de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a répondu que certaines des recommandations concertées de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base étaient directement liées aux activités en cours de la Division, tandis que les autres précisaient les objectifs plus généraux fixés dans le Plan d'action adopté à la dixième session de la Conférence. Le secrétariat avait commencé à mettre en oeuvre certaines recommandations, par exemple en organisant une réunion avec la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'agriculture biologique (Nuremberg, 18 et 19 février 2002). À l'issue de cette réunion, la création d'une équipe spéciale FAO/CNUCED/IFOAM chargée d'envisager la mise en place d'un cadre international pour l'harmonisation des systèmes de garantie avait été préconisée. En outre, en coopération avec la Commission européenne et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, un atelier sur les moyens d'accroître les capacités de production et d'exportation de produits biologiques des pays en développement avait eu lieu à Bruxelles (21 et 22 février 2002). Dans le domaine des produits de base, l'assistance découlant de Doha était fournie à la demande (établissement d'un document de travail sur les monoexportateurs de produits de base et assistance au Groupe africain sur sa proposition à l'OMC). Une aide était aussi fournie au renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base par l'organisation d'ateliers sur les produits biologiques (à Cuba – déjà organisé – et au Pérou), le poisson (Gambie) et l'horticulture (Guinée, Kenya, Maurice, Nigéria). S'agissant de l'information commerciale et de l'étude de marchés, des analyses portant sur certains produits de base étaient en cours (café, cacao, céréales, sucre, huiles végétales, produits horticoles, bananes et produits pétroliers). Des ateliers supplémentaires sur le renforcement des capacités seraient organisés en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles. Enfin, un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre des recommandations et des conclusions concertées serait présenté à la Commission à sa septième session.

30. Le **Directeur adjoint de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale**, rendant compte des progrès réalisés depuis la dernière session de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, a dit que le Service du commerce électronique avait déjà commencé à exécuter son mandat. En particulier, sur le plan intergouvernemental, l'établissement du document de base pour la Réunion d'experts sur les éléments de base d'un environnement propice au commerce électronique prévue en juillet 2002 était bien avancé. Concernant l'assistance technique, au moins deux ateliers régionaux seraient organisés en 2002. On s'était également efforcé d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les activités du Service : un chapitre sur ce thème figurerait dans le *Rapport sur le commerce électronique et le développement 2002*; des consultations avaient été menées avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour recueillir des statistiques ventilées par sexe; et une personne chargée de ces questions serait bientôt nommée. Les tâches confiées au Service dans le cadre de l'après-Doha étaient conformes au Plan d'action de Bangkok, en particulier parce qu'elles accordaient la priorité à la sensibilisation des pays en développement aux avantages potentiels du commerce électronique. Elles ne constituaient donc pas des tâches supplémentaires et cela était aussi le cas d'autres points de l'ordre du jour examinés par la Commission.

31. Un représentant du **secrétariat de la CNUCED**, évoquant la Réunion d'experts sur le commerce électronique et les services de transports internationaux tenue en septembre 2001, a rappelé que les recommandations formulées étaient conformes au Plan d'action de Bangkok et aidaient le secrétariat à mieux définir les mandats inscrits dans les paragraphes pertinents de ce plan. Les recommandations portaient essentiellement sur l'information, sur l'analyse ainsi que sur l'assistance technique et la formation. Le secrétariat avait déjà commencé à mettre en oeuvre certaines recommandations, en particulier celles relatives à la communication d'informations ainsi qu'à l'élaboration et à la fourniture de matériel pédagogique.

32. Les résultats des travaux de la Commission démontraient clairement la nécessité d'adopter une approche intégrée du transport et de la facilitation du commerce. Il existait un lien étroit entre les activités de l'après-Doha dans le domaine de la facilitation du commerce et le thème de la prochaine réunion d'experts que la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement avait décidé de convoquer. La proposition d'assistance technique découlant de Doha avait été finalisée et présentée aux donateurs susceptibles de la financer. Pour organiser cette réunion d'experts, la CNUCED coopérait étroitement avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, conformément aux recommandations de la Commission. Dans ce cadre, le représentant du secrétariat de la CNUCED a appelé l'attention sur la collaboration instaurée avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre des préparatifs et de l'organisation du Forum sur la facilitation du commerce, qui devait se tenir en mai 2002.

D. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002)

33. Le représentant de l'**Italie**, prenant la parole en sa qualité de **Président du Groupe de travail**, a présenté le rapport de ce dernier (TD/B/49/2).

Décision du Conseil

34. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail et a fait siennes les conclusions y figurant.

Chapitre II

Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok

(Point 3 de l'ordre du jour)

35. Le **Président** a rappelé qu'à la quarante-huitième session du Conseil du commerce et du développement, le secrétariat avait été prié de rendre compte de l'impact du cours de formation sur « les principales questions qui se posent sur la scène économique internationale », lequel avait été organisé en juin et juillet 2001 et avait fait l'objet d'une évaluation finale réalisée six mois après sa tenue. L'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (TD/386), qui s'était réuni le 8 mars 2002, avait pris note de la teneur des rapports du secrétariat et s'était déclaré satisfait de l'évaluation réalisée. Le rapport et l'évaluation finale en question étaient publiés sous les cotes TD/B/EX(28)/2 et Add.1 et 2.

36. L'Organe consultatif avait aussi décidé d'organiser le prochain cours de formation, dont il avait arrêté le thème, le lieu et les modalités de financement. Ce second cours de formation aurait pour thème « Commerce et développement », et aborderait des questions sectorielles afin d'illustrer les relations entre les deux. Quarante participants seraient sélectionnés, dont 10 provenant de PMA. Le cours aurait lieu aussi à Genève et à Turin, du 17 juillet au 13 août 2002. Il serait financé, comme les autres cours organisés en application du paragraphe 166, au moyen du compte pour le développement. Une notification annonçant sa tenue serait envoyée par le secrétariat.

37. L'Organe consultatif se réunirait pour décider de l'organisation de cours de formation dans les différentes régions en 2002 et 2003.

38. Le représentant de l'**Égypte**, prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a noté que les participants avaient été satisfaits du premier cours de formation. Il a reconnu que ce cours avait été très bien organisé par le secrétariat et que les orateurs choisis étaient des professionnels. Les thèmes abordés conservaient un grand intérêt, notamment compte tenu du programme de travail que l'Organisation mondiale du commerce avait adopté à sa quatrième Conférence ministérielle. Le représentant a noté que trois cours seraient organisés chaque année et que les participants seraient plus nombreux. Ces cours devraient être organisés sur une base géographique et dans différentes langues. Ils devraient être financés au moyen du budget ordinaire afin d'être pérennisés. Des cours supplémentaires pourraient être organisés en fonction des fonds extrabudgétaires disponibles.

39. Le représentant de l'**Espagne**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne**, a dit que le Conseil du commerce et du développement était habilité à décider de l'organisation de nouveaux cours de formation. Concernant l'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, la notification de la réunion la plus récente tenue le 8 mars 2002 ayant été envoyée tardivement, le temps avait manqué pour étudier les rapports reçus et les questions à l'ordre du jour. Le représentant a pris note des décisions de l'Organe consultatif, mais a déclaré que l'organisation de cours au niveau régional réduirait les coûts par participant. Compte tenu des conditions à remplir pour être financé par le compte pour le développement, il était surpris que le prochain cours se tienne à Genève et à Turin.

sans qu'il soit prévu d'en organiser au niveau régional. Ses critiques devraient être considérées comme constructives et n'impliquaient pas que l'Union européenne ne souscrivait pas aux dispositions du paragraphe 166.

40. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que la première préoccupation du secrétariat était de dispenser les cours de manière efficace et que la meilleure solution consistait à panacher l'organisation de cours à Genève et Turin et dans les régions, comme il avait été indiqué à la dernière réunion de l'Organe consultatif. L'emploi de fonds provenant du compte pour le développement n'empêchait pas de dispenser des cours à Genève et à Turin. Il n'était pas possible de donner des cours dans différentes langues car le secrétariat ne disposait pas des capacités nécessaires. Toutefois, les cours organisés ailleurs qu'à Genève et Turin tireraient parti des analyses et des vues des partenaires de la CNUCED au niveau régional et le problème des langues pourrait être résolu dans une certaine mesure par des interventions d'experts des régions concernées.

41. Un représentant du **secrétariat de la CNUCED** a précisé que l'organisation de réunions régionales serait envisagée à la prochaine réunion de l'Organe consultatif en avril. La notification de la dernière réunion de cet organe avait été envoyée tardivement car des réponses relatives à l'évaluation finale du premier cours de formation avaient été reçues jusqu'en février 2002. Des relations étaient nouées avec des centres de recherche, y compris avec l'Université des Nations Unies, pour l'organisation future de ces cours. Des précisions seraient données aux membres de l'Organe consultatif pour observations.

42. Le **Président du Conseil** a rappelé que dans sa décision 466 (XLVII) du 20 octobre 2000 portant création de l'Organe consultatif, le Conseil avait décidé que ce dernier ne serait pas un organe subsidiaire du Conseil et ne ferait pas partie intégrante du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. Le Président de l'Organe consultatif, qui était aussi Président du Conseil, informerait les membres du Conseil des activités de l'Organe.

Chapitre III

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Ouverture de la réunion

43. La vingt-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 12 mars 2002 par M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil.

B. Bureau de la vingt-huitième réunion directive

44. Le Bureau du Conseil à sa vingt-huitième réunion directive, élu à la quarante-huitième session, était le suivant :

Président :

M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents :

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Toufik Ali (Bangladesh)

M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)

Mme Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord)

M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)

M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)

M. Nathan Iumba (Ouganda)

M. Toshiyuki Iwado (Japon)

M. Kalman Petocz (Slovaquie)

M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur :

M. Federico Perazza Scapino (Uruguay)

C. Adoption de l'ordre du jour

45. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(28)/1; l'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent :
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa sixième session (4-8 février 2002);

- b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa sixième session (21-25 janvier 2002);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa sixième session (18-21 février 2002);
 - d) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur la reprise de sa trente-huitième session (17 et 18 janvier 2002).
3. Suite donnée au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.
 4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
 5. Questions diverses.
 6. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive.

D. Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

46. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

- a) Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) : note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/R.1);
- b) Demande présentée par l'International Environmental Law Research Center (IELC) : note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/R.2).

Décision du Conseil

47. Sur la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, le Conseil a décidé d'inscrire la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM) et l'International Environmental Law Research Center (IELC) sur la liste visée à l'article 77 de son Règlement intérieur et de les classer dans la Catégorie spéciale, conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII), afin de leur permettre de participer aux activités de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

E. Inscription d'organisations non gouvernementales nationales au Registre, conformément à la décision 43 (VII) du Conseil du commerce et du développement

48. Pour l'examen de ce point subsidiaire, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

a) Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (PRONAPLUCAN) : note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.1);

b) Fundación Forum Ambiental (FFA) : note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.2);

c) Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries : Note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(28)/L.3).

49. Le Conseil a été informé que conformément aux sections III et IV de sa décision 43 (VII) et après consultation des Gouvernements de la République démocratique du Congo, de l'Espagne et de l'Inde, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire au Registre des organisations nationales non gouvernementales le Programme national de prévention, de lutte et d'assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles (PRONAPLUCAN), la Fundación Forum Ambiental (FFA) et le Research and Information System for the Non-Aligned and Other Developing Countries (RIS).

F. Rapport du Conseil sur sa vingt-huitième réunion directive

50. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa vingt-huitième réunion directive.

Annexe

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Kenya
Allemagne	Lettonie
Argentine	Luxembourg
Arménie	Madagascar
Azerbaïdjan	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Maroc
Bénin	Mexique
Bolivie	Mongolie
Brésil	Népal
Bulgarie	Nicaragua
Chine	Nigéria
Colombie	Norvège
Congo	Oman
Croatie	Ouganda
Cuba	Panama
Espagne	Paraguay
Égypte	Pays-Bas
Équateur	Philippines
États-Unis d'Amérique	Pologne
Éthiopie	Portugal
Fédération de Russie	République arabe syrienne
Finlande	République démocratique du Congo
France	République dominicaine
Grèce	Sénégal
Guatemala	Sierra Leone
Guinée	Singapour
Honduras	Slovaquie
Indonésie	Sri Lanka
Inde	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Tunisie
Israël	Ukraine
Italie	Yémen
Jamahiriya arabe libyenne	Zambie
Japon	Zimbabwe

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(28)/INF.1.

2. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés en qualité d'observateur à la réunion :

Brunéi Darussalam
Estonie
Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Fonds commun pour les produits de base
Communauté européenne
Banque islamique de développement
Ligue des États arabes

4. Les institutions spécialisées et les organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion :

Union internationale des télécommunications
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

5. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la réunion.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Centre Europe-Tiers monde
Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Confédération internationale des syndicats libres

**Deuxième partie
Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur sa dix-neuvième
session extraordinaire
(Bangkok, 29 avril au 2 mai 2002)***

* Initialement publié sous la cote A/57/15 (Part II).

Introduction

1. À sa vingt-quatrième réunion directive, en mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de réaliser un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED au cours du deuxième trimestre de 2002, sur la base des indicateurs de résultats approuvés dans le plan à moyen terme. Il a également décidé d'examiner le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental.

2. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil a accepté l'offre de la Thaïlande d'accueillir la réunion d'examen à mi-parcours à Bangkok; il a lancé le processus d'examen à mi-parcours et en a approuvé les modalités fondamentales, à savoir : a) un examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental; b) un bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok (TD/386); et c) des débats interactifs et un dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

3. Dans sa résolution 56/178 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale s'est félicitée de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement de procéder, à Bangkok, du 29 avril au 3 mai 2002, à l'examen à mi-parcours de la suite donnée aux conclusions de la dixième session de la Conférence et, à cet égard, elle a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement thaïlandais, qui avait offert d'accueillir la réunion.

4. Dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours et préalablement à la réunion de Bangkok, trois réunions du Conseil ont été organisées à Genève, la première du 28 janvier au 1er février 2002, la deuxième du 25 février au 1er mars 2002, la troisième du 25 au 28 mars 2002. À ces réunions, des consultations ont eu lieu sur l'examen du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental et sur l'établissement du bilan, qui ont abouti à l'élaboration de textes qui ont par la suite été soumis au Conseil à Bangkok.

5. À Bangkok, l'examen à mi-parcours s'est déroulé du 29 avril au 2 mai 2002, dans le cadre de la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement. Lors de la cérémonie inaugurale, le 30 avril 2002, des déclarations ont été prononcées par les personnalités suivantes : M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre thaïlandais; M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères; M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED; et M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil du commerce et du développement, a adressé les remerciements du Conseil aux autorités thaïlandaises. Au cours de la réunion, deux débats interactifs de haut niveau ont été organisés sur les thèmes suivants : Évaluation des changements économiques mondiaux et leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence : enjeux de politique économique après Bangkok; Enjeux du développement pour l'avenir : repenser les stratégies de développement, remodeler la mondialisation.

6. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil a adopté des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, pris note du bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok, et pris note

également du résumé des débats interactifs de haut niveau établi par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères, ainsi que des conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par le Secrétaire général de la CNUCED. Il a enfin adopté par acclamation une motion de remerciement adressée au Gouvernement et au peuple thaïlandais.

Chapitre premier

Résultats de l'examen à mi-parcours

A. Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental

1. Résumé établi par le Président

7. Dans le cadre de l'examen à mi-parcours entrepris par la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement a examiné le fonctionnement de son mécanisme intergouvernemental et adopté les lignes directrices énoncées ci-après qui visent à en améliorer l'efficacité. Ces lignes directrices seront appliquées immédiatement et avec souplesse, pour une utilité maximale.

8. Le processus d'examen ne visait pas une renégociation du Plan d'action de Bangkok. Il devrait permettre d'améliorer le mécanisme intergouvernemental, afin de renforcer l'efficacité de la mise en oeuvre du Plan d'action, du programme de travail de la CNUCED et du suivi des résultats.

9. Le rôle du mécanisme intergouvernemental est de faciliter la recherche d'un consensus sur des questions liées aux domaines de compétence de la CNUCED, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

10. Les moyens d'atteindre les objectifs ci-dessus sont les suivants :

- a) Renforcer les complémentarités fonctionnelles entre les réunions d'experts, les commissions et le Conseil du commerce et du développement;
- b) Améliorer les synergies entre la structure du secrétariat et les commissions;
- c) Améliorer l'intégration entre les débats intergouvernementaux et les débats d'experts, d'une part, et l'analyse et la coopération technique, d'autre part;
- d) Améliorer l'information sur les mesures prises par les gouvernements pour donner suite aux résultats des réunions d'experts et aux recommandations des commissions.

Aperçu général

Résultats obtenus

11. Deux cycles complets de réunions ont été achevés depuis la dixième session de la Conférence, soit un total de six cycles depuis la neuvième session, pendant laquelle la structure actuelle du mécanisme intergouvernemental a été établie.

12. Les réunions d'experts et, de fait, le travail intergouvernemental de la CNUCED dans son ensemble, ont bénéficié de la participation d'experts envoyés par les gouvernements de pays en développement, de pays développés et de pays en transition.

13. Les dispositions prises pour financer la participation d'experts ont directement facilité la participation d'experts des pays en développement.

14. Les connaissances spécialisées communiquées pendant les réunions d'experts par des experts parlant à titre personnel ont contribué au déroulement de discussions franches et éclairées, ainsi qu'à la recherche de consensus et au partage de données d'expérience.

15. Les réunions d'experts ont fourni d'utiles contributions sur des questions d'actualité qui ont été examinées par les commissions, lesquelles à leur tour ont formulé des recommandations à l'intention des gouvernements, de la communauté internationale et du secrétariat de la CNUCED.

16. Les commissions ont été des lieux privilégiés de discussion, permettant aux délégations et au secrétariat d'examiner dans un échange de vues ouvert la suite donnée par le secrétariat aux recommandations des commissions.

Difficultés rencontrées

17. Bien que certaines réunions d'experts aient compté de nombreux participants et produit d'utiles résultats, leur retentissement global n'a toujours pas pleinement répondu aux attentes qu'avait fait naître la réforme de Midrand. Cet état de choses tient peut-être au fait que les experts n'étaient pas toujours pleinement au courant des travaux antérieurs de la CNUCED et ont parfois consacré trop de temps à la négociation de conclusions concertées.

18. Il y a eu une baisse de la participation d'experts de tous les groupes de pays. Dans le cas des pays en développement, cette baisse s'expliquait en grande partie par la forte diminution des ressources disponibles pour financer la participation d'experts.

19. Les relations entre les réunions d'experts et les travaux des commissions ont laissé à désirer. En particulier, les thèmes inscrits à l'ordre du jour des réunions d'experts et des commissions étant exactement les mêmes, les débats en commission ont donné lieu, de façon générale, à des répétitions.

20. Dans les commissions, on a consacré beaucoup trop de temps à négocier les résultats des travaux, au lieu de procéder à un dialogue directif approfondi.

21. Les sessions des commissions n'ont pas toujours bénéficié, pendant toute leur durée, de la participation de représentants envoyés par leur gouvernement. Selon certaines délégations, la raison en était la nature non contraignante des résultats des travaux.

22. S'agissant des recommandations et des décisions du Conseil, du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme et des commissions, le suivi, la mise en oeuvre et l'information en retour n'ont pas été pleinement satisfaisants. Cela a été le cas, en particulier, des décisions prises concernant le recours au budget ordinaire pour financer la participation à des réunions d'experts, et concernant les cours prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok (TD/386).

23. Plusieurs décisions de fond qui auraient pu être prises dans le cadre des lignes directrices devront être examinées et adoptées à une date ultérieure. En particulier, dans l'annexe aux lignes directrices, il est fait référence à une décision qui doit être prise par le Conseil du commerce et du développement, avant la fin de 2002, quant

au financement sur le budget ordinaire de la participation d'experts. Pour que ce mandat soit respecté, une telle décision devrait être prise le 30 novembre 2002 au plus tard.

2. Lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED

Conseil du commerce et du développement

24. L'ordre du jour du Conseil devrait être plus varié et plus souple. Pendant sa prochaine session ordinaire, le Conseil examinera l'opportunité de tenir deux sessions ordinaires, l'une au printemps, l'autre en automne.

25. La pratique qui consiste à organiser un débat de haut niveau pendant une session ordinaire du Conseil devrait être maintenue. Lorsqu'il établira son ordre du jour provisoire, le Conseil décidera de la question à examiner lors du débat de haut niveau.

26. Des réunions directives seront organisées, en tant que de besoin, pour permettre l'étude approfondie et l'analyse de difficultés nouvelles auxquelles se heurtent les pays en développement, notamment l'examen d'évolutions récentes et de questions urgentes ou particulièrement importantes, auquel pourraient participer des groupes de haut niveau. Il faudrait rendre compte rapidement de tels débats sur Internet et par des communiqués de presse, dans toutes les langues officielles.

27. L'ordre du jour devrait comporter un point consacré à la suite donnée aux décisions et à la mise en oeuvre des recommandations du Conseil.

28. Le Conseil consacrera plus d'attention aux problèmes des pays les moins avancés (PMA). Suite à la publication du Rapport sur les pays les moins avancés, une réunion directive du Conseil consacrée aux PMA, de trois jours au maximum, sera convoquée pour examiner le rapport et d'autres questions thématiques et sectorielles intéressant les PMA. Le Comité de session sur les PMA, modifié en conséquence, continuera de s'attacher à coordonner, revoir et suivre les activités entreprises dans l'ensemble de la CNUCED au titre de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des PMA pour la présente décennie, et à examiner les questions de fond et les analyses présentant un intérêt pour les PMA. Les résultats de ces délibérations seront communiqués au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, qui les incluront dans leur examen de la mise en oeuvre du Programme d'action.

29. Les membres réaffirment la nécessité de continuer d'organiser les consultations mensuelles du Président du Conseil du commerce et du développement et encouragent le secrétariat à prévoir à l'ordre du jour de celles-ci un point donnant des informations sur ses activités.

Commissions

30. Toute session de commission devrait être essentiellement consacrée à un débat d'orientation portant sur une ou deux grandes questions thématiques. Lorsqu'elles examinent les résultats de réunions d'experts, les commissions devraient ajouter aux travaux de ces derniers, et s'abstenir autant que possible de débats faisant double emploi. Elles devraient, autant que possible, achever leurs travaux en trois jours, sans jamais dépasser cinq jours. Il faudrait néanmoins, en tant que de besoin, consacrer assez de temps à parvenir à un résultat unifié. Les commissions devraient

fonder leur débat d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports des réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes, émanant notamment de membres de groupes d'étude et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que de la société civile. Elles devraient aussi situer le résultat de leurs débats dans le contexte et le cadre d'action appropriés.

31. Pour chaque question de fond inscrite à l'ordre du jour d'une commission, le secrétariat devrait établir un document d'information pour servir de base aux travaux, et la commission devrait indiquer clairement au secrétariat le type de document d'information dont elle a besoin.

32. Au moment de décider de la nature du texte adopté à l'issue des travaux, il faudrait s'attacher essentiellement à maximiser le temps consacré au dialogue de fond entre représentants des gouvernements, de manière à rechercher un consensus sur les questions relevant de la compétence de la CNUCED, et réduire au strict minimum le temps consacré aux travaux de rédaction. Le Bureau et les coordonnateurs régionaux indiqueront la nature du texte qu'ils voudraient obtenir des commissions. Chaque fois que possible, ce texte devrait consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond et en recommandations concises distinctes adressées au secrétariat de la CNUCED. Le résultat peut aussi prendre d'autres formes : principes, directives, meilleures pratiques, conclusions concertées, etc.

33. L'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en oeuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en oeuvre dans les déclarations prononcées en Commission.

34. Les résultats des sessions des commissions feront aussi l'objet d'un vaste effort de diffusion, notamment sur Internet, dans toutes les langues officielles.

Réunions d'experts

35. Lorsqu'elle choisira ou approuvera les thèmes de réunions d'experts, la commission compétente devrait envisager, au cas par cas, la possibilité de débats suivis sur un même thème tout au long d'une série de réunions d'experts, qui permettraient de mettre en place un réseau d'experts et d'approfondir l'examen des questions.

36. Les thèmes des réunions d'experts devraient présenter un intérêt immédiat. Chaque commission devrait donc établir un mandat clair pour ses réunions d'experts. Le résultat d'une réunion d'experts devrait refléter le dialogue consacré à des questions de fond par des experts venus de toutes les parties du monde, et consigner les grands points sur lesquels il y a accord, l'objectif étant de parvenir à un consensus sur la question.

37. Les experts sont désignés par les gouvernements et participent aux réunions d'experts à titre personnel.

38. La participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED sera encouragée par l'allocation de ressources financières prévisibles. On trouvera un examen des dispositions relatives au financement de la

participation d'experts de pays en développement et de pays en transition en annexe aux présentes lignes directrices.

39. Le Secrétaire général de la CNUCED est encouragé à inviter aux réunions d'experts des experts appartenant à des organisations régionales et internationales, à la société civile, aux milieux universitaires ainsi qu'aux institutions et entreprises privées intéressées.

Annexe

Financement de la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED

Les membres sont convenus de trouver, avant la fin de 2002, une solution à long terme permettant d'assurer le financement prévisible de la participation d'experts aux réunions intergouvernementales d'experts, en s'attachant à renforcer la participation d'experts de pays en développement et de pays en transition sur la base du principe d'une représentation géographique équitable, des besoins des bénéficiaires, en particulier des PMA, et des connaissances des experts en cause. En conséquence, ils sont convenus de poursuivre les consultations nécessaires au sein du Groupe de travail. Dans le cas où il ne serait pas possible de parvenir à une solution, une session extraordinaire du Conseil serait organisée pour résoudre la question.

Les membres se sont félicités de l'engagement annoncé par un certain nombre de pays de fournir les contributions extrabudgétaires nécessaires pour financer la participation d'experts en 2002. À cette fin, ils sont convenus qu'environ 280 000 dollars des États-Unis (aux prix de 2002) par an seraient nécessaires pour permettre à 10 experts de participer aux réunions d'experts en 2002 et 2003.

Tout en se félicitant de ce progrès, les États membres ont aussi reconnu que les solutions à court terme (2002-2003) retenues étaient liées à la recherche de solutions à long terme qui garantiraient les ressources nécessaires pour financer régulièrement la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED.

B. Bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok

Introduction

40. À sa vingt-quatrième réunion directive, le 12 mai 2000, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder, pendant le deuxième trimestre de 2002, à un examen à mi-parcours des activités de la CNUCED – c'est-à-dire à mi-chemin entre la dixième et la onzième session de la Conférence – en se fondant sur les indicateurs de résultats convenus dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005¹. Ces indicateurs sont les suivants :

Indicateur No 1 : Opportunité, utilité, niveau de mise en oeuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes;

Indicateur No 2 : Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux;

Indicateur No 3 : Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents.

41. À sa quarante-huitième session, en octobre 2001, le Conseil a décidé que l'examen à mi-parcours comporterait trois aspects distincts, mais interdépendants, à savoir un examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, un bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok, et des débats interactifs et un dialogue directif sur d'importants événements ayant une incidence sur les activités de la CNUCED. Le bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail a été réalisé à l'occasion de différentes réunions du Conseil organisées de janvier à mars 2002.

Contexte : événements internationaux

42. Depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, plusieurs grandes conférences internationales ont eu lieu, dont les résultats ont eu une influence sur les activités de la CNUCED. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Bruxelles, mai 2001), que la CNUCED elle-même était chargée d'organiser, a adopté un Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010² couvrant tous les aspects du développement, y compris la propre sphère d'activités de la CNUCED. La quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (Doha, novembre 2001) a adopté le programme de travail de Doha³, qui prévoit des négociations sur un large éventail de questions relevant des domaines de compétences de la CNUCED. Il incombe plus particulièrement à cet égard à la CNUCED de veiller à ce que les aspects de ce programme de travail qui touchent au développement soient dûment pris en compte. La Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) a défini un nouveau consensus et un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement sur des approches du développement devant favoriser la réalisation d'objectifs partagés, y compris ceux figurant dans la Déclaration du millénaire adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/2. Les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés « à appliquer des politiques rationnelles, à instaurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et à assurer la primauté du droit [...] à mobiliser les ressources nationales, à attirer les flux internationaux, à promouvoir le commerce international en tant que moteur du développement, à intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement, le financement viable de la dette et l'allègement de la dette extérieure et à renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux⁴ », tous aspects visés dans le Plan d'action de Bangkok. Le Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique, lancé en 2001, témoignait d'une nouvelle approche du développement de ce continent, où les pays africains eux-mêmes assuraient la conduite du processus. Ce nouveau partenariat serait une initiative hautement prioritaire pour l'Afrique et ses partenaires de développement au cours des prochaines années, et tout programme destiné à prendre la suite du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, encore indéterminé au moment de la réalisation du présent bilan, ne pourrait que s'en inspirer fortement.

Contexte : ressources

43. Le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003, adopté par l'Assemblée générale le 24 décembre 2001 (résolution 56/254), prévoyait pour la CNUCED deux nouveaux postes pour le sous-programme 9.1B, « Développement de l'Afrique ». Il prévoyait toutefois aussi d'importantes réductions de ressources dans un certain nombre de domaines, s'agissant en particulier des services de consultants (réduction de 46 %), ce qui aurait nécessairement des répercussions sur les activités techniques de la CNUCED. En décembre 2001, conformément au paragraphe 116 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/227, a décidé de créer, à New York, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, qui s'acquitterait de certaines fonctions de coordination, de sensibilisation et d'appui (voir A/56/645) précédemment assurées par la CNUCED. Les effectifs du nouveau Bureau ont été en partie constitués au moyen du transfert de 10 postes de la CNUCED (ibid. par. 21), ce qui aurait des « répercussions négatives ... sur les travaux analytiques et techniques de la CNUCED »⁵. Des inquiétudes ont été exprimées au cours de l'examen à mi-parcours à propos des incidences de la diminution des ressources.

44. Bien que le taux de postes vacants au secrétariat de la CNUCED ait sensiblement diminué – pour s'établir à un niveau inférieur à la moyenne pour l'ONU dans son ensemble – un certain nombre de postes de haut fonctionnaire sont restés vacants pendant de longues périodes.

45. Depuis la dixième session de la Conférence, les ressources extrabudgétaires en provenance de toutes sources (Programme des Nations Unies pour le développement, fonds bilatéraux d'affectation spéciale, financement par les bénéficiaires eux-mêmes) destinées à des activités d'assistance technique de la CNUCED sont restées à peu près stables à un niveau de 23 à 25 millions de dollars des États-Unis par an. La recrudescence de demandes d'assistance technique à la suite de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a obligé la CNUCED à un important effort, s'agissant à la fois de se positionner sur le marché compétitif des fonds de donateurs et d'accroître son efficacité pour optimiser sa capacité d'absorption de tels fonds.

Documentation

46. L'approche novatrice adoptée dans le document TD/B(S-XIX)/L.1, « Évaluation du programme pour 2000-2001 », établi pour l'examen à mi-parcours a été bien accueillie, car outre une description détaillée des activités entreprises, le secrétariat de la CNUCED s'est efforcé d'y analyser les résultats obtenus. Toutefois,

les limites inhérentes à toute auto-évaluation – à savoir une tendance à se concentrer sur les réalisations et à imputer les insuffisances à des facteurs extérieurs – sont parfois apparues avec une grande évidence dans le document. Il pourrait être utile pour des évaluations ultérieures d'avoir recours à une mesure systématique des incidences au moyen d'indicateurs de qualité aussi bien que de quantité, ainsi que d'une collecte et d'une présentation plus complètes des appréciations des utilisateurs; le secrétariat a été invité à poursuivre ses efforts en tenant compte de ces éléments.

1. Évaluation des activités réalisées depuis la dixième session de la Conférence : les enseignements

47. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action – quadriennal – de Bangkok ont généralement été satisfaisants, exception faite de quelques domaines indiqués plus loin. Le Plan lui-même a conservé sa pertinence depuis son adoption à Bangkok. La CNUCED a pu exécuter un programme de travail sérieux et utile sur la base de ce plan d'action; rien n'a donné à penser au cours du processus d'examen à mi-parcours que le Plan d'action de Bangkok ne puisse pas continuer de sous-tendre un programme de travail efficace jusqu'à la onzième session de la Conférence. Toutefois, l'ampleur du champ d'action de ce plan et les actuelles contraintes en matière de ressources font qu'il est devenu urgent de définir des domaines prioritaires et de mobiliser des fonds pour des activités prioritaires.

Indicateur No 1 : Opportunité, utilité, niveau de mise en oeuvre et qualité du programme de recherche et d'analyse du sous-programme, tel que mesuré par sa diffusion et d'autres enquêtes

48. L'examen des activités de recherche et d'analyse sur la base de cet indicateur s'est révélé très difficile. Les résultats d'enquêtes de lectorat et autres n'étaient pas disponibles pour chaque sous-programme. L'enquête de lectorat réalisée auprès des États membres, à temps pour que les résultats en soient disponibles pour l'examen à mi-parcours, a donné un taux de réponse décevant. Cet indicateur devant rester le principal outil d'évaluation pour toute la période d'exécution du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, il faudra étudier les moyens d'en améliorer l'efficacité. Quelques idées sont avancées dans les derniers paragraphes de la présente partie. Il faut toutefois noter qu'au cours du processus d'examen à mi-parcours lui-même, les États membres ont fourni de très utiles observations – dont il est rendu compte dans le présent document – sur les activités de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui donnent une idée plus précise de leur impact.

49. Les observations sur les publications analytiques de la CNUCED parues depuis la dixième session de la Conférence ont généralement été positives. Il a été indiqué que ces publications avaient fourni des analyses et des informations de qualité et avaient valablement contribué au dialogue international, ainsi qu'à l'élaboration des politiques au niveau national. Les principales publications analytiques consacrées à l'investissement au titre du sous-programme 9.2 ont suscité des appréciations unanimement favorables. La publication annuelle intitulée *World Investment Report* est devenue un ouvrage de référence pour les praticiens dans les pays développés comme dans les pays en développement, et une source essentielle d'information sur les flux d'investissement et les questions de développement qui y sont associées. La publication intitulée *Positive Agenda and Future Trade Negotiations*, relevant du sous-programme 9.3, a été bien accueillie. De nombreux

États membres ont considéré qu'il s'agissait d'un ouvrage de référence utile et ont demandé qu'il soit actualisé, pour tenir notamment compte des résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. La nouvelle publication périodique relevant du sous-programme 9.4 – *E-Commerce and Development Report* (Rapport sur le commerce électronique et le développement) – a bénéficié d'appréciations positives pour son analyse et sa description d'une question d'une importance croissante. Alors que ce domaine comptait déjà de nombreux intervenants, il était important que la CNUCED le traite depuis sa perspective propre. Le Rapport sur les pays les moins avancés, relevant du sous-programme 9.5, était apprécié par les États membres à la fois pour son analyse et son information statistique qui n'avaient pas d'équivalent ailleurs.

50. La principale publication annuelle au titre du sous-programme 9.1, le Rapport sur le commerce et le développement, contribuait au débat international sur la mondialisation, s'agissant en particulier des questions intéressant les pays en développement. Il avait un objectif différent de celui des autres grandes publications mentionnées plus haut : il visait à stimuler les débats en proposant un éclairage différent des événements, dans l'optique de développement de la CNUCED. Il suscitait des réactions mitigées de la part des États membres, des institutions et des médias. Le thème de la réforme de l'architecture financière internationale avait été jugé opportun et utile par les États membres touchés par des crises financières.

51. Les mandats définis dans le Plan d'action de Bangkok étaient vastes par rapport aux ressources disponibles, s'agissant notamment du sous-programme 9.3. Certains États membres ont estimé qu'une priorité insuffisante avait été accordée à des éléments de mandat importants pour eux, tels que le traitement spécial et différencié, les préférences, ou la capacité de production dans le secteur manufacturier et le secteur des services. De même, certains ont estimé que le souci immédiat de répondre aux besoins en matière d'assistance technique d'États membres pouvait avoir été préjudiciable aux activités de recherche et d'analyse; il était important de trouver un juste équilibre. Le Plan d'action de Bangkok élargissait les activités de la CNUCED aux questions d'environnement. Les travaux réalisés dans ce domaine ont été appréciés par les États membres, et jugés utiles dans la perspective du prochain Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002).

52. Il a été maintes fois souligné que pour être utiles, les activités de recherche et d'analyse devaient bénéficier d'une présentation correcte et accessible, ainsi que d'une diffusion large et efficace – y compris en versions traduites – pour atteindre tous ceux qui pouvaient en tirer parti et avoir le plus grand impact. Certaines études potentiellement utiles n'avaient pas été portées à l'attention de délégations à Genève qui auraient pu en tirer profit. Les États membres continuaient d'attacher une grande importance à l'existence de sites Web de qualité, actualisés et multilingues, ainsi qu'à la distribution ponctuelle des documents et des grands rapports, dans le respect des règles pertinentes de l'ONU concernant le multilinguisme.

Indicateur No 2 : Vues des États membres quant à l'utilité pratique et à l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement des orientations recommandées, telles qu'elles figurent dans les conclusions de l'examen périodique des programmes de travail entrepris par les organes intergouvernementaux

53. Pour ce qui est des activités réalisées au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les États membres à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes en janvier 2002⁶, se sont généralement déclarés satisfaits des activités d'analyse et de coopération technique dans ce domaine, en mentionnant plusieurs résultats bénéfiques concrets. Une certaine satisfaction a été exprimée concernant les efforts de diffusion réalisés. À la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, en février 2002⁷, les États membres se sont félicités de la quantité de travail réalisée et certains ont indiqué des domaines qu'ils jugeaient importants pour l'avenir, notamment l'agriculture. La nécessité d'adopter une approche plus dynamique pour la promotion des activités relatives à la qualité entreprises au titre du programme a été soulignée. À la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, en février 2002⁸, plusieurs États membres ont insisté sur la nécessité de suivre la mise en oeuvre des recommandations formulées.

54. Les évaluations réalisées par les commissions ont en grande partie porté sur les activités du secrétariat. Peu d'indications ont été données de la valeur pratique et de l'impact sur les perspectives de développement des pays en développement – voire du degré de mise en oeuvre – des recommandations adressées au niveau national aux gouvernements et au niveau international à la communauté internationale à l'occasion des précédentes sessions des commissions. Les Rapports intérimaires sur l'application des recommandations concertées soumis aux commissions⁹ ont surtout eu tendance à porter sur les recommandations adressées au secrétariat. L'élaboration des recommandations des commissions étant un processus exigeant beaucoup de ressources, cet aspect devra être examiné de façon plus approfondie. Quelques suggestions sont présentées dans les derniers paragraphes de la présente partie.

Indicateur No 3 : Niveau d'exécution, efficacité et répercussions des activités de coopération technique, telles qu'évaluées par les indicateurs qui figurent dans les descriptifs de projet pertinents

55. De multiples observations ont été fournies pour et pendant l'examen à mi-parcours sur les activités de coopération technique. Il faut toutefois noter que des indicateurs ne figuraient pas systématiquement dans tous les descriptifs de projet de coopération technique, et que les indicateurs éventuels étaient souvent davantage quantitatifs que qualitatifs. L'utilisation systématique d'indicateurs et l'amélioration des indicateurs existants pour qu'ils donnent une mesure qualitative autant que quantitative faciliteraient l'évaluation de l'impact des activités.

56. La demande d'assistance technique adressée à la CNUCED est restée forte et les appréciations fournies ont été pour l'essentiel extrêmement positives. Le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) et le Système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED constituaient désormais des références mondiales. L'assistance apportée à des États membres sur des questions concernant le système commercial multilatéral, notamment dans le cadre du programme sur la diplomatie commerciale et du programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance

technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP), avait été vivement appréciée. Le fait que des pays bénéficiaires eux-mêmes contribuent au financement de certains programmes (par exemple, appui technique au Groupe intergouvernemental des 24 pour les questions monétaires internationales) montrait que ces pays considéraient que la CNUCED fournissait des services de qualité, d'un intérêt et d'une utilité directs pour eux. Des exemples concrets de résultats positifs obtenus au niveau des pays (par exemple, raccourcissement des délais de dédouanement grâce au programme SYDONIA) ont également été présentés au cours de l'examen à mi-parcours.

57. Les efforts déployés pour prolonger les études et les conseils par des discussions intergouvernementales, et pour soutenir la mise en oeuvre des recommandations – par exemple, examens de la politique d'investissement, programmes sur les accords internationaux d'investissement, activités sur les liens entre sociétés transnationales et petites et moyennes entreprises (PME) – ont également été très appréciés. Une plus grande utilisation pourrait être faite de programmes de renforcement des capacités établis de longue date, et de leurs réseaux – par exemple, les programmes TrainForTrade et EMPRETEC – pour assurer la diffusion des résultats des activités de recherche et d'analyse, ainsi qu'une assistance technique davantage intégrée.

58. Les programmes exécutés conjointement avec d'autres organisations – Équipe spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, par exemple – ou avec la société civile – notamment pour la facilitation du commerce ou la diversification des produits de base – contribuaient efficacement à l'exécution des mandats et à une optimisation de l'impact des activités de la CNUCED. Dans certains cas, « les coûts de coordination » étaient élevés, en particulier dans les premières étapes : le projet pilote du Cadre intégré en était un exemple. Toutefois, lorsque l'objectif de cette coopération était suffisamment important – comme c'était le cas pour l'intégration du commerce dans les stratégies de développement – l'effort initial était justifié par les avantages potentiels pour les pays considérés. La CNUCED était invitée à poursuivre ses efforts jusqu'à obtention des résultats recherchés.

59. La lenteur de la mise en oeuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait suscité quelques inquiétudes : 18 personnes seulement avaient reçu une formation au cours des deux années écoulées depuis la dixième session de la Conférence. Bien que l'établissement du matériel pédagogique et la mise en place du soutien administratif pour les cours, ainsi que le détachement de spécialistes du secrétariat, aient été couverts par le programme ordinaire comme prévu, il y avait eu malentendu quant aux ressources qui pourraient être obtenues du budget-programme de l'ONU pour le financement des frais de voyage et d'hébergement des stagiaires. Une formation n'avait pu avoir lieu que grâce à la générosité d'un donateur bilatéral. Il fallait donc redoubler d'efforts et repenser les choses à l'avenir pour que cette formation puisse être assurée de façon efficace et économique.

60. En raison de leur succès, les grands programmes d'assistance technique – SYGADE, SYDONIA et SIAM – étaient devenus des « entreprises » d'une certaine ampleur; cela conduisait à se demander s'ils devraient désormais fonctionner de façon plus indépendante. Il a toutefois été jugé préférable de les maintenir dans la structure actuelle de façon que l'expérience fournie par leur exécution puisse être

profitable à d'autres domaines d'activité de l'organisation, qu'il s'agisse de recherche, d'analyse ou de formation de consensus. Cette question pourrait toutefois être de nouveau abordée à l'avenir. Lorsque des programmes à vocation opérationnelle étaient considérés avoir atteint un certain niveau de maturité, un changement progressif de responsabilité pour leur exécution au profit des bénéficiaires pouvait être une option, sur le modèle du programme relatif aux pôles commerciaux.

61. Les mesures prises pour promouvoir l'autonomie financière des grands programmes de coopération technique commençaient à donner des résultats dans certains domaines, et le secrétariat était invité à poursuivre dans cette voie.

62. La manière dont la CNUCED avait donné suite aux dispositions figurant au paragraphe 164 vi) du Plan d'action de Bangkok concernant la coordination interne des activités de coopération technique, en réalisant un examen interne de ces activités, a été appréciée. Les États membres attachaient une grande importance à une forte coordination interne et au dialogue avec les parties intéressées, et ils comptaient poursuivre leurs échanges avec le secrétariat sur les recommandations issues de cet examen, et leur mise en oeuvre.

Autres questions concernant le programme

63. L'initiative prise à la dixième session de la Conférence d'instituer le sous-programme 9.1B, relatif au développement de l'Afrique, avait commencé de porter des fruits. Différentes études établies dans le cadre de ce sous-programme¹⁰ avaient contribué au renforcement de la coopération pour le développement de l'Afrique; bien qu'elles aient suscité des réactions mitigées, elles étaient appréciées par de nombreux pays africains, qui les jugeaient utiles pour l'élaboration des politiques. Ce petit sous-programme était d'autant plus intéressant que la méthode de travail adoptée consistait à faire appel aux compétences disponibles dans l'ensemble des services du secrétariat et à en faire la synthèse.

64. Au cours des mois précédant l'examen à mi-parcours, le programme de travail du sous-programme 9.5 a été modifié¹¹ pour tenir compte du transfert de ressources vers le nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires, créé à New York. La nouvelle orientation du sous-programme, axée sur des domaines où son efficacité pouvait être la plus grande, a généralement été bien accueillie, bien que beaucoup aient demandé que le Rapport sur les pays les moins avancés reste une publication annuelle. Comme le sous-programme 9.1B, ce sous-programme faisait appel aux compétences disponibles dans l'ensemble du secrétariat – au moyen de « correspondants » dans chaque division – ce qui garantirait une plus grande intégration des différentes questions et la création de synergies, en particulier avec le sous-programme 9.1B avec lequel il avait beaucoup de bénéficiaires communs.

65. Les initiatives prises par le secrétariat depuis la dixième session de la Conférence concernant d'autres questions intersectorielles ont été appréciées. L'organisation d'une réunion d'experts sur les questions de parité entre les sexes et les décisions prises à la suite de tenir davantage compte de cet élément dans les activités de toutes les divisions avec la désignation de responsables pour ces questions devraient, grâce à un suivi approprié, contribuer à renforcer cet aspect des activités de la CNUCED. Les organisations de la société civile s'étant montrées de

plus en plus désireuses de participer aux réunions de la CNUCED, il conviendrait de poursuivre les efforts pour promouvoir des interactions constructives dans le respect des règles pertinentes de l'ONU. On a observé une plus forte participation de la société civile à l'exécution des programmes – comme cela est indiqué ailleurs dans le présent document. Les efforts déployés au titre de divers programmes de coopération technique, tels que le JITAP, pour associer un large éventail de parties intéressées, y compris des organisations de la société civile, à l'élaboration et à l'exécution des politiques commerciales ont été soulignés et appréciés par les pays bénéficiaires. C'était là une des façons dont la CNUCED s'acquittait de son mandat consistant à promouvoir une bonne administration publique; le dialogue bilatéral avec les bénéficiaires des grands programmes de coopération technique en était une autre.

66. L'importance des « enseignements à tirer » dans tous les domaines a été soulignée, de l'organisation de conférences au renforcement des programmes de coopération technique en passant par des évaluations indépendantes régulières et la mise en oeuvre des recommandations en découlant. Cela contribuait non seulement à l'amélioration continue des résultats, mais aussi au maintien et à l'élargissement de l'appui nécessaire.

2. Orientation et domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence

67. Il a été maintes fois souligné au cours du processus d'examen à mi-parcours que la compétence particulière de la CNUCED – qui était vivement appréciée par les États membres, pays développés comme pays en développement – concernait le traitement intégré du développement et du commerce, des questions financières, de la technologie et de l'investissement. Il en découlait que les mesures prises pour développer cette orientation, qui faisait de la CNUCED une organisation différente des autres organisations, avaient toutes les chances de renforcer l'exécution des mandats. Les initiatives visant à « décompartementaliser » les activités de la CNUCED, à renforcer les liens entre la recherche, la formation de consensus et l'assistance technique, à promouvoir une plus grande intégration au sein des divisions et entre les divisions – à l'instar de l'Équipe spéciale sur le commerce – et à intégrer les activités de coopération technique en un tout plus cohérent allaient toutes dans ce sens et renforceraient également l'image de la CNUCED.

68. Tout au long du processus d'examen à mi-parcours, on a souligné combien il était urgent de soutenir les pays en développement dans les négociations, actuelles et à venir, à l'OMC – ce soutien devant englober les trois domaines d'activité de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique; c'était là l'un des principaux domaines prioritaires pour la période allant jusqu'à la onzième session de la Conférence. La CNUCED avait déjà établi un « plan d'assistance technique et de renforcement des capacités pour l'après-Doha ». Sa capacité de faire la synthèse des informations provenant de différentes sources au sein de son programme et de clarifier ainsi les options s'offrant aux pays en développement était vivement appréciée. Des initiatives telles que la sélection du thème du commerce pour le Rapport sur le commerce et le développement, 2002 venaient à point nommé. Cette priorité devrait guider le choix des thèmes de recherche et d'analyse sur des questions émanant du Plan d'action de Bangkok, l'objectif étant de fournir aux pays en développement des moyens pour l'élaboration des politiques. Parmi les questions immédiatement prioritaires pour les États membres, en raison des dates butoirs fixées à l'OMC, figuraient l'agriculture,

les services, le traitement spécial et différencié, les droits de douane et les obstacles non tarifaires. Il était également important de redoubler d'efforts pour intégrer les différentes activités de renforcement des capacités dans la structure d'ensemble de l'organisation de façon à en maximiser l'efficacité, et pour mieux utiliser les actuels filières et réseaux de diffusion et d'exécution. Les activités de renforcement des capacités après la Conférence de Doha, engagées au moyen de ressources extrabudgétaires, devraient venir compléter les activités ordinaires – et non pas s'y substituer – car c'était celles-ci qui donnaient à la CNUCED un avantage comparatif dans ce domaine.

69. Il était également important de veiller à ce que les pays en développement puissent profiter des possibilités actuelles et futures en renforçant leurs capacités productives et en améliorant leur compétitivité. La CNUCED possédait un certain nombre d'atouts en la matière, dont des compétences techniques concernant les produits de base, les services, l'investissement, la technologie, la concurrence, le commerce électronique, le développement des entreprises, la facilitation du commerce, et la mise en valeur des ressources humaines dans divers domaines relevant de son mandat. Ces atouts pouvaient être utilisés pour aider les pays en développement à renforcer leur compétitivité et à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale. La nouvelle orientation du sous-programme 9.5, qui insistait sur l'assistance à fournir aux pays pour leur intégration dans le commerce mondial par le renforcement des capacités de production, la promotion de la diversification des exportations et la contribution au développement humain et institutionnel dans les domaines liés au commerce, était jugée particulièrement intéressante à cet égard.

70. Il a été souligné que la CNUCED ne pouvait s'acquitter de ces tâches seule. Une étroite coopération entre toutes les institutions et tous les donateurs fournissant une assistance technique liée au commerce était essentielle pour garantir la complémentarité des efforts et obtenir les meilleurs résultats. Les actuelles limites en matière de ressources et de capacité d'absorption imposaient que l'on privilégie les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif, tels que les domaines prioritaires identifiés pour les trois commissions¹². Ces domaines d'avantage comparatif devaient être clairement définis et faire l'objet d'une promotion appropriée, y compris pour la mobilisation de fonds. Les besoins étaient grands, mais il était essentiel de veiller à ce que les nouvelles initiatives répondent à la demande exprimée et soient conformes aux stratégies et priorités de développement des pays en développement.

71. On a également souligné combien il importait d'assurer le suivi des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a de nouveau été demandé que les engagements pris dans les documents de Bruxelles soient répertoriés et évalués, avec une claire répartition des tâches entre la CNUCED et le nouveau Bureau du Haut Représentant. Les délégations se sont par ailleurs félicitées de l'orientation fixée pour le sous-programme 9.5, à savoir une plus grande place accordée aux activités sectorielles et aux travaux de fond avec la contribution de tous les services et départements du secrétariat.

72. L'exécution des mandats de la CNUCED passait par des activités de recherche et d'analyse, des discussions intergouvernementales et des programmes de coopération technique. Le renforcement des liens entre ces trois types d'activité pouvait améliorer l'utilité et la pertinence des travaux de l'organisation. Plusieurs exemples intéressants ont été mis en avant, tels que les activités relatives à la

concurrence ou à l'investissement. Pour ce qui était des questions relatives aux négociations commerciales multilatérales en particulier, les activités d'assistance technique et de formation de consensus pourraient être soutenues de façon plus efficace par des activités pertinentes de recherche et d'analyse. Le choix des thèmes des réunions d'experts – question également examinée à propos du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental – était important.

73. De nombreuses idées nouvelles avaient été avancées au sujet du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok lors du processus d'examen à mi-parcours en vue d'améliorer la diffusion et le coût-efficacité de la formation, ainsi que les incidences sur le renforcement des capacités dans les pays en développement. Cette formation pouvait contribuer à accroître les compétences techniques dans les régions pour une plus grande continuité et un meilleur accès. La coopération avec des institutions nationales de pays en développement, des instituts régionaux et des organisations régionales, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, était un moyen de parvenir à ce résultat; le recours au téléenseignement était une autre option à envisager. Ces questions seraient examinées par l'Organe consultatif créé en application du paragraphe 166. Avec une bonne préparation et une utilisation efficace et prudente des ressources, la formation prévue au paragraphe 166 pouvait être un instrument précieux pour le renforcement des capacités, considéré comme une priorité par de nombreux pays en développement. Les ressources désormais inscrites au chapitre 33 du budget-programme de l'ONU permettaient de prévoir davantage de cours pour l'exercice biennal 2002-2003 à un moindre coût unitaire, mais cela ne résolvait pas la question de la viabilité à long terme de cette activité.

74. Les résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002) soulignaient le caractère central des questions relevant des compétences de la CNUCED pour les efforts internationaux visant à promouvoir le développement, à réduire la pauvreté et à réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs de la Déclaration du millénaire. Ces résultats donnaient un nouvel élan aux travaux de la CNUCED. Les États membres comptaient bien examiner plus avant, au cours des débats interactifs de haut niveau, la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs fixés dans le Consensus de Monterrey.

3. Enseignements tirés de l'utilisation des indicateurs de résultats

75. Les indicateurs de résultats utilisés pour l'établissement du bilan au titre de l'examen à mi-parcours étaient ceux du plan à moyen terme pour la période 2002-2005; l'établissement de ce bilan a été l'occasion d'en tester l'efficacité.

76. L'indicateur No 1, à lui seul, n'a pas fourni suffisamment d'éléments pour un examen efficace. Toutefois, les observations présentées par des États membres sur la pertinence et l'utilité des activités de recherche et d'analyse de la CNUCED pour l'élaboration des politiques aideront beaucoup le secrétariat à poursuivre ses efforts d'amélioration. Des pistes à explorer concernent une meilleure planification des enquêtes de lectorat, ou la sélection d'un nombre plus limité de publications essentielles. Une autre possibilité serait de réaliser des examens ciblés sur certaines publications auprès d'un groupe restreint, mais représentatif d'experts gouvernementaux spécialistes de l'élaboration des politiques dans les domaines considérés.

77. L'indicateur No 2 a été le moins efficace en raison du très faible nombre d'observations reçues sur la mise en oeuvre des recommandations au niveau national et au niveau international, et leurs incidences. Il s'est avéré difficile d'obtenir des réponses de la part des États membres et des institutions sur ces recommandations, peut-être en raison de leur caractère générique et non contraignant. Pour remédier à cette situation, on pourrait envisager une approche plus dynamique, par exemple la réalisation d'études de cas nationales par le secrétariat, mais cela exigerait bien entendu des ressources.

78. L'indicateur No 3 ne pourrait être tout à fait efficace que si tous les documents de coopération technique contenaient des indicateurs de résultats. De plus, ces indicateurs devraient fournir des éléments d'appréciation aussi bien qualitative que quantitative. Cela pourrait également aider les responsables de programme à améliorer leurs activités et, comme il a été souligné au cours de l'examen à mi-parcours, à conserver et élargir le soutien nécessaire.

79. Une possibilité à étudier pour améliorer l'évaluation des activités de la CNUCED est l'élargissement des évaluations approfondies aux activités de recherche et d'analyse. L'évaluation approfondie d'un programme de coopération technique réalisée chaque année par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a montré toute son efficacité pour déterminer les mesures correctives à prendre et pour réorienter les activités. Une telle évaluation, dont il existe des précédents et qui est conforme aux règles et réglementations pertinentes de l'ONU, pourrait être réalisée au sein du mécanisme intergouvernemental, par exemple par les commissions dans le contexte de l'examen ordinaire de leur programme. Il conviendrait d'étudier plus avant cette suggestion.

80. Il a généralement été reconnu que des indicateurs relatifs à la politique générale, que ce soit au niveau national ou au niveau international, étaient plus difficiles à définir que des indicateurs concernant l'obtention de résultats concrets tels que certains types d'assistance technique. Les activités de la recherche posent des difficultés particulières. Des discussions sont en cours à l'ONU sur l'expérience acquise en matière d'indicateurs de l'exécution du programme et de l'exécution du Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du millénaire (A/56/326). Le Corps commun d'inspection réalise actuellement une étude. Cette question ainsi que les idées avancées plus haut pourraient utilement être examinées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à une future session, lorsque l'étude du Corps commun d'inspection sera disponible.

C. Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères

81. L'examen à mi-parcours de la CNUCED à Bangkok touchant à sa fin, je pense que je peux dire sans risquer de me tromper que nos discussions nous ont tous donné une possibilité réelle d'échanger nos points de vue et de tirer des enseignements de nos expériences et de nos idées respectives.

82. Comme chacun le sait, tous nos pays ont atteint une étape décisive de leur développement, au cours de laquelle ils doivent surmonter des obstacles et définir les orientations à suivre au cours des prochaines années.

83. L'examen à mi-parcours s'inscrit dans le cadre de plusieurs réunions de haut niveau organisées cette année, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et le prochain Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg. Chacune de ces réunions nous donne l'occasion de renforcer le consensus et d'adopter des approches concrètes qui devraient aboutir à un accord plus général sur les questions essentielles qui ont été soulevées ici.

84. Afin de donner à nos débats interactifs une plus grande force, je tiens à résumer certaines préoccupations exprimées. Aucun résumé ne pourrait évidemment satisfaire pleinement tous les participants, mais j'espère que le présent résumé, qui sera publié plus tard en tant qu'élément du rapport de la réunion, traitera au moins de la plupart des questions débattues. Sept principaux domaines seront abordés : tendances mondiales, commerce international et système commercial multilatéral, financement du développement, renforcement des capacités de production, réduction de la pauvreté et développement par la base, gouvernance et cohérence, et enfin, rôle de la CNUCED.

Tendances mondiales

85. Lors de la dixième session de la Conférence, nous avons examiné les risques et les enjeux de la mondialisation et nous sommes convenus de stratégies de développement dans l'optique d'un monde de plus en plus interdépendant. Nous avons reconnu que la mondialisation est un processus continu qui présente à la fois des chances et des risques. La mondialisation économique rapide, alimentée par le progrès technologique et la libéralisation du commerce, de la finance et de l'investissement internationaux, a entraîné un essor mondial de la croissance et du développement économique. Toutefois, la mondialisation est un processus inégal qui a aussi gravement pénalisé le développement de nombreux pays moins avancés, qui sont incapables de s'adapter à son rythme effréné.

86. Depuis lors, les résultats économiques mondiaux sont inégaux, des écarts étant observés aussi bien entre les pays développés et les pays en développement qu'entre ces derniers. En Asie, la reprise qui se dessinait déjà lors de la dixième session de la Conférence s'est poursuivie, mais la croissance n'a pas encore atteint des niveaux comparables dans de nombreux pays africains ou latino-américains. Il reste que tous les pays en développement ont souffert du ralentissement mondial amorcé l'année dernière, en particulier ceux qui participent étroitement au système commercial. Heureusement, ce ralentissement a été moins grave que beaucoup ne le craignaient et des signes de redressement réapparaissent.

87. Les événements des deux dernières années ont confirmé la nécessité d'adopter une approche plus collective pour répondre aux enjeux économiques d'un monde plus intégré. Plusieurs conférences internationales organisées depuis la dixième session de la Conférence ont témoigné de la volonté de poursuivre une telle approche; des résultats positifs ont été enregistrés notamment à Bruxelles, à Doha et à Monterrey. Les pays riches – par exemple, l'Union européenne, grâce à son initiative « Tout sauf les armes » et à l'appui qu'elle accorde au Nouveau Programme pour le développement de l'Afrique – semblent aussi être mieux disposés à aider les membres les plus faibles du concert des nations à se développer. Les forts témoignages de solidarité qui ont suivi les événements tragiques du 11

septembre 2001 ont contribué à démontrer qu'une telle orientation présentait des avantages.

88. Toutefois, les risques de détérioration de la situation des pays en développement demeurent importants, comme l'ont montré les problèmes économiques de l'Argentine. Les prix des produits de base continuent de diminuer et de fluctuer fortement, créant de graves difficultés pour de nombreux pays pauvres tributaires de ces produits. La pauvreté étant encore l'obstacle le plus important que doivent surmonter la plupart des pays en développement, il incombe toujours et encore à la communauté internationale de renforcer l'approche multilatérale du développement et en particulier de veiller à ce que le système des Nations Unies joue un rôle central.

Commerce international et système commercial multilatéral

89. Le commerce est un élément important – peut-être plus important que par le passé – des stratégies de développement. Le fait de placer le développement, notamment la nécessité de surmonter les contraintes liées aux capacités d'exportation, au centre du programme de travail lancé à Doha constitue à la fois une reconnaissance des échecs passés et une indication des engagements à prendre. Des incertitudes planent encore sur la réalisation de cet objectif. De nombreux pays en développement ont du mal à mettre en oeuvre les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, et les pays développés n'ont pas répondu aux attentes dans ce domaine. Par ailleurs, les pays industriels affichent à nouveau des tendances protectionnistes dans des secteurs tels que l'acier et l'agriculture, qui intéressent directement les pays en développement.

90. Il n'est pas étonnant que la plupart des pays en développement considèrent que l'amélioration de l'accès aux marchés des principaux pays importateurs dans les domaines qui les intéressent est une condition du succès des négociations commerciales multilatérales. À cet égard, les obstacles tarifaires et non tarifaires demeurent un sujet de préoccupation. Dans le secteur de l'agriculture, les subventions massives faussent le jeu des marchés et rendent impossible toute concurrence de la part de nombreux pays en développement. Compte tenu des différences dans la capacité des pays de soutenir la concurrence internationale, le traitement spécial et différencié a aussi besoin d'être renforcé dans le cadre des règles commerciales multilatérales. En outre, le processus d'adhésion doit être facilité, en particulier pour les PMA.

91. Les accords commerciaux régionaux procurent également des avantages considérables. La relation entre ces accords et les accords bilatéraux et multilatéraux est une question à examiner.

92. Dans tous ces domaines, l'assistance technique pour le renforcement des capacités doit être accrue, non seulement pour permettre aux pays en développement de participer plus efficacement aux négociations, mais aussi pour les aider à tirer parti des possibilités qu'offre le système commercial. La CNUCED doit jouer un rôle clef à cette fin en veillant à ce que le développement soit pris en compte dans les négociations commerciales, notamment en augmentant son assistance par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce.

Financement du développement

93. La mondialisation implique que la question du commerce ne peut plus être traitée indépendamment du financement, comme l'a montré la Conférence de Monterrey, où a été adoptée une approche intégrée du financement du développement.

94. Au cours des 20 dernières années, l'intégration des marchés financiers s'est accompagnée d'une réorientation importante des flux au profit des capitaux privés, ce qui devait faciliter l'intégration dans l'économie mondiale des pays en développement en particulier. Toutefois, faute de mécanismes financiers internationaux permettant de mieux la gérer, l'augmentation des flux privés est allée de pair avec une instabilité accrue et ces capitaux sont devenus un vecteur important de propagation des turbulences économiques dans le monde en développement. Dans le cadre de la mise en place de nouveaux mécanismes, la question de la stabilité des flux devrait recevoir une attention suffisante. Les efforts internationaux visant à réformer l'architecture financière mondiale doivent être renforcés pour faire en sorte que le système financier soit plus stable et propice au commerce et au développement.

95. La libéralisation financière doit être conduite de manière prudente, et elle devrait être adaptée à la situation du pays, s'agissant notamment et surtout du calendrier des réformes. En outre, les flux financiers continuent d'être très largement influencés par les politiques des principaux pays industriels. Une plus grande cohérence entre ces politiques est essentielle pour parvenir à un environnement financier international plus stable. Malheureusement, les progrès réalisés dans ce domaine demeurent lents.

96. L'investissement étranger direct (IED) est relativement plus stable que les flux privés à court terme et peut donner lieu à un transfert de technologie, entre autres avantages. Les capitaux privés, sous quelque forme que ce soit, se sont largement concentrés dans un petit nombre de marchés émergents. Pour les pays, en particulier les PMA, qui ont du mal à les capter, l'adoption de mesures visant à attirer des investissements directs peut ne pas être couronnée de succès et risque d'entraîner une concurrence excessive. L'adoption de meilleures mesures d'appui par les pays d'origine pourrait contribuer à corriger les déséquilibres géographiques et sectoriels des flux d'IED. Les cadres internationaux sur l'IED qui pourraient être négociés devraient être conçus pour favoriser le développement.

97. L'aide publique au développement (APD) continue de jouer un rôle essentiel dans les perspectives de croissance de nombreux pays en développement, en particulier des PMA. La Conférence de Monterrey a annoncé un changement d'état d'esprit bienvenu chez certains pays donateurs, même si l'établissement de nouvelles conditions à une augmentation de l'APD risque d'accroître la marginalisation de certains pays, tenus de mettre en oeuvre des réformes pour obtenir cette aide. Le fardeau de la dette continue d'entraver les perspectives de développement de maints pays et de nouveaux progrès doivent être réalisés en matière d'annulation de dettes.

98. L'absence d'infrastructures matérielles adaptées demeure un obstacle important pour de nombreux pays en développement. Il faut trouver les moyens de financer le développement de ces infrastructures.

Renforcement des capacités de production

99. La libéralisation du commerce rend possible l'essor des exportations, mais pour pénétrer de nouveaux marchés, bien des pays en développement doivent considérablement améliorer leurs capacités de production. Pour beaucoup, la diversification est à cet égard un passage obligé. La dépendance à l'égard de produits primaires reste un obstacle au développement, en particulier dans les PMA et les pays africains, où l'exportation de produits à plus forte valeur ajoutée et plus élaborés est indispensable à l'accélération de la croissance. Il est nécessaire de prendre des mesures pour remédier à la baisse des prix des produits de base et aux difficultés causées par leurs fluctuations excessives.

100. Les responsables de l'élaboration des politiques dans les pays en développement s'inquiètent notamment du déficit de connaissances et du fossé numérique. Pour tirer parti des chances offertes par la mondialisation, il est nécessaire de combler ces lacunes et de renforcer les capacités technologiques. L'IED peut être une source de transfert de technologie, mais il n'a pas répondu à toutes les attentes de nombreux pays d'accueil, par exemple en raison du nombre insuffisant de relations nouées avec des partenaires locaux.

101. En fin de compte, une intégration réussie n'est possible que s'il existe des entreprises nationales viables. C'est pourquoi le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines sont indispensables.

102. Dans un processus de mondialisation marqué par une interdépendance économique croissante, le resserrement de la coopération économique et technique entre les pays développés et les pays en développement aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral devient un moteur important de développement économique et social. Les stratégies et les partenariats régionaux peuvent s'avérer efficaces, comme le montre la création de l'Institut international pour le commerce et le développement.

Réduction de la pauvreté et développement par la base

103. La réduction de la pauvreté est l'objectif fondamental du développement, conformément à la Déclaration du millénaire. Toute stratégie visant à renforcer les capacités productives doit être axée sur l'être humain et tenir ainsi pleinement compte de la dimension sociale du développement. À cette fin, les initiatives visant à encourager un développement par la base, telles que le microfinancement, méritent l'attention. Le secteur national doit pouvoir profiter de l'augmentation des échanges.

Gouvernance et cohérence

104. La difficulté pour les responsables de l'élaboration des politiques dans tous les pays est de faire en sorte que la mondialisation profite à tous. À cette fin, il faut d'abord adopter des politiques nationales favorables au développement et à la bonne gouvernance. La cohérence des politiques macro et microéconomiques est également importante. Il peut être très instructif d'écouter les différents points de vue de la société civile.

105. Du fait de la mondialisation, il ne suffit plus d'avoir une bonne gouvernance au niveau national. Une plus grande cohérence à l'échelon multilatéral et une participation accrue des pays en développement à la prise des décisions de portée

mondiale sont plus que jamais nécessaires, notamment dans les domaines du commerce, du financement et de l'investissement.

Rôle de la CNUCED

106. Conformément au Plan d'action de Bangkok adopté à la dixième session de la Conférence, la CNUCED devrait continuer d'être le lieu de débats intergouvernementaux et de formation de consensus, de réaliser des travaux de recherche et des analyses et de rassembler des données, ainsi que de fournir une assistance technique adaptée aux besoins des pays en développement.

107. En tant qu'organisme des Nations Unies coordonnant le traitement intégré du commerce et du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED a été clairement chargée de s'acquitter de cette tâche très importante. Tous les partenaires de développement et les organisations concernées sont invitées à l'aider à répondre aux demandes croissantes qui lui sont faites.

108. Je voudrais conclure mon résumé en disant que le Gouvernement et le peuple thaïlandais ont été honorés et heureux d'accueillir cette réunion d'examen à mi-parcours et de vous recevoir une fois de plus à Bangkok. Vous savez tous combien la Thaïlande est attachée aux objectifs de l'ONU et de la CNUCED; il est donc particulièrement gratifiant de pouvoir exprimer de manière concrète ce soutien.

109. Depuis les premiers préparatifs de la réunion, notre objectif a toujours été de fournir à tous l'occasion de faire avancer collectivement notre réflexion sur quelques-unes des questions les plus importantes qui préoccupent aujourd'hui la communauté internationale. Je pense que cet objectif a été pleinement atteint et j'espère sincèrement que vous partagez mon opinion. Permettez-moi de vous remercier d'avoir participé à cette réunion et de vous présenter tous mes vœux de réussite dans vos efforts de promotion d'un développement mondial au service de tous.

D. Conclusions relatives à l'examen à mi-parcours présentées par le Secrétaire général de la CNUCED

110. Comme pour la merveilleuse cuisine thaïlandaise que nous avons pu apprécier au cours de notre séjour à Bangkok, il est impossible de décrire en quelques mots toutes les subtiles nuances du débat qui s'est déroulé ici ces deux derniers jours. Permettez-moi plutôt, dans ces observations finales, d'évoquer le large menu des questions abordées, alors même que notre attention commence à se tourner vers la onzième session de la Conférence.

111. Cet examen à mi-parcours s'est déroulé à la suite de trois très importantes conférences internationales, à Bruxelles, Doha et Monterrey. Ces conférences ont, je crois, révélé une évolution de l'analyse des relations économiques internationales sur au moins deux grands points. Premièrement, il y a été reconnu qu'il fallait réintroduire la dimension du développement dans les débats sur la gestion du commerce international, du financement international et de l'investissement, de façon à permettre aux pays en développement de réaliser leur plein potentiel dans un environnement mondial global. Deuxièmement, ces conférences ont fait ressortir la nécessité pour les gouvernements et les décideurs dans les pays en développement

d'assumer une plus grande responsabilité de leurs propres actions et de leur propre destin économiques.

112. Après avoir entendu les diverses interventions prononcées au cours des deux derniers jours, il nous faut désormais trouver les moyens de répondre de façon constructive et cohérente à ces deux nécessités. Je voudrais commencer par évoquer l'une des nombreuses observations perspicaces faites par le Premier Ministre thaïlandais dans sa déclaration liminaire. Il nous a demandé d'arrêter de considérer la mondialisation simplement comme la liberté totale du commerce des biens et services et la mobilité illimitée des capitaux, pour y voir plutôt l'interaction constante des forces et des qualités de chaque société. De ce point de vue, les réelles opportunités offertes par le système mondial résident dans la formidable richesse et diversité des peuples, des institutions et des États-nations. La communauté internationale doit, avec une sincérité entière, adhérer au respect de cette diversité, comme le Premier Ministre l'a fait observer, si nous voulons vivre dans un monde plus prospère et équitable pour tous.

113. Concrètement, cela signifie que nous ne pouvons plus aborder les difficiles questions d'orientation auxquelles sont confrontés les pays en développement en recommandant un schéma commun, un modèle unique de libéralisation rapide du commerce, du financement et de l'investissement qui serait applicable à tous les pays et en toutes circonstances. Une telle approche néglige le rôle des politiques et des institutions nationales dans le renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays à mieux gérer leur intégration dans l'économie mondiale et faciliter les efforts qu'ils déploient pour créer de la richesse et améliorer les conditions sociales. Après avoir écouté les débats de cette semaine, je suis convaincu que les pays en développement sont plus que désireux d'assumer la pleine et entière responsabilité de leur propre destin économique, mais pour cela, il faut qu'ils puissent utiliser tout l'éventail d'instruments et de moyens d'action qui ont permis aux pays développés d'aujourd'hui d'atteindre les hauts niveaux de revenu et les hauts niveaux de vie qui sont actuellement les leurs.

114. À cet égard, je rappellerai que Raúl Prebisch, le fondateur de la CNUCED, a toujours affirmé que les pays en développement eux-mêmes étaient les premiers et principaux responsables de leur propre développement. Dans toutes ses déclarations à la CNUCED, il a toujours dit et redit que chaque gouvernement et chaque peuple devait d'abord et avant tout compter sur ses propres forces, tout en recherchant l'assistance nécessaire auprès de la communauté internationale. Il n'y a donc pas de polémique – bien au contraire – sur le rôle essentiel des politiques nationales et des efforts nationaux dans la promotion d'un développement réel.

115. Lorsque la CNUCED a été créée il y a une quarantaine d'années, l'objectif de croissance pour les pays en développement était de 5 à 6 % par an. La région de l'Asie de l'Est a démontré que ce n'était ni un objectif déraisonnable, ni un rêve impossible. Malheureusement, cet objectif est resté hors d'atteinte de la plupart des autres régions en développement, et d'après certaines estimations, il faudra maintenant le fixer à un niveau encore plus élevé pour que les objectifs économiques et sociaux des Nations Unies, tels qu'énoncés dans la Déclaration du millénaire, soient atteints dans les délais prévus. Nous devons donc réfléchir à cet état de fait et en tirer les conséquences. Si quelques pays et quelques régions seulement sont capables d'atteindre l'objectif de croissance fixé, c'est donc que la voie suivie est la bonne, mais qu'elle est trop étroite. Nous devons nous efforcer de

l'élargir au moyen des réformes nécessaires de l'environnement extérieur et en même temps conforter les économies nationales dans leurs efforts, afin de tirer des enseignements des succès en matière de développement et d'exploiter au mieux les possibilités existantes.

116. Comme je l'ai déjà dit, repenser les stratégies de développement pour élargir les marges de manoeuvre doit signifier que les gouvernements des pays en développement assument la pleine et entière responsabilité de leurs actions. Cela appelle des mesures visant à améliorer l'efficacité et la transparence des institutions nationales, la discipline budgétaire et monétaire et l'utilisation des politiques macroéconomiques pour parvenir à un juste équilibre entre stabilité des prix et croissance. Cela suppose aussi diverses politiques stratégiques de renforcement des capacités productives, en particulier dans les secteurs d'exportation. Je tiens à nouveau à souligner la nécessité d'établir des liens utiles entre les négociations commerciales et le renforcement du secteur productif. Plutôt que de simplement attendre le résultat des négociations, il faut s'employer à renforcer les capacités d'exportation, et cela avant même la fin des négociations. Il s'agit d'obtenir que les négociations donnent réellement des résultats dans les secteurs où les pays en développement peuvent accroître leurs capacités d'exportation et tirer profit des débouchés commerciaux. Cela signifie, entre autres choses, que, loin d'adopter une attitude défensive, négative ou contrainte qui serait totalement inappropriée, les pays en développement doivent, au contraire, aller de l'avant, formuler des positions conformes à leurs intérêts commerciaux et négocier ces positions dans des conditions qui permettront d'obtenir des résultats positifs, avec notamment la prise en compte de leurs intérêts dans le résultat final des négociations.

117. Toutefois, cela implique également un changement de perspective et l'abandon de certaines politiques préconisées ces dernières années, sur lesquelles s'appuyaient certains conseils fournis aux pays en développement. L'ampleur exacte des modifications apportées à la marge de manoeuvre des pays reste à déterminer. Le secrétariat de la CNUCED a présenté quelques réflexions dans la note thématique établie pour les débats interactifs, en s'inspirant du succès de certains pays en développement. Mais des progrès réels en la matière ne seront possibles que si les pays en développement sont associés à part entière et sur un pied d'égalité à la définition de leurs objectifs de développement et de leurs options de politique générale.

118. Il est évident que dans un monde de plus en plus interdépendant, aucun pays ne peut mettre de l'ordre chez lui sans tenir compte des conditions de l'économie internationale. L'équilibre à trouver entre responsabilités intérieures et responsabilités internationales est bien entendu difficile, mais il ne fait aucun doute qu'à la Conférence de Bretton Woods en 1944, la conception du multilatéralisme était que des pressions internationales défavorables ne devaient pas être absorbées au moyen de mesures sacrifiant la croissance et l'emploi. Plus tard, la CNUCED a été créée dans l'idée que la prospérité de chacun dépendait de la prospérité de tous, et qu'une attention particulière devait être accordée aux biais et aux asymétries systémiques qui font obstacle au commerce et aux perspectives de développement des pays pauvres. À ce sujet, je voudrais aussi vous rappeler que nous avons toujours dit, à la CNUCED, que la mondialisation sans l'interdépendance conduirait à une détérioration des conditions du développement. Mais le terme « interdépendance » a différentes significations. On peut l'utiliser pour décrire le simple fait que les pays dépendent tous les uns des autres, même s'il est évident que

certains sont à cet égard plus dépendants que d'autres, car moins autonomes. Mais l'interdépendance signifie également que nous devons créer les conditions d'une prospérité, d'une croissance économique profitable à tous. Et c'est la raison pour laquelle nous avons toujours considéré que le développement des pays en développement passait par une croissance forte dans les pays industrialisés permettant à ces pays de fournir aux pays en développement des marges de manœuvre, des marchés, des capitaux et de la technologie. L'interdépendance est donc indissociable de la mondialisation dans ce sens également.

119. Il va sans dire que l'interdépendance s'est intensifiée depuis la création de la CNUCED, et que la difficile nécessité d'assurer la cohérence entre le commerce, l'investissement et la technologie est aujourd'hui plus grande que jamais. Et cela d'autant plus qu'au cours des deux dernières décennies, la tendance a été de subordonner les objectifs de croissance, d'emploi et de développement aux exigences des forces du marché mondial. À maints égards, cette évolution a été due aux difficultés conjoncturelles rencontrées par de nombreux pays, développés et en développement, pendant les années 70 et les années 80.

120. Mais la période récente a amené, en particulier les pays en développement, à s'interroger sur l'efficacité des actuels mécanismes économiques multilatéraux et sur la nécessité d'exécuter des réformes pour rétablir une plus grande cohérence. Nous devons apprendre à réduire et gérer l'instabilité et les incertitudes qui découlent de l'économie internationale. La meilleure façon est d'améliorer les actuels arrangements en matière de commerce international et de financement international, grâce aux négociations en cours. À ce sujet, je voudrais souligner que les négociations commerciales lancées à Doha nous offrent une importante possibilité qu'il ne faudrait pas laisser échapper – la possibilité d'amener à une conclusion positive, dans une optique de développement, la négociation de questions qui sont à l'examen depuis de nombreuses années et depuis plusieurs cycles de négociation, celui des Négociations de Tokyo, puis celui des Négociations d'Uruguay. Aujourd'hui, nous devons donc agir, car beaucoup d'observations que j'ai entendues au cours des débats interactifs témoignent de profondes frustrations à l'égard des résultats des cycles de négociation passés. Et, bien entendu, nous devons désormais faire mieux si nous voulons créer les conditions qui permettront aux pays en développement de réaliser les réformes intérieures dont ils ont besoin pour faire face à la montée des pressions et des contraintes internationales.

121. En tant que principal organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et de toutes les questions qui s'y rattachent, la CNUCED est on ne peut mieux placée pour écouter ces préoccupations et y répondre. Sa raison d'être est de mener une réflexion de portée mondiale, dans une perspective de développement, et en même temps de faire du commerce un instrument de développement économique. C'est pourquoi le mot « commerce » figure dans son nom, parce que le commerce est une préoccupation centrale et parce que la CNUCED croit au commerce. La CNUCED considère que les pays en développement ont droit à plus de commerce, en quantité comme en qualité.

122. Les questions qui relèvent de son mandat ont évolué au fil des ans, et la CNUCED s'y est d'autant plus intéressée qu'elles influencent les résultats et les perspectives économiques des pays en développement. Au cours des dernières années, la question de l'instabilité financière est devenue prédominante, et la

CNUCED a été l'une des premières à s'en saisir, en se plaçant dans une optique de développement. Je voudrais ici attirer votre attention sur le fait qu'il y a des années, au début des années 90, la CNUCED était, à ma connaissance, la seule institution économique internationale à prédire, immédiatement après la chute du mur de Berlin, que la décennie serait marquée par la fréquence, l'intensité et la force destructrice de crises financières et monétaires. Personne ne peut nier que nous avons averti la communauté internationale bien avant que cette instabilité commence de se faire sentir.

123. Les questions de politique internationale et nationale continuant d'évoluer, il faut donc naturellement se préoccuper avant tout de répondre aux besoins des États membres. Une participation plus forte et plus efficace au système commercial mondial sur la base de capacités intérieures renforcées est une priorité pour de nombreux pays en développement. Il n'en reste pas moins impératif que nous ne perdions pas de vue notre engagement d'appliquer une approche intégrée.

124. Dans ces conditions, il me semble que deux grandes questions occuperont notre réflexion et motiveront nos efforts d'ici à la onzième session de la Conférence. Premièrement, quelle sorte d'arrangements internationaux faudra-t-il adopter pour fournir aux pays en développement la marge de manoeuvre et, concrètement les débouchés commerciaux nécessaires pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux que sont la pauvreté et le déficit de revenu? Et deuxièmement, quel type de politiques et d'institutions intérieures seront nécessaires dans chaque pays pour créer la capacité de réduire la pauvreté et le déficit de revenu?

E. Motion de remerciement

Projet de résolution soumis par le Président du Conseil

Le Conseil du commerce et du développement,

Réuni à Bangkok pour l'examen à mi-parcours de l'application des décisions prises à la dixième session de la Conférence,

1. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple thaïlandais pour leur accueil de la réunion d'examen à mi-parcours;
2. *Rend profondément hommage* à l'attachement du Gouvernement et du peuple thaïlandais aux buts et principes des Nations Unies;
3. *Reconnaît avec une grande satisfaction* la contribution directe du Gouvernement thaïlandais au succès de l'examen à mi-parcours;
4. *Remercie* le Gouvernement et le peuple thaïlandais de la chaleureuse hospitalité dont ont bénéficié tous les participants;
5. *Exprime sa reconnaissance* à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation des Nations Unies pour sa coopération concernant l'organisation matérielle de la Conférence.

Notes

- ¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 6 (A/55/6/Rev.1).*
- ² A/CONF.191/11, 8 juin 2001.
- ³ WT/MIN(01)DEC/W/1, /2 et /10 du 14 novembre 2001.
- ⁴ Voir le paragraphe 4 du Consensus de Monterrey (*Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.02.II.A.7), chap. I, résolution I, annexe).
- ⁵ Conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-huitième session, TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.
- ⁶ TD/B/COMMISSAIRES AUX COMPTES.2/40-TD/B/EX(28)/3, 27 février 2002.
- ⁷ TD/B/COM.1/49-TD/B/EX(28)/4, 21 février 2002.
- ⁸ TD/B/COM.3/46-TD/B/EX(28)/5, 1er mars 2002.
- ⁹ TD/B/COM.1/48-TD/B/COM.2/39 et TD/B/COM.5/45, 21 décembre 2001.
- ¹⁰ « Les flux de capitaux et la croissance en Afrique », (TD/B/47/4-UNCTAD/GDS/MDPB/7, 27 juillet 2000 et « Le développement économique en Afrique : bilan, perspectives et problèmes fondamentaux » (TD/B/48/12-UNCTAD/GDS/AFRICA/1, 1er août 2001).
- ¹¹ TD/B/49/2-TD/B/WP/148, 4 février 2002.
- ¹² Décision adoptée par le Conseil du commerce et du développement à sa vingt-huitième réunion directive, le 12 mars 2002.

Chapitre II

Compte rendu des travaux du Conseil en séance plénière

A. Examen à mi-parcours

1. Le Conseil était saisi de la documentation suivante :

a) « Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental » (TD/B(S-XIX)/4);

b) « Bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok » (TD/B(S-XIX)/3);

c) « Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence » (TD/B(S-XIX)/2);

d) « Trade and investment in Asia and the Pacific : recent trends and emerging issues » (TD/B(S-XIX)/5).

Déclarations liminaires

2. Le **Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande** a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son Gouvernement. La Thaïlande avait eu l'honneur d'accueillir la dixième session de la Conférence, et elle tenait à réaffirmer son attachement au succès de la CNUCED et à la réalisation de ses objectifs. À l'occasion de cet examen à mi-parcours, le Conseil examinerait les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok et évaluerait tous les grands changements survenus dans le monde depuis la dixième session de la Conférence qui avaient eu une influence sur le développement. Ce serait également l'occasion d'examiner un large éventail de questions et d'explorer différentes options pour relever les défis du développement dans le monde.

3. La CNUCED jouait un rôle essentiel en présentant les intérêts des pays en développement aux pays développés dans un cadre multilatéral. Il était important pour les États membres de la CNUCED de manifester tout leur attachement à la CNUCED et d'assurer la continuité et le succès des activités jusqu'à la onzième session de la Conférence. Les résultats de l'examen à mi-parcours seraient également utiles au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendrait à Johannesburg dans le courant de cette année.

4. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que le processus d'examen à mi-parcours avait été rigoureux, approfondi et riche, et qu'il illustrait bien la capacité de la CNUCED de modifier et d'ajuster ses priorités et ses méthodes de travail. À la dixième session de la Conférence, les débats interactifs entre les partenaires de développement avaient fait ressortir la convergence croissante d'idées sur le processus de développement, et aussi certaines positions divergentes concernant les incidences de la mondialisation. Beaucoup de pays en développement avaient déclaré qu'il leur était difficile de gérer leur processus de développement dans un environnement économique international caractérisé par des changements rapides et par une mondialisation galopante. Le sentiment général avait été que, si la mondialisation pouvait être une puissante force de croissance, tous les pays n'en avaient pas bénéficié. De nombreux pays économiquement

faibles, en particulier les PMA, restaient marginalisés. Les grands changements d'orientation nécessaires pour faire face à la mondialisation avaient libéré des forces qui engendraient de l'incertitude, aggravaient l'incidence de la pauvreté et étaient difficiles à contrôler par des mesures unilatérales. Dans ces conditions, attendre des pays en développement qu'ils ouvrent davantage leurs marchés sans leur fournir un soutien multilatéral efficace ou leur donner la possibilité d'exporter davantage pour sortir du sous-développement et de la pauvreté était une stratégie vouée à l'échec. De ces débats interactifs était ressorti un consensus sur le Plan d'action de Bangkok, qui renforçait le rôle unique de la CNUCED en matière de traitement intégré des questions de commerce et de développement.

5. L'examen à mi-parcours permettait non seulement d'évaluer les résultats et l'impact de la CNUCED, mais aussi d'en renforcer les compétences de base, de tirer des enseignements des manques et d'adapter l'institution aux nouvelles réalités et priorités. Ce qu'on constatait jusque-là était que des progrès sensibles avaient été accomplis dans la mise en oeuvre des divers mandats arrêtés à la dixième session de la Conférence. Au cours de la période allant jusqu'à la prochaine session de la Conférence, le secrétariat accorderait une attention particulière aux domaines où des améliorations pouvaient être apportées, tout en procédant aux ajustements nécessaires pour mener à bien les activités auxquelles les États membres attachaient une grande importance.

6. Les résultats des grandes conférences qui avaient eu lieu depuis la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement influençaient beaucoup sur les activités de la CNUCED. Le secrétariat avait établi un plan d'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, y compris pour les activités incombant spécifiquement à la CNUCED. Les résultats de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Doha imposaient à la CNUCED de se mobiliser pour apporter un appui aux pays en développement dans les négociations actuelles et futures. Le secrétariat avait élaboré des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, qui seraient exécutés en consultation avec les pays membres et en collaboration avec d'autres organisations compétentes. Il avait également réalisé un examen interne des activités d'assistance technique, et à l'automne, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme examinerait les résultats de l'évaluation des activités de la CNUCED en matière de renforcement des capacités.

7. Enfin, si beaucoup avait été accompli, il restait encore à préciser certains aspects de l'examen et à appliquer les conclusions qui en seraient dégagées.

Rapports des Présidents pour l'examen des thèmes I à III

8. Le représentant des **États-Unis d'Amérique**, parlant au nom du Président pour l'examen du thème I de l'examen à mi-parcours, relatif au mécanisme intergouvernemental, a dit que l'objectif de cet examen avait été non pas de réviser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, mais d'en améliorer le fonctionnement de façon qu'il puisse mieux répondre aux nouvelles réalités, ainsi qu'aux besoins des États membres. Le représentant a recommandé que le Conseil prenne note de la première partie du document TD/B(S-XIX)/4, qui contenait le résumé établi par le Président des objectifs généraux de l'examen réalisé, ainsi que des problèmes et des résultats indiqués par les délégations. Dans la deuxième partie du document, qui était soumise au Conseil pour adoption, il était proposé non pas de

transformer le Comité de session du Conseil sur les pays les moins avancés en commission permanente, mais de lui confier la coordination, l'examen et le suivi des activités entreprises dans l'ensemble de la CNUCED en faveur de ces pays et de convoquer une réunion directive du Conseil pour l'examen du Rapport sur les pays les moins avancés. Des suggestions avaient également été faites sur la façon d'améliorer le travail des commissions et de renforcer le mandat et la cohérence des réunions d'experts. Deux questions restaient en suspens. À sa quarante-neuvième session, le Conseil aurait à examiner la question de la tenue de deux sessions ordinaires par an au lieu d'une, et il faudrait trouver avant la fin de 2002 une solution à long terme à la question de la prévisibilité du financement de la participation d'experts des pays en développement et des pays en transition aux réunions d'experts de la CNUCED.

9. La représentante du **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**, parlant en sa qualité de Présidente pour l'examen du thème II, relatif au bilan, a dit que le résultat obtenu était celui d'un examen ouvert et interactif de l'ensemble des activités, réalisé programme par programme. Les activités de recherche et d'analyse étaient généralement considérées comme satisfaisantes, en dépit des réactions mitigées suscitées par certaines publications et de la nécessité d'améliorer la diffusion. Il y avait très peu d'informations et d'indications sur les incidences des recommandations formulées par les organes intergouvernementaux, et rattacher les débats intergouvernementaux à la recherche et à la coopération technique, ou se concentrer sur les domaines d'action pertinents, pourrait garantir le meilleur impact possible. Les activités de coopération technique avaient été vivement appréciées, et l'examen interne des procédures de coopération technique avait été considéré comme une bonne initiative. Une meilleure utilisation des indicateurs et l'application des résultats des évaluations pourraient aider à améliorer encore la qualité. La mise en oeuvre du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok avait été décevante, et il fallait redoubler d'efforts à cet égard. D'autres questions avaient été examinées, dont l'application de la décision prise de créer un sous-programme relatif à l'Afrique, la meilleure façon pour la CNUCED de mener à bien ses travaux en faveur des PMA, et les progrès réalisés sur les questions intersectorielles. Des suggestions avaient été faites pour améliorer l'efficacité des indicateurs de résultats, mais ces suggestions devaient être examinées plus avant.

10. L'examen à mi-parcours contribuerait à une utilisation plus efficace des ressources et permettrait d'orienter les efforts de mobilisation de fonds de la CNUCED vers les domaines où les besoins étaient les plus grands. Il devait y avoir correspondance entre le programme de travail et les ressources disponibles. Si les ressources extrabudgétaires de la CNUCED restaient stables, les ressources provenant du budget ordinaire avaient sensiblement diminué dans certains secteurs. Des postes avaient été transférés au nouveau Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États en développement insulaires.

11. Le Sommet et la Déclaration du millénaire avaient fixé les objectifs des efforts internationaux de développement, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait réaffirmé l'importance des questions traitées par la CNUCED, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC avait d'importantes répercussions sur les activités de la CNUCED et la Conférence internationale sur le financement du développement avait replacé au coeur des débats les questions qui constituaient la base du Plan d'action de Bangkok. La concrétisation du Nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique était une grande priorité pour l'Afrique et ses partenaires de développement.

12. Les domaines prioritaires d'ici à la onzième session de la Conférence concernaient notamment les besoins immédiats des pays en développement après les résultats de la Conférence de Doha et d'autres négociations, ainsi que le renforcement des capacités de production de ces pays en vue d'améliorer leur compétitivité et de les aider à s'intégrer dans l'économie mondiale. Les activités correspondantes devraient être réalisées en étroite coopération avec d'autres organisations, en fonction de la demande des pays et dans l'optique d'un appui aux stratégies nationales de développement.

13. Le résultat de l'examen du thème II reflétait à franchise et l'esprit constructif des observations présentées par les délégations. Une délégation dont les observations avaient été transmises après la date limite avait voulu raccourcir le texte relatif aux résultats de la Conférence de Monterrey et s'étendre plus longuement sur la question des problèmes de ressources. Enfin, examiner l'impact des activités à partir d'une auto-évaluation constituait une innovation. Le résultat du bilan pourrait alimenter de futures discussions et contribuer au processus de réforme récemment lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

14. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant en sa qualité de **Président pour l'examen du thème III** – débats interactifs – a dit que le thème et la structure des débats interactifs de haut niveau et du dialogue directif avaient été définis avec l'aide du Secrétaire général de la CNUCED. Une note thématique avait été établie par le secrétariat de la CNUCED (TD/B(S-XIX)/2), non pas en tant que résumé exhaustif de toutes les questions pouvant être soulevées, mais en tant que catalyseur des débats. Des discussions informelles sur cette note tenues à Genève avaient fait ressortir un certain nombre de préoccupations. Tombant au milieu d'un certain nombre de grandes conférences internationales, l'examen à mi-parcours représentait une occasion de dresser un bilan et de progresser sur différentes questions soulevées dans ces conférences, y compris des questions se rattachant au propre programme de travail de la CNUCED. Il fallait examiner de façon plus approfondie l'expérience positive de certains pays en développement et les enseignements que l'on pouvait en tirer pour d'autres pays en développement. Le rôle de la gouvernance avait été évoqué, certains considérant que la réforme des institutions nationales devait être la priorité, tandis que d'autres insistaient sur la gouvernance de l'économie internationale, et en particulier sur le rôle des règles et institutions financières et commerciales multilatérales. Enfin, une plus grande attention devrait être accordée aux difficultés particulières des PMA.

Déclarations

15. Le **Ministre du commerce et de l'industrie du Kenya** a dit que le résultat de l'examen des trois thèmes était équilibré et devrait constituer une bonne base de discussion. La question la plus urgente concernait la nécessité pour la CNUCED d'obtenir des ressources additionnelles pour exécuter efficacement ses mandats, en particulier les activités de coopération technique concernant l'analyse des politiques, la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités institutionnelles. Lors de l'adoption du Plan d'action de Bangkok, un certain nombre de mesures devant être prises par la communauté internationale avait été examiné, notamment à propos de l'APD, de la dette et de l'investissement. Le

Ministre notait avec satisfaction les engagements en matière d'APD pris depuis lors, y compris à Monterrey, mais il déplorait d'une manière générale le peu de progrès accomplis par rapport aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Il a félicité le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède d'avoir atteint les objectifs fixés pour réduire de moitié d'ici 2015 l'extrême pauvreté, conformément à la Déclaration du millénaire.

16. Le principal axe de la politique générale du Kenya était la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la promotion d'un développement durable. Des obstacles tels que la faiblesse des flux d'investissement, un endettement élevé et la suspension de l'aide avaient rendu difficiles les progrès.

17. Pour ce qui était du commerce international, les pays en développement n'avaient pas tiré profit de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Un certain nombre de questions soulevées dans le Plan d'action de Bangkok n'avait toujours pas été abordé – réel accès aux marchés, rigueur des mesures sanitaires et phytosanitaires, compétitivité, insuffisance des périodes de transition, concrétisation du traitement spécial et différencié, assistance technique et financière davantage ciblée. Les promesses en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et les autres engagements pris à Doha devaient être tenus pour donner tout son sens au Programme de Doha pour le développement.

18. La nécessité de promouvoir et de développer des technologies appropriées avait également été examinée à Bangkok. Très peu avait été fait dans ce domaine, et le fossé technologique n'avait nullement été réduit, d'où la nécessité d'une action urgente.

19. Les futurs défis étaient clairement définis dans la Déclaration du millénaire, et repris en écho dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Consensus de Monterrey. Il était instamment demandé aux partenaires de développement de soutenir ces initiatives, en particulier celles qui visaient à réduire l'extrême pauvreté.

20. Les épouvantables actes de terrorisme d'août 1998 à Nairobi et Dar es-Salaam et du 11 septembre 2001 aux États-Unis d'Amérique avaient causé la mort de nombreux innocents, et ils avaient aussi été préjudiciables au commerce international. Grande destination touristique, le Kenya avait accusé une diminution de ses recettes touristiques. Le pays entendait continuer de coopérer pleinement avec la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. La paix, la sécurité et la stabilité étaient nécessaires au commerce, si l'on voulait tirer pleinement parti du processus de mondialisation.

21. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné la nécessité du dialogue et de la coopération entre tous les membres de la communauté internationale pour éliminer les incertitudes qui obéraient le développement dans les pays en développement. Dans ce contexte, la CNUCED devait rester un acteur essentiel du traitement intégré des questions de commerce et de développement. L'examen des trois thèmes de la réunion avait été extrêmement utile pour sensibiliser davantage tous les partenaires de développement aux priorités, aux vues, aux espoirs et aux aspirations des uns et des autres. Tous les membres de la CNUCED étaient déterminés à renforcer le rôle de l'organisation. Le Groupe des 77 et la Chine comptaient sur la mise en oeuvre des résultats de l'examen à mi-parcours. Trouver des sources à long terme pour un financement

prévisible de la participation d'experts des pays en développement avant la date butoir fixée était d'une importance fondamentale pour le Groupe des 77 et la Chine. Pour ce qui était du bilan, le résultat de l'examen réalisé portait sur des questions d'un grand intérêt pour le Groupe des 77 et la Chine, qui devaient être approfondies, s'agissant plus particulièrement de la question de la viabilité à long terme des cours de formation prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

22. Le Groupe des 77 et la Chine attendaient avec intérêt la tenue de la onzième session de la Conférence. Ils invitaient le Secrétaire général de la CNUCED à présenter au début de 2003 un projet d'ordre du jour et un calendrier pour la préparation de la session. Le dépôt de propositions de modification du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait être limité à un maximum de 21 jours après le lancement du processus préparatoire. Les propositions de changement devraient également indiquer les objectifs, les incidences et l'impact potentiel des changements considérés. Outre les réunions préparatoires, de fréquentes réunions informelles devraient être organisées au cours du processus préparatoire. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient, en accord avec le Secrétaire général de la CNUCED, que le Plan d'action de Bangkok, document détaillé et équilibré, devait rester un guide pour les activités futures. Enfin, il convenait de réfléchir sérieusement à la question des ressources de la CNUCED, de façon que l'organisation puisse s'acquitter de son mandat et répondre pleinement aux besoins des pays en développement.

23. Le représentant de l'**Espagne**, prenant la parole au nom de l'**Union européenne** (UE), a dit que plusieurs événements internationaux importants avaient eu lieu depuis la dixième session de la Conférence, à savoir le Sommet du millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha et la Conférence internationale sur le financement du développement. La Déclaration de Doha, où étaient mentionnés en particulier les travaux de la CNUCED en matière de politique d'investissement et de concurrence, avait permis à tous les organismes internationaux concernés de joindre leurs forces. L'UE encourageait les secrétariats de la CNUCED et de l'OMC à travailler de concert afin d'éviter les chevauchements d'activités et de promouvoir les synergies. Le représentant a évoqué l'initiative de l'UE « Tout sauf les armes », son schéma de préférences SGP, son engagement d'allouer 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement ainsi que ses Accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui devaient entrer en vigueur en septembre 2002.

24. Le mandat de la CNUCED et son rôle dans le développement avaient gagné en importance à la suite des événements susmentionnés et son programme de travail devait être modifié en conséquence. Par exemple, l'OMC ne devrait pas être la seule à fournir une assistance technique en matière de négociations commerciales et de renforcement des capacités. La CNUCED devrait mettre à profit les domaines dans lesquels elle possédait un avantage comparatif, comme les activités d'analyse et de coopération technique en matière d'investissement, de concurrence, d'interaction entre l'investissement et le commerce, de réforme du régime commercial national, de développement des entreprises et de renforcement des institutions. Dans ce contexte, l'UE attendait de la CNUCED qu'elle réaffirme et consolide sa contribution à des programmes comme le Programme intégré d'assistance technique

en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) et le Cadre intégré.

25. Le représentant s'est déclaré généralement satisfait des résultats de l'examen à mi-parcours, même si beaucoup restait à faire concernant le thème I. Les activités d'analyse, d'assistance technique et de formation de consensus devraient être plus étroitement liées et l'UE espérait que la onzième session de la Conférence aboutirait à une réforme encore plus cohérente du mécanisme intergouvernemental. S'agissant du thème II, la CNUCED devrait réorienter ses activités en vue d'appuyer les pays en développement dans les négociations commerciales internationales et de contribuer à améliorer leur compétitivité, afin de leur permettre de tirer pleinement parti des chances s'offrant à eux. Il était également nécessaire d'affiner les critères d'efficacité afin d'obtenir de bonnes informations en retour. Au nombre des priorités devaient figurer, outre la bonne gouvernance, des questions intersectorielles telles que la réduction de la pauvreté, l'égalité entre les sexes et la coopération avec la société civile.

26. Le représentant du **Bangladesh**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés**, a estimé que le mécanisme intergouvernemental mis en place en 1996 avait eu des effets bénéfiques sur les activités de la CNUCED. Il espérait que les résultats des débats sur le thème I contribueraient à renforcer les liens entre le Conseil, les commissions et les réunions d'experts. Il s'est félicité de la décision prise d'accorder une plus grande attention aux questions relatives aux PMA et de convoquer une réunion directive ayant pour objet d'examiner le Rapport sur les PMA et les questions de fond, en espérant que le secrétariat veillerait à une bonne préparation de cette réunion. Une solution à long terme au financement de la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts devrait être trouvée avant la fin de 2002.

27. Les grandes conférences organisées depuis la dixième session de la Conférence avaient abouti à l'adoption d'engagements en faveur des PMA. Le représentant attendait qu'un inventaire soit fait des avantages qui en seraient effectivement retirés. Les questions relatives aux PMA étant une priorité et revêtant un caractère intersectoriel, chaque division du secrétariat de la CNUCED devait y apporter sa propre contribution. Les tâches spécifiques décidées lors des dernières sessions des commissions devaient être menées à bien sans tarder.

28. Le Programme d'action adopté à Bruxelles avait amené la CNUCED à revoir ses activités. Certes, le représentant souscrivait aux nouvelles orientations adoptées, mais la CNUCED serait toujours chargée de réaliser des travaux de fond et d'analyse à l'appui des PMA, et le Rapport sur les pays les moins avancés devrait continuer à être publié chaque année. Si, à Bruxelles, la communauté internationale avait réaffirmé son engagement d'aider les PMA, l'APD continuait à diminuer en valeur réelle et était bien inférieure aux objectifs adoptés. La part des PMA dans les échanges mondiaux avait diminué, passant de 3 % en 1950 à 0,4 % en 2000, et la CNUCED devait contribuer à accroître l'accès aux marchés de ces pays.

29. Le programme de travail de l'OMC adopté à Doha faisait peser de nouvelles contraintes sur les PMA. L'assistance technique de la CNUCED était plus essentielle que jamais, mais les ressources qui y étaient allouées diminuaient. Le représentant s'est félicité du plan d'assistance technique et de renforcement des capacités de la CNUCED découlant de Doha, qui devrait être financé sur des fonds

extrabudgétaires. Dans ce cadre, le renforcement des institutions et des capacités à long terme devrait être privilégié.

30. Les PMA avaient aussi besoin d'assistance pour résoudre des problèmes de production et d'offre. Le programme pilote du Cadre intégré devait être développé et être axé sur ces problèmes. Le représentant espérait que les partenaires de développement verseraient des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA.

31. Pour que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015 fixé au Sommet du millénaire puisse être atteint, les PMA devaient jouer le rôle qui leur revenait dans le processus de mondialisation. La contribution de la CNUCED à la recherche d'un consensus sur les politiques internationales en matière d'aide, d'allègement de la dette, de commerce et de capitaux privés était essentielle. Le représentant espérait que les délibérations du Conseil donneraient une orientation claire à la onzième session de la Conférence, en se fondant sur le Plan d'action de Bangkok.

32. Le représentant du **Royaume-Uni** a dit que son pays appuyait un grand nombre d'activités d'assistance technique de la CNUCED. Face aux besoins accrus d'assistance découlant de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, pour une participation aux négociations commerciales et faire du commerce un moteur de la croissance et de la réduction de la pauvreté, son pays allouait des fonds au renforcement des capacités en matière de politique de concurrence (200 000 livres, et une nouvelle phase était envisagée), à un projet de renforcement des capacités en matière de services et de développement (500 000 dollars É.-U.) et à un programme relatif au commerce et à l'environnement qui devait être mis en oeuvre en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD) (1 million de livres). Le représentant espérait que des activités d'assistance antérieures, telles que le modèle de simulation de politique commerciale agricole, avaient été utiles. Son pays s'était engagé à financer une nouvelle phase du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour l'adhésion à l'OMC. Le financement de plusieurs activités en matière d'investissement, y compris de la participation d'experts à des réunions d'experts sur les questions d'investissement pendant l'année en cours, était envisagé. Le représentant s'est félicité de la volonté de la CNUCED de travailler avec d'autres organismes et a annoncé le versement d'une deuxième contribution au Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA (1 million de livres).

33. La représentante de la **Norvège** a souligné que depuis 2000, des engagements importants ayant des incidences sur les activités de la CNUCED avaient été pris dans plusieurs conférences internationales. L'examen à mi-parcours devrait servir à déterminer comment la CNUCED devrait réagir à ces nouvelles situations, et il s'agirait donc de redéfinir ses priorités et adapter son programme de travail pour la mise en oeuvre des nouveaux objectifs. La lutte contre la pauvreté – en tant qu'objectif primordial de la coopération pour le développement – devrait figurer de façon explicite dans le programme de travail de la CNUCED. Dans le cadre du large consensus dont la coopération pour le développement avait fait l'objet, la responsabilité des autorités nationales avait été soulignée et la nécessité d'un environnement international favorable avait été reconnue.

34. Concernant la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles, la représentante a dit que la CNUCED devrait continuer

d'axer ses activités sur les PMA, s'agissant aussi bien de l'analyse – par exemple avec le Rapport annuel sur les pays les moins avancés – que de l'assistance technique. Pour ce qui était du Programme de Doha pour le développement et de l'appel en faveur d'une assistance technique ciblée et globale, la CNUCED avait un important rôle à jouer, notamment dans les domaines de l'investissement et de la concurrence, comme il était indiqué dans la Déclaration de Doha. Elle pouvait, dans les domaines relevant de son mandat et en étroite coopération avec l'OMC et d'autres institutions internationales, aider les pays en développement, en particulier les PMA, à participer davantage aux négociations commerciales internationales et au système commercial multilatéral.

35. Les résultats des débats sur les thèmes I et II servaient de point de départ pour apporter d'importantes améliorations. Il était apparu nécessaire, à l'occasion de l'examen à mi-parcours, de rationaliser et de recentrer le mécanisme intergouvernemental. La Norvège accordait une grande importance à l'application intégrale des lignes directrices approuvées au titre du thème I, tout en soulignant la nécessité de les améliorer encore. Concernant le thème II, il était important d'établir un rapport plus étroit entre les travaux d'analyse, d'une part, et les activités du mécanisme intergouvernemental et l'assistance technique fournie par la CNUCED, d'autre part. Il y avait des divergences de vues quant à l'utilité de diverses publications, ce dont le secrétariat était invité à tenir compte dans son futur programme de publications. La CNUCED devait fournir une assistance technique dans les domaines où elle possédait un avantage comparatif, en étroite coordination avec les autres institutions afin d'éviter les chevauchements et d'optimiser les synergies. Le rapport indiquait qu'il était possible d'améliorer la coordination aussi bien interne qu'externe. Les mécanismes de coordination avec les autres institutions mettant en oeuvre le JITAP et le Cadre intégré devaient être renforcés. Le programme de la CNUCED pour les deux années à venir était ambitieux et exigerait de toutes les parties qu'elles poursuivent leur dialogue pour améliorer l'utilité et le fonctionnement de l'organisation. La représentante a instamment demandé que le dialogue constructif qui avait été entamé se poursuive pour l'amélioration de l'organisation et pour une bonne préparation, gage de succès, de la onzième session de la Conférence.

36. Le représentant de **Cuba** a dit que son Gouvernement n'était pas favorable à cette tendance croissante, à l'ONU, à organiser des réunions à un niveau ministériel où l'on se contentait d'entériner des décisions qui avaient déjà été prises; cela ne pouvait que décourager une participation de haut niveau. Il faudrait examiner les mesures et les changements proposés concernant le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED afin d'en évaluer l'efficacité et la contribution effective au renforcement de l'institution et de ses fonctions, l'adoption finale devant intervenir à la onzième session de la Conférence. Les gouvernements et les organisations internationales devraient accorder davantage d'attention aux recommandations du Conseil du commerce et du développement et des commissions. Le représentant a souligné la nécessité de rattacher les travaux de l'OMC au titre du Programme de Doha pour le développement aux résultats des activités de la CNUCED. Enfin, une solution définitive devait être trouvée au problème du financement de la participation d'experts de pays en développement, au moyen de ressources stables et prévisibles, y compris des ressources provenant du budget ordinaire.

37. La représentante de l'**Organisation de l'unité africaine** (OUA) s'est félicitée de la documentation établie sur les trois thèmes de l'examen à mi-parcours. L'esprit

de coopération qui s'était manifesté était de bonne augure pour la mise en oeuvre du programme de travail jusqu'à la onzième session de la Conférence. La CNUCED demeurait le principal organe des Nations Unies s'occupant des questions relatives au commerce, à l'investissement et au développement. Le rôle que la CNUCED avait joué pour que le développement soit pris en compte dans le débat sur la politique économique était apprécié. En outre, ses divers programmes de coopération technique étaient les joyaux des activités de coopération technique du système des Nations Unies.

38. Les résultats des débats sur les thèmes I et II montraient la voie à suivre pour accroître l'efficacité de l'organisation. Ils soulignaient la nécessité de disposer d'un mécanisme intergouvernemental efficace et de lui allouer des ressources suffisantes et prévisibles. Concernant le thème III, la représentante a reconnu que le contexte économique international avait évolué et espérait que l'on trouverait les moyens de prendre en compte les nouvelles tendances dans le programme de travail de la CNUCED.

39. En Afrique, la décision des chefs d'État de transformer l'OUA en Union africaine traduisait le désir d'entrer dans une nouvelle ère de prospérité et de paix sur le continent. La représentante ne doutait pas que la CNUCED prendrait en compte la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

40. Le représentant de la Suisse a dit que lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'attention avait été appelée sur les besoins des pays les moins avancés, que lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, des engagements avaient été pris pour que le commerce joue son rôle dans le développement et que lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, l'importance des ressources du secteur privé aux niveaux national et international avait été mise en lumière. Tout cela aurait un impact sur les travaux de la CNUCED.

41. Grâce à la réforme du mécanisme intergouvernemental, on espérait que les réunions d'experts permettraient de constituer un véritable savoir-faire et que le suivi serait amélioré, que les commissions parviendraient mieux à traiter les aspects techniques des politiques de développement et à définir des priorités pour le secrétariat, et que le Conseil aurait des débats plus pragmatiques et mieux ciblés. À la onzième session de la Conférence, un bilan serait établi pour voir si d'autres améliorations pouvaient être apportées.

42. La mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok était en général satisfaisante. Les indicateurs avaient été d'une grande aide pour évaluer les résultats des activités de la CNUCED. Celle-ci devrait définir ses avantages comparatifs dans chaque domaine et allouer ses ressources aux secteurs prioritaires, ce qui faciliterait aussi l'affectation de ressources par les donateurs. À ce propos, la Suisse envisageait de contribuer à la mise en oeuvre du programme découlant de Doha dans le domaine de l'investissement et d'autres activités de coopération technique.

43. Le représentant du **Fonds commun pour les produits de base** a souligné le rôle important que les produits de base jouaient dans le développement et a rappelé que la CNUCED avait été priée d'accroître son appui aux pays en développement dans ce domaine en étroite collaboration avec le Fonds. À cet égard, certaines questions comme les capacités de production, les chaînes de valeur et la création de

valeur ajoutée, la diversification en tant que moyen d'industrialisation, le transfert de technologie et la gestion des risques liés aux prix étaient essentielles. Même si les prix des produits de base hors pétrole étaient très faibles et devraient le rester jusqu'en 2015 au moins, l'amélioration du secteur des produits de base contribuerait de manière significative à la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale. Il fallait redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre les recommandations relatives aux produits de base adoptées à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Fonds, qui était déterminé à collaborer avec la CNUCED, avec les organes internationaux compétents et avec d'autres organisations internationales, continuerait d'aider les PMA à accroître et à diversifier leurs exportations et à renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines. Un appui était aussi fourni aux pays en développement en vue de favoriser leur développement durable.

Décisions du Conseil

44. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil du commerce et du développement a pris les décisions suivantes :

a) Concernant le thème I relatif au mécanisme intergouvernemental, il a adopté les lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui figuraient dans la deuxième partie du document TD/B(S-XIX)/4, ainsi que l'annexe à ces lignes directrices; il a également pris note du résumé établi par le Président, figurant dans la première partie du même document (pour les lignes directrices et le résumé, voir plus haut, chapitre I de la partie A);

b) Concernant le thème II relatif au bilan, il a pris note du texte figurant dans le document TD/B(S-XIX)/3 (voir plus haut, chapitre I de la partie B);

c) Concernant le thème III – débats interactifs et dialogue directif – il a pris note du résumé présenté par le Ministre thaïlandais des affaires étrangères (voir plus haut, chapitre I de la partie C);

d) Pour ce qui est de l'examen à mi-parcours dans son ensemble, il a pris note des conclusions présentées par le Secrétaire général de la CNUCED (voir plus haut, chapitre I de la partie D).

Déclarations de clôture

45. Le représentant de l'**Espagne**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que la diversité des discussions au cours de l'examen à mi-parcours avait été extrêmement enrichissante, quand bien même ces discussions auraient pu être davantage axées sur des thèmes d'une importance particulière, telles que les relations entre la CNUCED et l'OMC. Pour ce qui était de la onzième session de la Conférence, celle-ci devrait se concentrer sur quelques thèmes intéressant tout particulièrement les pays en développement; il pourrait s'agir des questions de cohérence des politiques et de la compétitivité économique des pays en développement, en particulier des PMA. L'Union européenne se félicitait de l'offre faite par le Brésil d'accueillir la onzième session de la Conférence et elle coopérerait avec le Brésil et le secrétariat de la CNUCED pour assurer le succès de cette session.

46. Le représentant du **Bangladesh**, parlant au nom des pays les moins avancés, a dit que la CNUCED était l'instance compétente pour un examen intégré de toutes

les questions de développement visant à aider les pays en développement et plus particulièrement les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. La responsabilité ultime du développement incombait aux pays en développement eux-mêmes, mais un environnement extérieur favorable était essentiel. En matière de commerce et de développement, la CNUCED jouait un rôle central en faveur des PMA, et il fallait donc espérer qu'une attention suffisante serait accordée à ces pays au cours de la préparation de la onzième session de la Conférence.

47. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que la question du financement du développement était étroitement liée aux questions de commerce et de développement, et qu'il relevait du mandat de la CNUCED d'analyser les incidences du système de financement sur le commerce et le développement.

B. Questions diverses : invitation pour la onzième session de la Conférence

48. Le représentant du **Brésil** a dit que la CNUCED célébrerait son 40e anniversaire dans deux ans. Beaucoup de choses avaient changé depuis 1964, et le commerce, en tant que moteur de la croissance économique mondiale, conservait toute sa place dans les débats internationaux. Pour sa part, la CNUCED restait attachée aux aspects relatifs au développement du commerce, et à l'occasion du lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales, elle était là pour montrer à la communauté internationale qu'il n'existait pas une seule approche du commerce. Il ne fallait jamais oublier que tout n'était pas équitable dans le commerce et que tout le commerce n'était pas équitable. Le Brésil, pays cofondateur de la CNUCED, s'enorgueillissait de sa participation continue aux travaux de l'organisation et de la remarquable contribution que le Secrétaire général de la CNUCED, citoyen brésilien, avait apportée à l'organisation. Il estimait que le moment était venu de réaffirmer son attachement à l'organisation et il proposait d'accueillir la onzième session de la Conférence en 2004.

49. Le représentant de **Cuba** a dit que son pays soutenait sans réserve l'offre du Brésil. Grand pays latino-américain, le Brésil était l'un des cofondateurs de la CNUCED, et il était profondément concerné par les questions de développement. Ce serait donc un bon choix pour la tenue de la onzième session de la Conférence, et le Brésil pouvait compter sur le soutien de Cuba au cours de la préparation nécessaire.

Décision du Conseil

50. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil s'est félicité de l'offre du Brésil d'accueillir la onzième session de la Conférence en 2004 et a prié le Secrétaire général de la CNUCED d'établir le projet d'ordre du jour provisoire et un calendrier de la Conférence pour examen par le Conseil au cours du premier trimestre 2003. Il était entendu que, pour ce faire, le Secrétaire général tiendrait des consultations avec les délégations, en particulier dans le cadre des consultations du Président du Conseil, ainsi qu'avec le Gouvernement brésilien pour arrêter les dispositions pratiques et logistiques relatives à la Conférence.

C. Questions d'organisation et questions institutionnelles

Ouverture de la session

51. La dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 29 avril 2002 au Centre de conférence des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, par M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil.

Cérémonie inaugurale

52. À la cérémonie inaugurale, le 30 avril 2002, des déclarations ont été faites par M. Thaksin Shinawatra, Premier Ministre de la Thaïlande; M. Surakiart Sathirathai, Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande; M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED; et M. Kim Hak-Su, Secrétaire exécutif de la CESAP. M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie), Président du Conseil, a adressé les remerciements du Conseil aux autorités thaïlandaises.

Bureau

53. Les membres du Bureau, élus à la quarante-huitième session du Conseil, étaient les suivants :

Président :

M. Ali Said Mchumo (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Présidents :

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Toufik Ali (Bangladesh)

M. Federico Alberto Cuello Camilo (République dominicaine)

Mme Eleanor M. Fuller (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Virasakdi Futrakul (Thaïlande)

M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)

M. Nathan Irumba (Ouganda)

M. Toshiyuki Iwado (Japon)

M. Kalman Petocz (Slovaquie)

M. Jacques Scavee (Belgique)

Rapporteur :

M. Federico Perazza Scapino (Uruguay)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

54. À la séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour de la session, comme suit :

1. Questions de procédure :

- a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
- b) Rapport sur la vérification des pouvoirs.

2. Examen à mi-parcours :
 - a) Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental;
 - b) Bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok;
 - c) Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence :
 - i) Évaluation des changements économiques mondiaux et leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence;
 - ii) Enjeux du développement pour l'avenir.
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport du Conseil.

Débats interactifs et dialogues directifs de haut niveau

55. Au cours de la session, deux débats interactifs de haut niveau ont été organisés sur les sujets ci-après, sous la présidence de M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères : évaluation des changements économiques mondiaux et de leurs incidences depuis la dixième session de la Conférence : enjeux de politique économique après Bangkok; enjeux du développement pour l'avenir : repenser les stratégies de développement, remodeler la mondialisation. Pour le second débat, le présentateur était M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général désigné de l'Organisation mondiale du commerce, et les orateurs étaient M. Montek Singh Ahluwalia, Directeur du Bureau de l'évaluation indépendante du FMI, et M. Pierre Jacquet, Directeur adjoint de l'Institut français des relations internationales.

Rapport sur la vérification des pouvoirs

56. À la séance plénière du 2 mai, le Président a informé le Conseil que les pouvoirs des représentants des États membres participant à la dix-neuvième session extraordinaire avaient tous été présentés en bonne et due forme.

Décision du Conseil

57. Le Conseil a noté que les pouvoirs avaient été présentés en bonne et due forme.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

58. Le Conseil a été informé par le secrétariat que les décisions prises à l'occasion de l'examen à mi-parcours n'avaient pas d'incidences financières.

Motion de remerciement

59. Le Conseil a adopté par acclamation une motion de remerciement (TD/B(S-XIX)/L.3) proposée par le Président du Conseil (voir plus haut, chapitre I de la partie E).

Remplacement du Président du Conseil

60. Le Conseil a été informé que le Président du Conseil serait prochainement appelé à occuper de nouvelles fonctions loin de Genève et qu'immédiatement après son départ, il serait remplacé, conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil, par M. Nathan Irumba (Ouganda), jusqu'à la quarante-neuvième session du Conseil.

Adoption du rapport du Conseil

61. À sa séance plénière de clôture, le 2 mai 2002, le Conseil a adopté son projet de rapport (TD/B(S-XIX)/L.2), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées au résumé des déclarations, et a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport en y incorporant le compte rendu des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adressé à la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED

Tout en adressant mes salutations aux participants à la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED, je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple thaïlandais d'avoir accueilli cette réunion, à les remercier également de la compétence avec laquelle ils ont accueilli la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement il y a deux ans, ainsi que de leur engagement fort et constant à l'égard des Nations Unies.

Cet examen à mi-parcours est important pour plusieurs raisons. Il peut contribuer aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement du millénaire. Il peut contribuer à nos efforts en cours pour l'exécution du Plan d'action de Bangkok. Il peut aider la CNUCED à jouer son rôle dans l'intégration de la dimension du développement dans le nouveau cycle de négociations commerciales qu'il a été décidé de lancer à la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce tenue l'an dernier à Doha, ainsi que dans la mise en oeuvre du nouveau consensus adopté le mois dernier à la Conférence internationale sur le financement du développement, à Monterrey. Enfin, cet effort peut aider à définir les grandes lignes de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

J'adresse à tous les participants mes meilleurs voeux de succès.

Annexe II

Message du Président du Groupe des 77 à New York adressé à la réunion d'examen à mi-parcours

1. Au nom du Groupe des 77 à New York, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance au peuple et au Gouvernement du Royaume de Thaïlande pour leur attachement aux objectifs de développement et aux intérêts des pays en développement et pour leur détermination à promouvoir ces objectifs et ces intérêts. L'accueil de la réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED est un témoignage de plus à cet égard que ce magnifique pays nous offre après avoir généreusement accueilli la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement il y a deux ans.

2. La réunion d'examen à mi-parcours de la CNUCED se déroule à un moment où la santé de l'économie mondiale apparaît encore fragile, la reprise dans de nombreux pays en développement marquant le pas en raison de l'affaiblissement de leurs marchés d'exportation. Dans le monde d'aujourd'hui, les difficultés économiques se propageront sans doute plus vite que par le passé, et le fardeau le plus lourd devra être supporté par les pays les plus faibles.

3. Toute une série de réunions politiques de haut niveau ont suscité de vigoureux espoirs de voir se réaliser les objectifs fixés dans la Déclaration du millénaire; nous pensons à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à la Conférence de Monterrey et à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC de Doha. Le succès de ces réunions augure bien de l'avenir. Toutefois, il est essentiel que les engagements qui y ont été pris, soient intégralement appliqués, et ce d'une manière qui soit pleinement compatible avec les besoins en matière de développement des pays en développement. D'autres réunions de haut niveau sont actuellement en préparation : la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg; ces réunions sont autant de plates-formes où les préoccupations en matière de développement des pays en développement doivent être aussi pleinement prises en compte et les mesures de suivi être intégrées.

4. L'examen à mi-parcours de la CNUCED est un processus unique d'adaptation continue et de renouvellement constant de l'institution. Nous constatons avec satisfaction que depuis de nombreuses années déjà, la CNUCED passe systématiquement en revue l'application par les États membres de leurs engagements. Une interaction permanente entre les États membres et le secrétariat est une caractéristique importante de la CNUCED. Le principal objectif de ce processus est d'améliorer l'organisation pour en faire une organisation axée sur la recherche de résultats, l'utilité et une contribution réelle à la promotion des objectifs primordiaux des pays en développement. Nous notons avec satisfaction l'attention accordée par l'examen à mi-parcours à l'intégration de la dimension du développement dans les négociations commerciales de l'après-Doha, ainsi que l'important programme d'assistance technique et de renforcement des capacités élaboré à cette fin par la CNUCED. L'examen à mi-parcours a à juste titre mis l'accent sur l'importance du Consensus de Monterrey, ainsi que sur le rôle de la CNUCED dans le processus de suivi.

5. La pertinence et la validité de la CNUCED sont donc à nouveau confirmées face aux répercussions toujours plus fortes de la mondialisation et de la libéralisation sur l'économie des pays en développement et à la reconnaissance croissante de l'action des forces du marché pour répondre aux besoins en matière de développement. La CNUCED, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du développement, peut beaucoup contribuer au renforcement de la volonté politique et de l'appui concret à apporter aux efforts de développement du monde en développement.

6. Au nom du Groupe des 77 à New York, je souhaite le plus grand succès à cette importante réunion de la CNUCED, qui peut tout à fait figurer parmi les grandes réunions des Nations Unies de cette année. Dans ce contexte, le Groupe des 77 attend beaucoup de la préparation de la onzième session de la Conférence.

Annexe III

Participation

1. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Afrique du Sud	Lesotho
Allemagne	Madagascar
Angola	Malaisie
Arabie saoudite	Maroc
Argentine	Mauritanie
Arménie	Mexique
Australie	Myanmar
Autriche	Namibie
Bangladesh	Népal
Belgique	Nigéria
Bénin	Norvège
Bhoutan	Nouvelle-Zélande
Bolivie	Oman
Brésil	Ouganda
Bulgarie	Pakistan
Burkina Faso	Pays-Bas
Burundi	Pérou
Canada	Philippines
Chili	Pologne
Chine	Portugal
Colombie	République de Corée
Costa Rica	République démocratique du Congo
Cuba	République populaire démocratique de Corée
Danemark	République tchèque
Égypte	République-Unie de Tanzanie
Émirats arabes unis	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Singapour
Éthiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
France	Suède
Gabon	Suisse
Ghana	Tchad
Guinée	Thaïlande
Haïti	Togo
Hongrie	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela
Iraq	Viet Nam
Irlande	Yémen
Israël	Zambie
Italie	Zimbabwe
Japon	
Kenya	
Koweït	

2. Les États membres ci-après étaient représentés en qualité d'observateur :

Botswana
 Brunéi Darussalam
 Cambodge
 Cap-Vert
 Comores
 Djibouti
 Érythrée
 Fidji
 Îles Salomon
 Malawi
 Mozambique
 Niger
 République démocratique populaire lao
 Rwanda
 Saint-Siège
 Samoa
 Tuvalu

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Alliance des pays producteurs de cacao
 Communauté européenne
 Fonds commun pour les produits de base
 Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
 Organisation afro-asiatique pour le développement rural
 Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées ci-après et une organisation apparentée étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail
 Organisation internationale de l'aviation civile
 Fonds monétaire international
 Union postale universelle
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale du commerce
 Banque asiatique de développement

5. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international CNUCED/OMC
 Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 Programme des Nations Unies pour le développement

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

ACTIONAID
International Council of Environmental Law

Catégorie spéciale

Association des transitaires internationaux thaïlandais
Institut international de l'océan
International Multimodal Transport Association
World Trade University

7. Les intervenants ci-après ont participé à la session :

M. Montek Singh Ahluwalia, Fonds monétaire international
M. Pierre Jacquet, Institut français des relations internationales

Annexe IV

Liste des documents

TD/B(S-XIX)/1	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B(S-XIX)/2	Examen à mi-parcours : Débats interactifs et dialogue directif dans le contexte des perspectives et des enjeux découlant des changements survenus depuis la dixième session de la Conférence – Note thématique du secrétariat de la CNUCED
TD/B(S-XIX)/3	Examen à mi-parcours : Bilan de la mise en oeuvre des engagements et du programme de travail adoptés dans le Plan d'action de Bangkok
TD/B(S-XIX)/4	Examen à mi-parcours : Examen de l'efficacité et du fonctionnement du mécanisme intergouvernemental
TD/B(S-XIX)/5	Mid-term Review : Trade and Investment in Asia and the Pacific; Recent Trends and Emerging Issues – Note by the UNCTAD secretariat
TD/B(S-XIX)/6	Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies adressé à la Réunion d'examen à mi-parcours du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED
TD/B(S-XIX)/L.1	Évaluation du programme pour 2000-2001
TD/B(S-XIX)/L.2	Projet de rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa dix-neuvième session extraordinaire – Examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/L.3	Motion de remerciement, projet de résolution soumis par le Président du Conseil
TD/B(S-XIX)/L.4	Résumé des débats interactifs et du dialogue directif de haut niveau établi par S.E. M. Surakiart Sathirathai, Ministre thaïlandais des affaires étrangères
TD/B(S-XIX)/INF.1	Renseignements à l'usage des participants
TD/B(S-XIX)/PREP/1	Ordre du jour provisoire annoté
TD/B(S-XIX)/PREP/2	Rapport de la première Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/3	Rapport de la deuxième Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/4	Rapport de la troisième Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/L.1	Projet de rapport de la première Réunion d'examen à mi-parcours
TD/B(S-XIX)/PREP/L.2	Projet de rapport de la deuxième Réunion d'examen à mi-parcours

**Troisième partie
Rapport du Conseil du commerce
et du développement
sur sa quarante-neuvième session
(Genève, 7-18 octobre 2002)***

* Initialement publié sous la cote A/57/15 (Part III).

Introduction

1. La quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 7 au 18 octobre 2002. Au cours de cette session, le Conseil a tenu sept séances plénières – ses 930e à 936e séances.
2. Le présent rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies a été établi par le Rapporteur sous l'autorité du Président du Conseil, conformément aux directives établies par celui-ci dans l'annexe de sa décision 302 (XXIX), du 21 septembre 1984. Il rend compte des décisions prises par le Conseil sur les points de fond de l'ordre du jour (sect. I), des débats sur certaines questions inscrites à l'ordre du jour (sect. II) ainsi que des questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation et questions administratives (sect. III).
3. Le volume II du rapport du Conseil sur sa quarante-neuvième session – à paraître sous la cote TD/B/49/15 (vol. II) – rendra compte de toutes les déclarations faites au cours de la session sur les divers points de l'ordre du jour.

Chapitre premier

Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 4 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 470 (XLIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note* des informations contenues dans les documents de base soumis par le secrétariat de la CNUCED (TD/B/49/6 et TD/B/49/7) et fournies par ce dernier au cours de la session, et se félicite des efforts déployés pour mettre en oeuvre les engagements et les activités figurant dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010;

2. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ses activités d'appui aux PMA dans le cadre de son mandat et à continuer de rendre compte au Conseil, à ses sessions ordinaires, des activités de la CNUCED en faveur de ces pays, et souligne la nécessité pour la CNUCED de contribuer aux examens de la mise en oeuvre du Programme d'action demandés par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, en tenant compte de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies;

3. *Souligne* la nécessité pour la CNUCED de coopérer plus étroitement et plus activement avec d'autres organes et institutions du système des Nations Unies, en particulier avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, dans le but d'optimiser les synergies, d'éviter les doubles emplois et de servir au mieux les intérêts de tous ces pays; à cet égard, encouragé par la coopération nouée entre la CNUCED et le Bureau du Haut Représentant, préconise un renforcement de cette collaboration;

4. *Réaffirme* l'importance d'intégrer le Programme d'action de Bruxelles au programme de travail de la CNUCED et à ses mécanismes intergouvernementaux;

5. *Souligne* l'importance de l'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux, se félicite de la contribution continue du secrétariat de la CNUCED à la mise en oeuvre du Cadre intégré, et le prie d'accroître sa contribution, en particulier en planifiant et en mettant en oeuvre des activités de renforcement des capacités liées au commerce pour donner suite aux études diagnostiques;

6. *Se félicite* du rôle de la CNUCED dans l'application du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs, et encourage le secrétariat, dans le cadre de son mandat, à apporter une assistance fonctionnelle et technique aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de

financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, qui doit se tenir au Kazakhstan en 2003;

7. *Prend note avec satisfaction* des travaux de recherche et des services consultatifs du secrétariat sur la vulnérabilité économique de certains PMA et recommande la poursuite de ces activités;

8. *Approuve* les efforts que le secrétariat déploie pour poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur les avantages que procure concrètement le statut de « pays les moins avancés », afin d'étudier les moyens de faire de ce statut un outil plus efficace de transformation et de convergence socioéconomiques avec les autres pays en développement, en préconisant une « stratégie de sortie » adaptée pour les PMA qui s'approchent des seuils de gradation;

9. *Souligne* la nécessité de poursuivre l'assistance technique de la CNUCED aux PMA pour aider ces pays à définir les mesures internationales d'appui liées à leur statut de PMA qui seraient les plus efficaces, afin de favoriser des progrès structurels dans leur économie;

10. *Note avec préoccupation* la baisse persistante des prix des produits de base, qui se traduit par une perte considérable de recettes d'exportation pour la majorité des pays les moins avancés, et prie le secrétariat, en coopération avec d'autres organismes tels que le Fonds commun pour les produits de base et le CCI, d'étudier les moyens d'accroître ses activités en matière de diversification, d'assistance technique et de renforcement des capacités, afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits de base provenant des PMA;

11. *Prie* le secrétariat, dans le cadre de son analyse des avantages que confère concrètement le statut de PMA, d'accorder une attention particulière et permanente à l'impact attendu des dernières initiatives prises en faveur des PMA en matière d'accès préférentiel aux marchés, notamment de l'initiative « Tout sauf les armes » et de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (*African Growth and Opportunity Act – AGOA*);

12. *Reconnaît* les difficultés que rencontrent les PMA dans le processus d'adhésion à l'OMC et prie la CNUCED de continuer à leur fournir une assistance dans ce domaine ainsi que de renforcer son appui à d'autres activités relatives à l'OMC en faveur de ces pays;

13. *Note avec satisfaction* les résultats obtenus et l'orientation des activités futures du Programme spécial sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment le renforcement de la coordination entre les divisions du secrétariat et l'amélioration des interactions entre les travaux d'analyse des politiques de la CNUCED et ses activités de renforcement des capacités en faveur de ces pays, et demande au secrétariat de se concentrer sur son mandat, en particulier sur les domaines où la CNUCED possède des compétences et un avantage comparatif évident;

14. *Remercie vivement* les donateurs bilatéraux et multilatéraux d'avoir continué de verser des contributions financières généreuses au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA;

15. *Demande* aux donateurs d'apporter les ressources extrabudgétaires nécessaires pour : aider le secrétariat à contribuer de manière efficace à la mise en

oeuvre et au suivi du Cadre intégré ainsi qu'aux préparatifs de la Réunion ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit qui doit se tenir en 2003 au Kazakhstan; analyser et observer les avantages que procure concrètement le statut de PMA; et reconstituer les ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA afin de financer des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les pays les moins avancés.

*936e séance plénière
18 octobre 2002*

B. Contribution de la CNUCED à l'évaluation et à l'examen finals de l'application du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

Conclusions concertées 471 (XLIX)

1. La session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu à un moment très prometteur pour les peuples d'Afrique. Le Conseil se félicite de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – qui est un programme de l'Union africaine – par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, le 16 septembre 2002 (résolution 57/2), et la considère comme un important jalon dans l'histoire de l'Afrique et dans ses relations avec la communauté internationale sur la base de partenariats.
2. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) représente un effort résolu des Africains pour prendre en mains leur propre destin par le biais d'un développement économique et social fondé sur les principes de la démocratie, de la bonne gouvernance et du règlement pacifique des différends et reposant sur des mécanismes propres à garantir l'application de ces principes. La communauté internationale a énergiquement appuyé le NEPAD, en tant que contribution majeure aux efforts ayant pour objet de placer l'Afrique sur la voie d'une croissance durable en vue d'atteindre l'objectif convenu au niveau international d'une réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015.
3. Compte tenu de l'examen indépendant du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Conseil invite la CNUCED à en retirer des leçons utiles pour les activités qu'elle entreprendra à l'appui du NEPAD.
4. Le Conseil se félicite du regain d'intérêt porté à la réduction de la pauvreté et note avec satisfaction que les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) facilitent l'adoption de démarches cohérentes et intégrées dans la conception des politiques de développement. Le Conseil reconnaît également que les DSRP exigent beaucoup de ressources et que leur mise au point fait partie d'un processus d'apprentissage qui devrait être régulièrement évalué de façon indépendante. Il considère donc le rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *De*

l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'y a-t-il de nouveau? comme une contribution au processus d'évaluation des politiques.

5. Les récentes conférences internationales ont été unanimes à reconnaître l'importance des partenariats, de la responsabilité des pays et de la participation. Le Conseil constate que la mise en application de ces principes demeure un objectif majeur. À cet égard, il prend note des débats sur les politiques internationales, notamment la rationalisation de la notion de conditionnalité, et encourage les pays bénéficiaires à poursuivre leurs efforts pour améliorer les politiques macroéconomiques nationales.

6. Vu les effets positifs que des politiques macroéconomiques saines et un environnement extérieur favorable exercent sur la croissance économique, ainsi que la nécessité de veiller à ce que les fruits de la croissance profitent à chacun, et notamment aux pauvres, le Conseil souligne combien il importe d'aider les pays à procéder effectivement à des analyses plus systématiques de la pauvreté et de ses incidences sociales dans la mise en oeuvre des DSRP.

7. Le Conseil constate que l'allégement de la dette et l'aide publique au développement (APD) peuvent grandement contribuer à dynamiser les ressources nationales, pierre angulaire du développement et met l'accent sur le rôle du commerce en tant que source de développement. Il se félicite de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE) et souligne qu'il faut en hâter la mise en oeuvre, trouver une solution durable au problème de l'endettement des pays les plus pauvres et évaluer cas par cas le degré d'endettement tolérable au-delà de la date de fin de processus. Débiteurs et créanciers doivent se partager la responsabilité consistant à prévenir et à régler les situations d'endettement insupportables. L'assistance technique à la gestion de la dette extérieure et au suivi de l'évolution de la dette peut jouer un rôle non négligeable et devrait être renforcée. Tant le volume que la qualité de l'APD sont des éléments importants de son efficacité. Le Conseil se félicite donc des engagements pris au titre du Consensus de Monterrey d'accroître l'APD et de la rendre plus efficace.

8. Le Conseil reconnaît que le commerce est un important moteur du développement économique en Afrique et recommande à cet égard d'améliorer l'accès des produits africains aux marchés dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Doha, sans préjuger des résultats des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en vertu d'accords préférentiels. Dans cette optique, il engage les pays développés à aider les pays africains à améliorer leurs capacités, notamment en remédiant aux limites de l'offre et en encourageant la diversification, pour qu'ils puissent pleinement tirer parti de telles perspectives, compte tenu de la nécessité d'offrir aux pays en développement un accès aux marchés. Par ailleurs, le Conseil souligne combien il est important que les pays africains adhèrent à l'OMC et encourage la CNUCED à les y aider dans l'exercice de son mandat.

9. La CNUCED devrait, dans le cadre de son mandat et dans ses domaines de compétence, assumer le rôle qui lui incombe en apportant son concours au NEPAD. À cet effet, elle devrait continuer de coopérer avec les pays et les organismes africains et étudier des moyens d'améliorer la collaboration avec les institutions de Bretton Woods à l'appui des stratégies de réduction de la pauvreté, de façon à renforcer les capacités et à définir des modalités appropriées de division du travail. Il faut qu'elle continue de fournir des analyses pertinentes et des conseils de politique générale sur le développement de l'Afrique.

*936e séance plénière
18 octobre 2002*

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (point 7 a) de l'ordre du jour)

Décision 472 (XLIX)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des informations fournies dans le rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED (TD/B/49/4 et Add.1 et 2), ainsi que du plan indicatif de la coopération technique de la CNUCED pour 2003 (TD/B/49/5);

2. *Remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et les invite à continuer de verser des contributions à la CNUCED, de sorte qu'elle puisse répondre à la demande croissante d'assistance technique dans ses domaines de compétence et d'avantage comparatif;

3. *Prie* le secrétariat d'assurer un suivi adéquat des recommandations découlant de l'examen interne des procédures et des mécanismes régissant la coopération technique de la CNUCED et d'engager dès que possible des consultations avec les États membres sur la mise en oeuvre des recommandations pour lesquelles des consultations doivent se tenir avec ceux-ci, et décide d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations à intervalles réguliers, à l'occasion des sessions du Groupe de travail;

4. *Note avec satisfaction* le profit tiré par les pays bénéficiaires des activités d'assistance technique de la CNUCED dans les domaines de la dette et du financement, des programmes relatifs au commerce international des biens et services et aux produits de base, de l'investissement et du développement des entreprises, et des programmes sur l'infrastructure des services et l'efficacité commerciale, et prie la CNUCED de poursuivre ses efforts pour fournir un appui de qualité dans ces domaines;

5. *Invite* le secrétariat à approfondir ses travaux sur les activités liées à l'OMC, et à renforcer encore sa coopération et la coordination de ses activités avec les autres prestataires de services d'assistance technique dans le domaine du commerce, en particulier pour ce qui est du Cadre intégré et du JITAP, afin de répondre, sur la base de ses avantages comparatifs, aux besoins découlant des activités liées à l'OMC;

6. *Prie* la CNUCED de recentrer son action, et ce faisant, de renforcer ses activités et ses programmes afin de répondre aux besoins croissants des pays en développement, dans les limites de son mandat, en particulier dans les domaines où elle possède des compétences spécialisées et un avantage comparatif manifeste;

7. *Demande* au secrétariat, dans son rapport annuel sur l'examen des activités de coopération technique, de fournir des informations sur l'évolution prévue de ses activités et d'indiquer clairement les buts et objectifs stratégiques pour l'année à venir, et décide en conséquence de cesser d'examiner le plan indicatif annuel; demande également au secrétariat d'inclure dans son rapport annuel des renseignements sur les liens entre les diverses activités de coopération technique afin d'offrir aux États membres une vue globale et cohérente des divers éléments des programmes; et à cet égard, prie le secrétariat d'établir un rapport analytique

rassemblant des informations sur le Programme de diplomatie commerciale, y compris sur les résultats obtenus;

8. *Prie* le secrétariat de continuer à indiquer, dans les descriptifs de projet, les liens qui existent entre chaque projet et ses travaux de recherche et d'analyse, en vue d'assurer l'intégration entre les activités opérationnelles et les autres activités;

9. *Prie* le secrétariat d'établir, en consultation avec les États membres, une note sur une stratégie possible de renforcement des capacités pour examen à une session ultérieure du Groupe de travail;

10. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du Groupe de travail une question relative aux indicateurs de résultats, en tenant compte, notamment, du rapport du CCI (JIU/REP/2002/2) intitulé « L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire »;

11. *Souligne* qu'il importe d'oeuvrer à la réalisation des buts et objectifs de développement international de la Déclaration du Millénaire et à l'exécution du Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, pour ce qui est des activités relevant du mandat de la CNUCED.

*934e séance plénière
17 octobre 2002*

D. Autres décisions adoptées sur des points de fond de l'ordre du jour

1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED (point 7 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 934e séance plénière, le 17 octobre 2002, le Conseil a pris note du rapport du Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-neuvième session, des déclarations faites par les délégations au Conseil et de la documentation établie par le secrétariat. Il a adopté le projet de décision portant la cote TD/B/49/L.1, et a fait siens les résultats de la trente-neuvième session du Groupe de travail. (Pour le texte de la décision, voir la section I. C ci-dessus.)

2. Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 7 b) de l'ordre du jour)

5. À sa 935e séance plénière, le 17 octobre 2002, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/49/9) et des déclarations prononcées à ce sujet, et il a décidé de soumettre le compte rendu de ces débats à l'Assemblée générale, conformément à la décision 47/445 de celle-ci. (Pour le compte rendu des débats, voir la section II ci-dessous.)

**3. Développement progressif du droit commercial international :
trente-cinquième rapport annuel de la Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
(point 8 de l'ordre du jour)**

6. À sa 935e séance plénière, le 17 octobre 2002, le Conseil a pris note du rapport de la CNUDCI sur les travaux de sa trente-cinquième session¹.

**4. Sessions ordinaires du Conseil
(point 10 a) de l'ordre du jour)**

7. À sa 935e séance plénière, le 17 octobre 2002, le Conseil a décidé de maintenir le statu quo et de s'en tenir aux dispositions actuelles consistant à organiser une session ordinaire par an à l'automne, étant entendu que les questions relatives aux sessions du Conseil pourraient être examinées dans le cadre de la onzième session de la Conférence.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément No 17 (A/57/17).*

Chapitre 2

Résumé des débats sur les points de fond de l'ordre du jour du Conseil

A. Débat de haut niveau : comment le processus de l'après-Doha peut-il le mieux contribuer au développement?¹ (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le débat de haut niveau a pris la forme d'un exposé présenté par M. Supachai Panitchpakdi, Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puis d'observations et de questions de représentants présents à New York (via une liaison vidéo) et à Genève, auxquelles le Directeur général a répondu. Le Secrétaire général de la CNUCED a également présenté des observations.

Allocution principale

9. Le **Directeur général de l'OMC** a déclaré que l'économie mondiale traversait une période difficile. Tout le monde manifestait beaucoup d'intérêt pour les Objectifs du Millénaire en matière de développement, qui devraient être atteints d'ici 2015, mais cela ne serait pas facile et exigerait la pleine coopération de tous les protagonistes. Le Programme de Doha pour le développement, qui mettait l'accent sur des règles, le règlement des conflits et l'ouverture, faisait partie de ce processus, et les résultats obtenus détermineraient les progrès qu'accomplirait l'économie mondiale. La CNUCED et l'OMC devaient coopérer plus étroitement pour la mise en oeuvre du programme de travail de Doha, en appliquant une stratégie coordonnée pour tenir compte des liens entre le commerce et le développement. Cette coopération devait s'inscrire dans une stratégie plus large visant à faire participer toutes les parties prenantes (organisations multilatérales et spécialisées) résolues à atteindre les objectifs du Millénaire. Dans le cadre de cet effort de coopération, l'avantage spécifique dont jouissait la CNUCED par rapport à l'OMC se situait dans les domaines de la recherche et de la coopération technique axés sur une meilleure compréhension des questions de développement liées au commerce qui intéressent les pays en développement et les pays les moins avancés, où l'OMC ne pourrait combler l'écart à brève échéance. Cet effort de coopération sera également dirigé vers le Centre du commerce international, la Banque mondiale, le PNUD et l'ONUDI.

10. Selon le Directeur général de l'OMC, le programme de travail de Doha prévoyait un processus en trois étapes : le processus amorcé à Doha, l'assistance technique liée au commerce et l'intégration des instruments commerciaux dans les stratégies de développement. Le processus amorcé à Doha avait reçu une impulsion lors de la récente réunion du Comité des négociations commerciales (CNC) de l'OMC, qui représentait un tournant dans ce processus, mais il était urgent d'agir collectivement pour parvenir à une convergence. Comme le savaient les représentants, le programme de travail adopté à Doha portait sur des questions très diverses à aborder dans le cadre d'un effort unique : il n'y aurait aucun accord tant que toutes les questions ne faisaient pas l'objet d'un accord. Cet effort exigeait l'accomplissement de progrès parallèles sur tous les aspects du processus. En effet, si les progrès étaient laborieux dans l'agriculture, ils le seraient également dans les autres domaines. C'est pourquoi il serait erroné de temporiser dans un domaine

quelconque pour des raisons tactiques. Le CNC avait défini le programme de travail et les questions essentielles à résoudre au cours de la période précédant la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC, qui aurait lieu à Cancún (Mexique), en septembre 2003. Cette conférence permettrait de procéder à un examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de Doha (pour lequel les dates butoirs devaient converger) et il importait de progresser pour éviter de surcharger son ordre du jour. Parmi les domaines où de nombreux points restaient à régler avant la fin de 2002, il y a des questions de développement essentielles telles que l'agriculture, les liens entre l'accord sur les ADPIC et la santé publique, le traitement spécial et différencié des pays en développement et une bonne cinquantaine de questions très techniques liées à la mise en oeuvre des résultats du Cycle d'Uruguay. Il ne serait pas facile de parvenir à un accord sur un traitement spécial et différencié et, comme l'une des dates limites était déjà passée, il était impératif d'éviter de nouveaux contretemps. Cela dit, les pays en développement ne devaient pas utiliser le traitement spécial et différencié comme une clause d'exemption leur permettant de s'abstenir de mettre en oeuvre les réformes nécessaires. D'autres questions, telles que le commerce, la dette et le financement, les petites économies et le transfert de technologie, étaient également devenues prioritaires en matière de développement. Cependant, il fallait s'attaquer concrètement à toutes ces questions en faisant preuve de discernement.

11. L'assistance technique et le renforcement des capacités faisaient partie intégrante du processus de Doha. L'assistance technique devait reposer sur trois piliers consistant à : aider les pays en développement à définir leur position en matière de négociations commerciales; après la conclusion des négociations et au cours de la phase de mise en oeuvre, traiter des questions commerciales essentielles, telles que la facilitation du commerce, les procédures douanières, les ADPIC et le transfert de technologie; enfin, mettre en place l'infrastructure nécessaire pour que les débouchés potentiels procurent aux pays en développement les gains attendus sur le plan du bien-être. Pour exécuter ces stratégies ambitieuses en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités, l'OMC devait bien entendu collaborer étroitement avec des institutions spécialisées et des organismes de développement tels que l'Organisation mondiale des douanes, l'OMPI, le CCI, le PNUD, la CNUCED, la Banque mondiale et le FMI.

12. Parmi les questions qui préoccupaient les pays en développement à plus long terme, il convenait de mentionner la baisse des recettes douanières résultant de la libéralisation du commerce. Concernant les difficultés liées aux limites de l'offre, il fallait prêter attention aux procédures douanières et à l'administration fiscale. Le type de coopération déjà prévu dans le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés pouvait représenter un modèle pour ces travaux futurs.

Débat

13. Des observations ont été formulées et des questions posées sur toute une série de points. Les délégations se sont félicitées de la perspective d'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC, mais elles se sont demandé comment elle aurait lieu. La nécessité de la coopération technique a été soulignée par de nombreux intervenants, et certains représentants ont voulu savoir comment le secteur privé pouvait y être associé. Un orateur a fait observer qu'une libéralisation progressive semblait favoriser le développement et atténuer la pauvreté, mais

qu'elle devait être véritablement progressive, compte tenu des capacités des pays. Il était nécessaire de fixer judicieusement le niveau d'ambition et de prévoir un financement approprié. Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter une démarche coordonnée à l'égard des objectifs de développement que la communauté internationale avait déjà fait siens lors de diverses réunions mondiales, en particulier la Réunion ministérielle de l'OMC à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg. Un orateur a souligné que le programme de travail de Doha envisageait un traitement spécial et différencié plus efficace et plus fonctionnel, et plusieurs représentants ont demandé comment cette préoccupation pouvait être traduite dans les faits. S'agissait-il en l'occurrence d'une idée générale ou était-elle liée à des accords précis? Comment pouvait-on évaluer les besoins dans des cas particuliers? Un certain nombre d'intervenants ont jugé nécessaire de tenir compte des obstacles liés à l'offre. En particulier, il a été demandé comment la circulation des personnes physiques était négociée, comment résoudre les problèmes des pays sans littoral et comment faciliter l'adhésion des pays les moins avancés à l'OMC.

14. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a fait observer que celle-ci mettait en oeuvre des programmes intensifs d'aide aux pays en développement dans le cadre de l'initiative de négociation du programme de diplomatie commerciale et d'une aide destinée aux pays en voie d'adhésion. La CNUCED aidait également les pays en développement à renforcer leurs capacités d'exportation, notamment dans le secteur des services, et un certain nombre de discussions avaient été consacrées à ce thème lors de réunions relatives aux exportations.

15. Le **Directeur général de l'OMC** a mentionné la coopération en cours entre la CNUCED et l'OMC concernant la recherche, la formation et les investissements, et a estimé qu'elle serait renforcée au cours de la mise en oeuvre des accords conclus dans le cadre du programme de travail de Doha. Il a jugé encourageant le constat du Secrétaire général de l'ONU selon lequel le commerce pouvait contribuer à réduire la pauvreté grâce à une amélioration des possibilités offertes par le marché, dont s'occupait l'OMC, tandis que le système des Nations Unies se chargeait des questions se posant du côté de la production, y compris la gouvernance. La coopération technique dans le cadre du programme de travail de Doha visait certes à soutenir les négociations, mais elle ne devait pas être confinée à cette fonction, le renforcement des capacités étant essentiel. Il a fait observer que le développement se trouvait au cœur du programme de travail de l'OMC et il a pleinement souscrit aux efforts entrepris pour parvenir à un accord sur le traitement spécial et différencié d'ici à la fin de l'année. Il a relevé que le Groupe de travail sur le commerce, la dette et les finances contribuait à la prise en compte des corrélations découlant des réunions de Doha, de Monterrey et de Johannesburg. Il fallait ouvrir davantage les marchés pour que les pays en développement engrangent les recettes nécessaires au remboursement de leur dette. L'harmonisation des règles applicables au commerce et à l'environnement pouvait être bénéfique à l'un et l'autre de ces secteurs. En réponse aux autres questions, le Directeur général a dit que la circulation des personnes physiques était visée par la procédure de demandes et d'offres dans les négociations relatives aux services. Par ailleurs, il n'était pas facile de faire participer le secteur privé à la coopération technique, l'OMC étant une organisation intergouvernementale, mais les investissements privés pouvaient

évidemment favoriser le développement. Il avait été demandé à des sociétés transnationales de participer aux efforts de renforcement des capacités.

B. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : les pays en développement et le commerce mondial² (point 3 de l'ordre du jour)

16. On s'est accordé à reconnaître qu'un système commercial multilatéral fondé sur des règles servait les intérêts de tous les pays. Cependant, il a également été estimé que le système actuel présentait d'importants défauts. Même si le commerce international pouvait – de l'avis général – contribuer au développement économique, les limites actuelles à de telles perspectives ont fait l'objet d'un large débat, tout comme les mesures à prendre aux niveaux national et international pour que ces perspectives se réalisent.

17. Une grande attention a été accordée au constat figurant dans le Rapport sur le commerce et le développement, 2002 selon lequel la part des pays en développement dans la valeur ajoutée manufacturière n'avait pas autant augmenté que leur part dans les exportations d'articles manufacturés, phénomène lié au rôle de ces pays dans des processus tributaires des importations et à forte intensité de travail dans les chaînes de production internationales. Pour de nombreux pays en développement, les faibles cours des produits de base continuaient en outre de limiter les gains procurés par le commerce. Il a été question des avantages que le commerce pouvait présenter grâce au transfert de technologie, mais aucun consensus ne s'est dégagé quant à l'efficacité du secteur commercial en la matière.

18. Plusieurs mesures de nature à accroître la contribution du commerce au développement économique ont été mentionnées, qu'il s'agisse de politiques macroéconomiques appropriées, de politiques industrielles adaptées aux besoins particuliers des pays, de marchés intérieurs dynamiques ou d'investissements dans la santé, l'éducation et l'infrastructure. Un système commercial propice au développement économique supposait également un plus large accès des pays en développement aux marchés des pays industrialisés, ainsi qu'une valorisation progressive des structures de production des pays en développement à revenu intermédiaire de façon à laisser de la place aux exportations des pays moins développés, notamment des PMA. L'intégration régionale pouvait aussi être bénéfique, tout particulièrement pour les petits pays.

19. L'adhésion de la Chine à l'OMC donnait un aperçu de certains aspects d'une intégration favorisée par le commerce. Vu l'expansion rapide de la demande intérieure liée à la croissance économique de la Chine, cette adhésion aurait sans doute pour effet d'accroître les importations de ce pays en provenance du reste du monde, notamment d'autres pays en développement, et de stimuler les flux d'IED, tout en facilitant également une réforme intérieure orientée vers le marché. Ainsi qu'il apparaissait déjà dans les données statistiques, les exportations chinoises comprenaient désormais des produits à plus forte intensité de capital et de technologie, ce qui ouvrait des débouchés aux importations à forte intensité de travail provenant d'autres pays en développement.

20. L'examen des règles du système commercial et de la stratégie de négociation à adopter dans les nouvelles négociations commerciales multilatérales s'est concentré à la fois sur le cadre de référence de l'OMC et sur les perspectives et les risques que présentaient ces négociations. Il a été souligné que les règles du système commercial devaient être suffisamment souples pour tenir compte de la diversité croissante des membres. Pour de nombreux intervenants, ces règles desservaient les intérêts des pays en développement et les résultats défavorables des négociations commerciales leur étaient en partie imputables. Selon ce raisonnement, il fallait, pour remédier à de tels dysfonctionnements, suspendre ou ralentir l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial et réformer les procédures et le mode de fonctionnement de l'OMC dans des secteurs tels que le règlement des différends et les mécanismes démocratiques. L'attention a également été appelée sur la tendance à imposer à tous les membres de l'OMC les accords conclus entre les pays de la « Quadrilatérale », tendance également considérée comme préjudiciable aux pays en développement.

21. D'autres participants ont mis en évidence les possibilités offertes aux pays en développement par les négociations, certains intervenants estimant par ailleurs qu'une application trop souple des règles et obligations de l'OMC aux différentes catégories de pays risquait de freiner les négociations. Parmi les perspectives offertes aux pays en développement dans les négociations, il a été question de la réduction des crêtes tarifaires, de la suppression de la progressivité des droits de douane et des subventions à l'exportation dans les pays de l'OCDE ainsi que d'un meilleur accès pour les personnes physiques en vertu de l'AGCS. À cet égard, il a été jugé souhaitable que les pays s'attachent à tirer parti des processus de l'OMC dans le cadre de leurs stratégies de développement et des politiques internes adoptées à cet effet.

22. Le débat a également porté sur le fléchissement de l'économie mondiale qui, pour certains, démontrait combien des réformes s'avéraient nécessaires dans le système économique mondial. En l'occurrence, l'attention a été appelée sur la façon dont l'évolution récente avait à nouveau mis en évidence la vulnérabilité de nombreux pays en développement aux chocs extérieurs. Pour redresser la situation macroéconomique et atteindre les objectifs de développement, il fallait des politiques plus cohérentes et mieux coordonnées. Vu qu'une libéralisation rapide et généralisée ne semblait pas susceptible d'améliorer la cohérence, des démarches nouvelles, plus globales, devaient être adoptées. En cas d'échec sur ce front, les objectifs de développement convenus au niveau international risquaient de s'en trouver compromis. Selon une autre opinion, une participation accrue aux échanges et aux investissements internationaux était une formule éprouvée permettant d'accélérer la croissance et d'atténuer la pauvreté, d'où la nécessité d'intensifier le processus d'intégration moyennant un appui approprié des institutions financières internationales.

**C. Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de l'après-Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement³
(point 6 de l'ordre du jour)**

23. L'examen de ce point de l'ordre du jour a fourni aux États membres l'occasion de passer en revue les faits nouveaux et les sujets relatifs au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement. Les États membres et les groupes régionaux ont souligné la nécessité d'accorder une large place aux aspects du processus de l'après-Doha qui touchent au développement. La lenteur des progrès réalisés sur les questions intéressant les pays en développement a été jugée préoccupante. Une coopération technique et un renforcement des capacités s'avéraient nécessaires pour aider ces pays à participer à l'exécution du programme de travail de Doha. À cet égard, les activités d'assistance technique de la CNUCED leur avaient été fort utiles. Ces activités devaient faire l'objet d'une coopération étroite entre la CNUCED et l'OMC. Il était à prévoir que l'examen à intervalles réguliers par le Conseil des faits nouveaux et des sujets relatifs au programme de travail de Doha, comme la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base l'avait préconisé dans une recommandation approuvée par le Conseil, contribuerait de façon positive à faire ressortir les aspects touchant au développement dans les négociations et, partant, à produire un résultat équilibré.

**D. Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien⁴
(point 7 b) de l'ordre du jour)**

24. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a présenté le rapport du secrétariat (TD/B/49/9), qui décrivait les progrès réalisés dans l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien dans le cadre d'une évaluation des faits nouveaux influant sur l'économie palestinienne et l'exécution des activités opérationnelles de la CNUCED. Le rapport présentait de façon synoptique les grandes tendances de l'économie en dressant un sombre tableau de son évolution. Une telle situation faisait ressortir l'urgence d'une relance des efforts de développement en vue d'atténuer l'impact des effets économiques du conflit et de renforcer la résilience de l'économie. Il fallait pour cela promouvoir des synergies dynamiques entre remise en état, reconstruction et satisfaction des besoins de développement stratégique.

25. Le Coordonnateur a jugé important de rétablir la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne, d'autant que celle-ci avait réaffirmé sa ferme intention de mettre en place une économie fondée sur des règles et obéissant aux lois du marché, qui cadre avec les intérêts nationaux, les tendances mondiales et les possibilités de développement stratégique. Pour appuyer les efforts de développement de l'Autorité palestinienne, le secrétariat de la CNUCED avait intensifié ses activités d'assistance technique tout en modifiant le cas échéant les projets en cours pour répondre à des besoins économiques pressants. En dépit des difficultés logistiques croissantes pesant sur la fourniture de l'assistance technique, les ressources nécessaires en personnel d'encadrement avaient été dûment allouées à ce programme de travail pour permettre à la CNUCED de préserver les progrès accomplis. Conformément à

son mandat, la CNUCED s'attachait à renforcer et à développer les capacités palestiniennes en matière de gestion économique, parallèlement à la mise en place d'institutions transparentes et des politiques modernes et ouvertes vers l'extérieur dont la future économie palestinienne aurait besoin.

26. Le Coordonnateur a fourni des renseignements à jour sur les activités d'assistance technique en cours, qui témoignaient de la volonté du Gouvernement palestinien et des partenaires de la société civile de construire une nouvelle société et de développer une économie viable malgré tous les obstacles. Il a remercié les donateurs de leur contribution à ces activités et s'est félicité de l'appui que tous les membres du Conseil continuaient d'apporter au programme de travail de la CNUCED. Pour finir, il a engagé les bailleurs de fonds actuels ou potentiels à renouveler leur contribution - ou à commencer à contribuer - à l'assistance technique de la CNUCED en faveur du peuple palestinien.

27. Le représentant de la **Palestine** a remercié le secrétariat pour le rapport objectif et détaillé concernant les aspects économiques des souffrances endurées par le peuple palestinien du fait de l'occupation des territoires palestiniens par Israël et des pratiques délibérément destructives de ce pays, qui sapaient dangereusement toutes les sphères de la vie palestinienne. Il a salué les efforts déployés par la CNUCED pour fournir une assistance technique et réaliser des études visant à établir un lien entre secours et développement et à aider l'Autorité nationale palestinienne à relever les défis qui se présentaient sur le plan économique en raison de la réoccupation de tous les territoires palestiniens par Israël. Il a exprimé sa gratitude aux pays donateurs pour leur appui constant au peuple palestinien et les a instamment invités à accroître cette assistance, notamment en fournissant l'aide au développement nécessaire pour sauver l'économie palestinienne de l'effondrement total et la conduire sur la voie d'un développement soutenu.

28. En dépit des éloges à formuler au sujet du rapport et des efforts du secrétariat de la CNUCED, il convenait de reconsidérer et de corriger certains termes employés dans ce document, qui semblaient s'écarter de la réalité. Il y était question en particulier de « la crise qui frappe les relations israélo-palestiniennes », alors qu'une occupation militaire israélienne totale était en fait imposée au peuple palestinien et que les forces d'occupation se livraient à des pratiques criminelles dans le cadre d'une politique agressive condamnée depuis de nombreuses années par la communauté internationale. L'emploi de l'expression « conflit israélo-palestinien » occultait l'agression militaire israélienne lancée dans les territoires palestiniens contre le peuple palestinien, qui résistait à la domination étrangère par tous les moyens disponibles reconnus dans la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'ONU. Les erreurs de ce type relevées dans le rapport, qui pouvaient sembler superficielles, étaient en réalité graves et fondamentales si on les replaçait dans un contexte politique. L'emploi de termes inexacts pouvait conforter des conceptions erronées qui, en l'occurrence, servaient l'agression aux dépens de la vérité. Même si de telles inexactitudes n'étaient pas intentionnelles, il fallait néanmoins les rectifier et éviter de les reproduire dans les rapports ultérieurs.

29. Le tableau détaillé décrit dans le rapport n'avait guère besoin d'être complété en ce qui concernait la dégradation des conditions économiques dans les territoires palestiniens occupés. Les efforts entrepris par la CNUCED pour remédier à ces conditions dramatiques en établissant un rapport entre assistance et développement et en fournissant une aide technique ciblée portaient d'une bonne intention.

Cependant, ils ne pouvaient porter leurs fruits tant qu'on ne s'attaquait pas à la principale cause de la dégradation de la situation économique, à savoir l'occupation israélienne, phénomène temporaire dont l'effet s'estomperait lorsque ladite occupation prendrait fin. À cet égard, l'intervenant a passé en revue les diverses mesures israéliennes qui portaient atteinte à l'économie palestinienne.

30. Indépendamment de la description détaillée de la régression économique présentée dans le rapport, qui relevait du mandat et des compétences de la CNUCED, de nombreux autres facteurs qui pouvaient ne pas sembler liés à l'économie avaient en fait un important impact économique. Les forces d'occupation israéliennes s'employaient, en particulier, à détruire les ressources humaines palestiniennes en utilisant quasiment tous les types d'armes contre les Palestiniens, privant ainsi le peuple palestinien et son économie de leur principal actif.

31. Pour conclure, le représentant a tenu à remercier à nouveau le secrétariat de la CNUCED pour son programme d'assistance au peuple palestinien, qui avait besoin de toutes les formes d'aide. Tant que l'occupation israélienne de la Palestine n'aurait pas cessé, la communauté internationale devait continuer d'assumer la responsabilité qui lui incombait de protéger le peuple palestinien. Entre-temps, toute idée de paix et de sécurité serait illusoire et mal inspirée.

32. La représentante de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que l'économie palestinienne continuait de se heurter à des problèmes considérables. Les pertes subies depuis octobre 2000 représentaient plus de la moitié du produit intérieur brut annuel, le taux de chômage avait triplé pour passer à 29 % en mars 2002, le coût des dommages causés à l'infrastructure atteignait au moins 305 millions de dollars, 17 % des terres cultivées avaient été la proie des bulldozers et un demi-million d'oliviers et d'arbres fruitiers avaient été arrachés, tandis que les avantages offerts aux exportateurs palestiniens par les accords commerciaux préférentiels avaient été réduits à néant du fait des difficultés d'accès aux marchés. Près de la moitié de la population palestinienne vivait à présent au-dessous du seuil de pauvreté. En outre, des services sociaux tels que l'éducation, les soins hospitaliers et les services médicaux d'urgence s'étaient fortement dégradés, ajoutant à la détresse des Palestiniens. Dans sa résolution 1405 (2002), le Conseil de sécurité avait constaté que la population civile palestinienne se trouvait dans une situation épouvantable. Il fallait que les forces d'occupation israéliennes mettent fin à des pratiques telles que la destruction de l'infrastructure, les sanctions collectives, les bouclages et le non-versement des recettes fiscales, et qu'une paix s'instaure sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et des principes de Madrid.

33. La CNUCED, les organismes de développement et la communauté des donateurs avaient encore un rôle de premier plan à jouer pour permettre à l'Autorité palestinienne de renforcer ses capacités, sérieusement mises à mal par les pratiques des forces d'occupation. La représentante a fait l'éloge des activités réalisées au titre du programme d'assistance au peuple palestinien en dépit des difficultés rencontrées au niveau local. Ainsi qu'il ressortait des diverses activités exécutées en 2001/2002 dans le cadre des quatre grands programmes, ceux-ci semblaient être d'une grande utilité pour l'Autorité palestinienne qui s'y impliquait activement, bon nombre d'éléments des projets de la CNUCED étant financés à l'aide de ressources locales.

34. L'oratrice s'est félicitée des fonds extrabudgétaires fournis par la communauté des donateurs et les organismes internationaux et les a instamment invités à dégager les ressources nécessaires pour que la CNUCED puisse poursuivre diverses activités interrompues faute de moyens. Il s'agissait notamment de la deuxième phase du programme SYDONIA, des services consultatifs liés au commerce et au transport de transit et de la réponse de la CNUCED à la crise économique palestinienne dans divers domaines (sécurité alimentaire et commerce des produits de base, facilitation du commerce et logistique, promotion du commerce). Une telle assistance était indispensable à l'Autorité palestinienne pour lui permettre d'atténuer les souffrances imposées par la crise actuelle, qui contribuait à enfoncer l'économie palestinienne dans une situation analogue à celle des pays sans littoral et des pays les moins avancés.

35. Le secrétariat a été invité à tout mettre en oeuvre pour poursuivre son programme en faveur du peuple palestinien et renforcer ses activités en dépit de la modicité des ressources disponibles. La représentante a enfin réaffirmé l'appui apporté par la population des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine à la lutte légitime du peuple palestinien visant à parvenir à une paix globale, juste et durable grâce à l'application intégrale de l'ensemble des résolutions pertinentes de l'ONU qui reconnaissaient à tous les peuples et à tous les États, dont la Palestine, le droit à la paix, à la sécurité et au développement.

36. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays ayant demandé à y adhérer (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, ainsi que Chypre, Malte et la Turquie)**, a exprimé sa gratitude à la CNUCED pour sa contribution aux efforts de développement économique dans les zones relevant de l'Autorité palestinienne. Or comme le montrait le rapport du secrétariat, l'objectif d'un développement durable semblait très difficile à atteindre dans les circonstances actuelles. Le représentant a néanmoins jugé possible de redresser l'économie palestinienne et de développer le commerce avec cette sous-région. À cet égard, l'assistance de la CNUCED était d'une grande importance pour renforcer les capacités et les institutions palestiniennes.

37. L'assistance technique ne s'avérait guère utile sans paix et stabilité au Moyen-Orient. Les deux parties devaient coexister et engager des négociations pour parvenir à une paix durable dans laquelle deux États – Israël et une Palestine indépendante, viable et démocratique – puissent vivre côte à côte dans des frontières sûres et reconnues sur la base des principes établis à Madrid et à Oslo et conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

38. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a remercié la CNUCED pour l'appui qu'elle continuait d'apporter au peuple palestinien, surtout en ces temps difficiles, et pour l'analyse détaillée et des plus utiles présentée dans le rapport. Il a souligné que l'escalade et l'intensification de la crise en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et les bouclages systématiques des territoires occupés avaient eu pour effet de détruire la majeure partie d'infrastructures privées et publiques essentielles, d'amputer l'économie palestinienne de plus de moitié, de tripler le nombre de chômeurs et de porter la pauvreté et la vulnérabilité à des niveaux extrêmement dangereux et sans précédent. Ainsi qu'il était constaté dans le rapport, la situation des territoires palestiniens était un excellent cas d'école d'une « urgence humanitaire complexe ». La poursuite de la

politique israélienne de bouclage, de couvre-feu, de destruction des infrastructures et de sanctions collectives contribuerait à n'en pas douter à faire régresser encore davantage l'économie palestinienne.

39. La communauté internationale devait s'attacher à renverser et à redresser cette situation, permettre à l'Autorité palestinienne d'assumer ses fonctions et de préparer la création inéluctable de l'État palestinien et s'employer sans relâche à trouver une solution équitable et pacifique à la crise. Il fallait que les pays donateurs renforcent leur appui pour faire cesser les souffrances que le peuple palestinien endurait depuis si longtemps. Les organismes internationaux de développement, dont la CNUCED, devaient coordonner et intensifier leurs efforts pour s'occuper à la fois des secours d'urgence à court terme et des besoins institutionnels à moyen terme à satisfaire en vue du futur État de Palestine. À cet égard, il importait de promouvoir des synergies dynamiques entre secours d'urgence, remise en état, reconstruction et développement stratégique, comme le recommandait le rapport.

40. Le représentant a exprimé sa gratitude au secrétariat pour les progrès concrets réalisés dans le cadre des divers projets d'assistance technique au renforcement des capacités en dépit des grandes difficultés rencontrées sur le terrain et a demandé que ces projets soient élargis pour y inclure tous les domaines de compétence de la CNUCED. Il a noté avec satisfaction que la CNUCED étudiait la possibilité d'offrir une assistance technique dans de nouveaux domaines devenus plus importants en raison de la crise qui sévissait depuis deux ans. La communauté des donateurs a été invitée à accroître son soutien financier pour que la CNUCED puisse étoffer ses programmes d'assistance technique en faveur du peuple palestinien. L'orateur a rendu hommage à celui-ci pour son aptitude à survivre à une telle dévastation et à faire face à l'adversité et il a engagé la communauté internationale à soutenir davantage ce peuple et à collaborer à l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région.

41. Le représentant du **Maroc** a constaté que la situation économique et sociale s'était nettement détériorée dans les zones palestiniennes depuis la deuxième Intifada, qui avait déclenché une répression aveugle de la part des forces israéliennes. L'infrastructure, qui pâissait déjà de plusieurs décennies d'occupation israélienne, avait fait l'objet de destructions systématiques, tandis que le siège permanent des zones palestiniennes avait un profond impact sur la pauvreté et le chômage.

42. Une situation aussi désastreuse et inhumaine interpellait la conscience de la communauté internationale à laquelle il incombait de condamner ce cycle d'agression qui paralysait l'économie. Le rapport du secrétariat montrait qu'un tel état de choses avait porté atteinte à la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne et à son aptitude à tirer parti de l'aide au développement. Ses capacités humaines et administratives subissaient des dommages irréversibles et l'attention de la communauté des donateurs s'était détournée des objectifs de développement pour faire face aux besoins d'urgence engendrés par cette crise humanitaire sans précédent.

43. Le représentant a fait l'éloge du programme d'assistance technique du secrétariat en faveur du peuple palestinien, qui revêtait une importance accrue dans les circonstances actuelles. L'Autorité palestinienne avait cruellement besoin de l'aide de la CNUCED pour élaborer une politique globale visant à reconstruire l'économie. La communauté des donateurs a été invitée à maintenir son appui à ce

programme pour que le peuple palestinien puisse désormais s'atteler à l'objectif d'un développement durable.

44. Le représentant d'**Israël** a jugé regrettable que le rapport du secrétariat n'aborde pas les questions clefs, notamment celle de savoir pourquoi la CNUCED avait dû rendre compte de la détérioration de l'économie palestinienne au cours des deux dernières années. L'évolution économique positive observée avant la vague actuelle de violence aurait pu être maintenue si l'Autorité palestinienne avait poursuivi le processus politique et n'avait pas décidé de recourir pour un motif politique obscur à une violence incessante contre Israël. L'Autorité palestinienne aurait pu se concentrer sur les problèmes structurels de l'économie pour éviter une dégradation du niveau de vie. Cette vague de violence avait nui non seulement à l'économie palestinienne, mais également à d'autres économies de la région, notamment celle d'Israël.

45. Israël avait à maintes reprises tenté de remettre le système économique sur les rails au cours des deux dernières années, mais ses efforts avaient systématiquement été accueillis par de violentes attaques contre des civils et des soldats israéliens et des atrocités terroristes. Israël s'efforçait d'améliorer la situation économique tant des Palestiniens que des Israéliens dans un contexte de violence et un climat persistant de peur, récemment décrits par le Comité des droits de l'enfant. Le rapport de la CNUCED en rejetait la responsabilité sur Israël et esquivait la question de la responsabilité de l'Autorité palestinienne à l'égard des revers économiques et de la gabegie dont souffrait l'économie palestinienne. Même si le rapport y faisait en partie allusion dans certains paragraphes, il éludait des questions telles que les monopoles, la corruption, le manque de transparence, la distribution des fonds des donateurs à des organisations privilégiant le terrorisme et l'absence d'environnement propice à l'activité économique.

46. Israël avait manifesté son désir de collaborer avec les Palestiniens pour remettre sur pied l'économie palestinienne, notamment en prenant des mesures pour ouvrir le marché israélien aux journaliers palestiniens. Or ces efforts avaient seulement produit des actes de terrorisme de la part de ceux qui étaient officiellement admis en Israël aux fins d'un emploi, ce qui nuisait à la fois aux ressources humaines et à la confiance mutuelle. Un appel commun devait être lancé pour mettre un terme à la violence et à la déperdition de ressources humaines de part et d'autre. Lorsque la violence aurait pris fin et qu'un processus politique aurait été rétabli, il faudrait préparer le redressement des économies palestinienne, israélienne et arabe. Si la CNUCED souhaitait jouer un rôle positif et significatif dans la région, elle devait axer ses travaux sur des analyses professionnelles et objectives.

47. La communauté internationale devait s'attacher à venir à bout du terrorisme et de la violence et à promouvoir de profondes réformes au sein de l'Autorité palestinienne sur les plans de la sécurité et de la transparence économique. À cet égard, les États-Unis et Israël avaient récemment publié une déclaration commune concernant la restitution progressive et le transfert échelonné à l'Autorité palestinienne de toutes les recettes fiscales recouvrées par Israël à condition qu'elles servent exclusivement à financer des activités économiques et civiles sous un strict contrôle des États-Unis, et à cette condition seulement. Lorsque ces réformes auraient été opérées, l'on pourrait reprendre les négociations et envisager à nouveau une coopération. Il était impossible de développer l'économie dans une situation de violence incessante, qui devait donc prendre fin avant que les parties puissent

revenir à la table des négociations et s'atteler à nouveau au développement économique.

48. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a souligné que la longue occupation de la Palestine par Israël et l'aggravation de la crise qui en résultait avaient drainé l'économie de ses ressources les plus indispensables, la projetant au bord du gouffre. L'examen rapide de certains indicateurs macroéconomiques clefs présentés dans le rapport mettait en évidence la vulnérabilité du peuple palestinien et les problèmes auxquels il se heurtait.

49. L'orateur a mis l'accent sur le rôle crucial que la CNUCED assumait en répondant aux besoins du peuple palestinien et en établissant un environnement propice à la croissance du secteur privé, notamment par le biais de l'assistance technique. Son pays souscrivait aux orientations et aux activités envisagées par la CNUCED dans les secteurs de la sécurité alimentaire et du commerce des produits de base, de la facilitation du commerce et de la logistique, de la promotion du commerce, de la politique commerciale, de l'accès préférentiel aux marchés et de la promotion des investissements. Pour finir, il a engagé la communauté des donateurs à soutenir le programme de la CNUCED relatif à l'assistance technique au peuple palestinien et à aider la CNUCED à exécuter les projets en cours, notamment le projet SYDONIA, ainsi que des activités de suivi et celles qui avaient été différées.

50. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a dit que les données et informations extrêmement alarmantes figurant dans le rapport de la CNUCED dénotaient la détérioration sans précédent de la situation économique. Il était très difficile de se représenter les conditions de vie d'un peuple qui avait perdu, en moins de deux ans, 40 % de son revenu national, plus de 50 % de son produit intérieur brut et de nombreux emplois, au point que la moitié de la population active était actuellement au chômage. Un tel état de choses résultait non pas d'une calamité dont les effets auraient pu être atténués à l'aide de mesures à court terme, mais plutôt d'une agression militaire israélienne répétée et incessante et des destructions infligées à l'infrastructure matérielle et institutionnelle. Tous les aspects de la vie étaient touchés, des réseaux d'eau et d'électricité aux routes en passant par les habitations, les usines et les bâtiments publics. La politique israélienne de bouclage intérieur et extérieur des territoires palestiniens, qui n'avait que trop duré, empêchait pratiquement toute circulation des biens, des marchandises et des matières premières requises pour les processus de production. Ces pratiques s'étaient soldées par un désastre économique et avaient précipité plus de 60 % des ménages palestiniens au-dessous du seuil de pauvreté.

51. En dépit des 3 milliards de dollars que l'économie palestinienne avait reçus ces dernières années de la communauté des donateurs, elle se trouvait au bord de la faillite et d'un effondrement total, aux prises avec un cercle vicieux d'obstacles concomitants au développement. Les dons avaient servi en grande partie à construire des infrastructures que les forces israéliennes avaient récemment détruites, réduisant à néant les ressources et les efforts que la communauté des donateurs déployait en faveur du peuple palestinien. L'occupation israélienne était la seule cause de la dégradation enregistrée sur le plan économique et la raison pour laquelle l'aide extérieure avait dû se détourner des objectifs de développement économique à long terme au profit des besoins fondamentaux les plus pressants du peuple palestinien.

52. Le représentant a exprimé sa satisfaction à la CNUCED pour les efforts entrepris à l'appui de la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne, notamment dans les secteurs de la facilitation et de la promotion du commerce, du commerce des services, des transports, des investissements, du financement et de la concurrence. Il a remercié le secrétariat d'avoir établi un tel rapport dont les conclusions cadraient avec celles d'autres organismes internationaux, dont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Comité international de la Croix-Rouge et l'UNRWA. Il a également remercié la communauté des donateurs de son appui constant au peuple palestinien.

53. La représentante de la **Chine** a fait observer que le programme du secrétariat relatif à l'assistance au peuple palestinien était une importante composante du mandat de la CNUCED. Il avait efficacement contribué à promouvoir le commerce et le développement économique palestiniens et avait évolué pour passer des travaux de recherche et d'analyse à un programme intégré d'assistance technique qui avait favorisé l'intégration de l'économie palestinienne aux marchés régionaux et internationaux.

54. La représentante s'est déclarée préoccupée par la catastrophe humanitaire à laquelle était confronté le peuple palestinien et a instamment demandé à la communauté des donateurs de renforcer son assistance financière pour atténuer les souffrances des Palestiniens. Elle a invité la communauté internationale à s'intéresser aux efforts déployés par ceux-ci pour faire prévaloir leurs droits sociaux et économiques autonomes. Il fallait qu'un plus grand nombre de gouvernements et de parties concernées collaborent avec la CNUCED pour que les zones palestiniennes puissent se développer sur les plans social et économique. La Chine était résolue à venir en aide à l'économie palestinienne et à mettre un terme à la détresse sociale.

55. Le représentant de la **Tunisie** a remercié le secrétariat de l'action menée en faveur du peuple palestinien dans des conditions économiques très difficiles, imputables aux bouclages prolongés et répétés de la bande de Gaza et de la Cisjordanie par les forces israéliennes d'occupation. Le rapport du secrétariat faisait ressortir le degré de souffrance du peuple palestinien, l'économie ayant perdu l'équivalent de plus de la moitié de son produit intérieur brut, le chômage ayant plus que triplé, la pauvreté touchant plus de 60 % des ménages palestiniens et l'économie s'étant vidée de sa capacité de production. Ces conditions avaient contraint l'Autorité palestinienne à devenir encore plus tributaire de l'aide des donateurs pour faire face aux besoins d'urgence et d'assistance imposés par une telle situation.

56. Le représentant a exprimé sa gratitude à la communauté des donateurs et l'a invitée à soutenir davantage le peuple palestinien en fournissant non seulement des secours d'urgence mais également l'appui institutionnel requis pour atteindre des objectifs de développement à long terme. Il a rendu hommage à la CNUCED tant pour les efforts déployés en vue d'épauler l'Autorité palestinienne que pour les progrès réalisés dans divers programmes en dépit de conditions difficiles. Le secrétariat a été invité à renforcer son action pour aider le peuple palestinien à surmonter la crise actuelle et à poursuivre ses objectifs économiques à long terme.

57. Le représentant de la **Jordanie** a exprimé la vive préoccupation de son pays face à la situation alarmante de l'économie palestinienne. Le rapport du secrétariat s'attachait à préciser les causes de cette crise économique généralisée et à mettre en garde contre ses conséquences à long terme. Comme le constatait le rapport,

l'économie effectuait actuellement une « marche arrière » qui finirait par saper la confiance dans le système économique et par aggraver la crise politique. La prospérité économique était une condition *sine qua non* du rétablissement de la paix et de la stabilité.

58. L'affaiblissement de la capacité de production de l'économie palestinienne, la destruction des infrastructures matérielles, les difficultés liées à la remise en état de la capacité institutionnelle de l'Autorité palestinienne et l'impossibilité de profiter de l'assistance des donateurs et de répondre aux besoins du peuple palestinien étaient autant d'éléments qui nuisaient à l'économie régionale. La communauté internationale devait donc renforcer son appui au peuple palestinien, qui se trouvait dans une « situation humanitaire complexe ». Le représentant a conclu en exprimant la gratitude de la Jordanie envers le secrétariat et en faisant l'éloge de la persévérance et de la rigueur avec lesquelles la CNUCED accordait une assistance technique au peuple palestinien en dépit de la dégradation des conditions de sécurité sur le terrain.

59. La représentante du **Liban** a dit que les territoires palestiniens occupés subissaient une grave crise économique depuis septembre 2000 en raison des agissements des forces israéliennes d'occupation. Les destructions en série des services d'utilité publique et des infrastructures laissaient entrevoir une aggravation de la situation économique et des souffrances du peuple palestinien. Face à la dégradation progressive des conditions économiques et des conditions de vie, il incombait plus que jamais aux donateurs de multiplier leurs concours au peuple palestinien, non seulement pour lui procurer des secours d'urgence et satisfaire ses besoins quotidiens essentiels, mais également pour mettre en place les capacités requises en vue d'atteindre des objectifs de développement à long terme. Le secrétariat et les pays donateurs ont été remerciés pour leur contribution et invités à redoubler d'efforts pour aider le peuple palestinien à réaliser ses aspirations légitimes.

60. Le représentant du **Pakistan** a félicité le secrétariat pour son rapport, qui montrait clairement que la politique israélienne de destruction systématique des infrastructures et des biens privés palestiniens avait paralysé l'économie palestinienne. Une telle politique avait eu pour effet d'étrangler économiquement le peuple palestinien, auquel la CNUCED accordait une assistance technique dans des conditions très difficiles. La CNUCED méritait d'être complimentée pour son rôle positif et a été encouragée à maintenir cette assistance, d'une importance cruciale pour renforcer les institutions et les infrastructures économiques palestiniennes. Le représentant a réaffirmé l'appui apporté par le Pakistan au peuple palestinien dans sa lutte légitime et a exprimé l'espoir que la communauté internationale augmenterait son aide financière et trouverait une solution pacifique et durable à la question palestinienne conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

61. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a remercié le secrétariat de ses efforts en faveur du peuple palestinien. Les États-Unis souscrivaient aux mesures propres à améliorer la vie des Palestiniens et à promouvoir une activité économique normale dans les zones palestiniennes. Ils étaient une des principales sources d'assistance humanitaire aux Palestiniens, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA. À cet égard, le représentant appréciait à sa juste valeur l'aide technique que la CNUCED s'employait à fournir aux Palestiniens.

62. Il aurait été souhaitable de s'abstenir, dans l'examen du rapport du secrétariat, d'accusations unilatérales et d'une politisation indue de la question, mais cela n'avait malheureusement pas toujours été le cas. Les États-Unis étaient convaincus que la paix et l'absence de conflit étaient des conditions *sine qua non* du développement. Ils continueraient de participer activement aux efforts visant à promouvoir un programme palestinien global de réforme, à rétablir la coopération en matière de sécurité, à remédier à la situation des Palestiniens sur le plan humanitaire et à contribuer à la reprise d'un dialogue. Les deux parties ont été invitées à prendre immédiatement des mesures pour apaiser la situation et à renoncer aux paroles et aux actes de nature à aviver les tensions.

63. Le représentant de l'**Algérie** a dit que sa délégation avait du mal à centrer son intervention sur le rapport du secrétariat vu les destructions quotidiennes et les assassinats collectifs commis par la machine de guerre israélienne, qui n'épargnait même pas la nature. Des oliviers étaient arrachés simplement parce qu'ils appartenaient à des Palestiniens ou qu'ils symbolisaient la paix, tandis que les infrastructures matérielles et institutionnelles et les établissements économiques palestiniens étaient systématiquement démolis. Face à d'épouvantables massacres, il était difficile de traiter cette question normalement : la communauté internationale se devait de mettre un terme à cette agression sans précédent contre un peuple qui tenait simplement à exercer le droit qui était le sien de vivre dignement sur sa terre.

64. L'Algérie appréciait à juste titre les efforts entrepris par la CNUCED pour soutenir les Palestiniens dans les limites autorisées par Israël, mais ces efforts n'étaient pas suffisants et ne pouvaient se substituer au rôle de l'ONU, qui avait été marginalisée, s'agissant notamment de la cause du peuple palestinien. Les projets internationaux de développement étaient systématiquement anéantis par les chars et les bulldozers israéliens, se transformant en autant de charniers pour les Palestiniens. Le représentant a rendu hommage à la communauté des donateurs pour sa contribution à la mise en place des fondements de l'économie palestinienne, tout en appelant l'attention de tous les pays concernés sur la nécessité d'intervenir pour mettre fin à l'agonie du peuple palestinien. Si une telle situation perdurait, elle se solderait par un nouvel holocauste. L'orateur a fait état du lourd tribut en vies humaines et du sacrifice de millions de personnes que le monde et l'Europe en particulier avaient endurés en raison de l'indifférence de certains pays à l'égard de la montée du nazisme et du fascisme dans les années 30.

65. L'octroi de millions de dollars pour satisfaire les besoins essentiels du peuple palestinien ne devait pas être un moyen pour la communauté internationale de s'exonérer de son devoir de secourir les victimes et de permettre à un peuple qui résistait à l'agression et à l'occupation d'exercer ses droits. L'orateur a rappelé pour finir la solution de paix juste et globale que les pays arabes avaient proposée lors de leur récent sommet à Beyrouth, tandis qu'Israël avait retenu la solution de la guerre et de l'élimination des Palestiniens et de leur Autorité nationale.

66. Exerçant son droit de réponse, le représentant d'**Israël** a dit qu'il aurait préféré ne pas s'engager dans un nouveau débat sur ce sujet. Cependant, il ne pouvait s'en abstenir lorsque des questions si sensibles et si chères à Israël et au peuple juif étaient une fois de plus piétinées par une certaine délégation. Il tenait à avertir le représentant en question que, quelles que fussent les allusions historiques qu'il choisissait de faire, il lui fallait se retenir de comparer les tragiques événements de l'holocauste, dans lequel 6 millions de Juifs avaient été exterminés, avec les

divergences politiques actuelles entre Israéliens, Arabes et Palestiniens. Les valeurs et les souvenirs chers au peuple israélien et juif exigeaient un certain respect. La délégation concernée devait se rappeler que dans d'autres régions du monde où les massacres et les disparitions faisaient beaucoup plus de victimes, les pays en cause empêchaient les médias d'en faire état.

67. L'offre de paix la plus récente faite à Camp David en juillet 2000 émanait d'Israël mais l'Autorité palestinienne avait refusé de saisir la main qui lui était tendue, tandis que les États-Unis avaient par la suite présenté une proposition de rapprochement qu'Israël avait acceptée. Si les récentes offres de paix avaient été rejetées ce n'était pas par Israël. Israël était disposé à reprendre les négociations lorsque la violence aurait pris fin, mais aucun appel clair et catégorique n'avait encore été entendu dans la salle pour mettre un terme à cette violence, qui touchait les deux parties.

68. Exerçant son droit de réponse, le représentant de l'**Égypte** a déclaré qu'il aurait également préféré ne pas intervenir à nouveau dans le débat, mais qu'il y était contraint en raison de la déclaration précédente. La présentation d'une proposition de paix dans une région donnée par une partie, ou par deux pays, ne signifiait pas qu'une telle proposition était la seule solution ou une juste solution de paix dans ladite région. Les résolutions reconnues au niveau international qui avaient été adoptées sur la question devaient servir de base à un règlement et devaient être mises en oeuvre. Vu que différentes propositions avaient été mentionnées, il convenait de rappeler que le représentant de l'Algérie s'était référé à la proposition de paix formulée par la Ligue des États arabes à sa dernière réunion au sommet à Beyrouth sur la base des décisions pertinentes de l'ONU.

69. Exerçant son droit de réponse, le représentant de la **Palestine** a déclaré qu'il s'était abstenu de répondre à la déclaration antérieure du représentant d'Israël, qui comportait de nombreuses erreurs méritant une réaction. Cependant, le représentant d'Israël ayant à nouveau pris la parole pour se livrer à des contrevérités et à des manœuvres propres à semer la confusion, la Palestine se devait de formuler quelques observations. L'intervenant s'est demandé pourquoi Israël était seul à affirmer que la victime d'hier était en droit de se transformer aujourd'hui en bourreau, rôle qu'Israël assumait quotidiennement à l'égard du peuple palestinien. Concernant l'allusion à l'holocauste faite par le représentant d'Israël, il ne tenait pas à engager un débat au sujet de la réalité ou du nombre de victimes de cet holocauste. En tout état de cause, en admettant que celui-ci avait fait une victime, de quel droit Israël se permettait-il de devenir aujourd'hui le bourreau du peuple palestinien? De l'avis de l'orateur, la communauté internationale en avait assez de telles inepties.

70. Le représentant d'Israël avait à nouveau évoqué des propositions de paix. Mais quelle paix Israël envisageait-il en occupant les terres d'autrui par la force, ce que le droit international rejetait en principe? Le représentant d'Israël ne pouvait parler de paix lorsque ses forces d'occupation tuaient chaque jour des enfants palestiniens, détruisaient des habitations et des terres palestiniennes et commettaient des massacres, comme cela s'était produit récemment à Gaza, Khan Yunis et Djénine et avant cela, de la main de Sharon lui-même, à Sabra et Chatila, Kfar Qassem et Qibya. Il s'agissait dans tous ces cas de massacres, que l'ONU assimilait à une forme de génocide. Nul ne pouvait croire aux paroles d'Israël concernant la paix lorsque ses forces d'occupation se livraient tous les jours à des massacres.

71. Exerçant à nouveau son droit de réponse, le représentant d'**Israël** a dit que, même s'il pouvait répondre aux multiples contrevérités et accusations formulées à l'encontre de son pays, il y avait un point sur lequel il ne pouvait garder le silence, à savoir le fait que, dans cette salle, après la tenue de trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et après l'infâme conférence de Durban au cours de laquelle le langage de la haine avait été employé, l'observateur palestinien posait la question de savoir si l'holocauste avait eu lieu ou si le nombre de victimes était exact. Un déni de l'holocauste était inconcevable dans une instance de l'ONU, quelles que soient les divergences de vues quant aux difficultés au Moyen-Orient.

Notes

- ¹ Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED.
- ² Résumé présenté par le Président à la séance de clôture du Conseil et incorporé au rapport du Conseil à l'Assemblée générale par une décision prise par le Conseil à la même séance.
- ³ Résumé présenté par le Président à la séance de clôture du Conseil et incorporé au rapport du Conseil à l'Assemblée générale par une décision prise par le Conseil à la même séance.
- ⁴ Il est rendu compte des débats sur ce point dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée.

Chapitre III

Questions de procédure, questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

A. Ouverture de la session

72. La quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 7 octobre 2002 par M. Nathan Irumba (Ouganda), Président du Conseil sortant.

B. Élection du Bureau (point 1 a) de l'ordre du jour

73. À sa 930^e séance plénière (séance d'ouverture), le 7 octobre 2002, le Conseil a élu par acclamation M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie) Président du Conseil à sa quarante-neuvième session.

74. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 vice-présidents et le rapporteur composant, avec le président, le Bureau du Conseil à sa quarante-neuvième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président :

M. Dimiter Tzantchev (Bulgarie)

Vice-Présidents :

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Boniface Chidyausiku (Zimbabwe)

M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa (Brésil)

M. Nathan Irumba (Ouganda)

M. Toshiyuki Iwado (Japon)

M. Douglas M. Griffiths (États-Unis d'Amérique)

M. François Léger (France)

M. Samuel T. Ramel (Philippines)

M. Lester Mejía Solís (Nicaragua)

M. Eberhard Von Schubert (Allemagne)

Rapporteur :

M. Mehdi Fakheri (République islamique d'Iran)

75. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 1 b) de l'ordre du jour

76. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/49/1 (voir l'annexe I).

77. À la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux (TD/B/49/1), le Conseil a constitué deux comités de session chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour et de faire rapport à leur sujet :

Comité de session I

Point 4 : Progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 : a) Exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED; b) Le statut de « pays les moins avancés » : avantages effectifs et question de la gradation;

Comité de session II

Point 5 : Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique.

78. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I :

Président :

M. S. Lazzarotto (Suisse)

Vice-Présidente et Rapporteur :

Mme W. Tadesse (Éthiopie)

79. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II :

Président :

M. F. Samb (Sénégal)

Vice-Président et Rapporteur :

M. F. Léger (France)

D. Membres de la CNUCED et du Conseil du commerce et du développement

80. À la 930e séance plénière du Conseil, le 7 octobre 2002, le Timor oriental est devenu membre de la CNUCED, ce qui a porté le nombre de membres à 192.

81. À la même séance, le Mozambique est devenu membre du Conseil, ce qui a porté le nombre de membres à 148.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs (point 1 c) de l'ordre du jour)

82. À sa 936e séance plénière, le 18 octobre 2002, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants ayant participé à la quarante-neuvième session (TD/B/49/13).

**F. Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Conseil
(point 1 d) de l'ordre du jour)**

83. À la même séance, il a décidé que le Secrétaire général de la CNUCED établirait un projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session à un stade ultérieur et le soumettrait lors des consultations du Président.

**G. Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
(point 10 b) de l'ordre du jour)**

84. À la même séance, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa quarante-neuvième session n'avaient pas d'incidences financières.

**H. Adoption du rapport
(point 12 de l'ordre du jour)**

85. À sa 936^e séance plénière, le 18 octobre 2002, le Conseil a pris note des rapports du Comité de session I (TD/B/49/SC.1/L.1 et Add.1) et du Comité de session II (TD/B/49/SC.2/L.1 et Add.1 et 2) et il a décidé de les incorporer au rapport final sur sa quarante-neuvième session.

86. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de rapport sur sa quarante-neuvième session (TD/B/49/L.1 et Add.1 à 4), sous réserve des modifications que des délégations pourraient vouloir apporter au résumé de leurs déclarations. Il a en outre autorisé le Rapporteur à établir, selon qu'il conviendrait, le texte final du rapport ainsi que, sous l'autorité du Président, le rapport du Conseil du commerce et du développement à l'Assemblée générale.

Annexe

Ordre du jour de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
 - d) Ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Conseil.
2. Débat de haut niveau : Comment le processus de l'après-Doha peut-il le mieux contribuer au développement^a?
3. Interdépendance et questions économiques mondiales dans la perspective du commerce et du développement : Les pays en développement et le commerce mondial.
4. Progrès de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 :
 - a) Exécution d'activités en faveur des pays les moins avancés à l'échelle de la CNUCED;
 - b) Le statut de « pays les moins avancés » : avantages effectifs et question de la gradation.
5. Contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : Ajustement structurel et réduction de la pauvreté en Afrique.
6. Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement.
7. Coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Examen d'autres rapports : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
8. Autres questions relatives au commerce et au développement :
Développement progressif du droit commercial international : trente-cinquième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.
9. Suite donnée aux décisions du Conseil.
10. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

^a Cette année, le débat de haut niveau porte sur une question en rapport avec le point 6 de l'ordre du jour.

- a) Sessions ordinaires du Conseil;
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
- 11. Questions diverses.
 - 12. Adoption du rapport.
-

